

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-sixième séance – Mercredi 24 mars 2010, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice présidente, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *M. Christian Lopez Quirland*, *M<sup>mes</sup> Charlotte Meierhofer*, *Maria Pérez* et *M. Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Manuel Tornare* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 12 mars 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 mars et mercredi 24 mars 2010, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Questions orales.**

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je réponds à une question de M<sup>me</sup> Valérie Bourquin concernant le bois de la Bâtie. Cette excellente conseillère municipale Verte va recevoir une réponse écrite, comme je l'ai promis hier. J'ai déjà dit que les bords de l'Arve et du Rhône devraient normalement être entretenus par l'Etat. Si ma mémoire est bonne, depuis douze ans et quelques mois, des Verts sont à la tête du département cantonal concerné... Vous pourriez donc rappeler à la conseillère d'Etat qu'il faut entretenir... (*Remarque de M. Wisard.*) Monsieur Wisard, vous aurez toutes les précisions dans ma réponse écrite.

Cela dit, nos concitoyens et concitoyennes doivent comprendre que le bois de la Bâtie est une forêt et que l'aménagement d'une forêt n'est pas comparable à celui d'un parc. Alors, ceux qui aimeraient faire de ce bois de la Bâtie un parc propre en ordre se trompent. Madame Bourquin, vous allez recevoir une réponse en bonne et due forme et vous aurez les éléments pour vous faire une opinion.

#### 4. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-245, «Aménagement de la rue de l'École-de-Médecine»;
- P-246, «Dysfonctionnements du comité de l'Association de défense des chômeurs»;
- P-247, «Disparition de tous les arbres consécutive au projet du Musée d'ethnographie».

Ces trois pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

#### 5. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 10 novembre 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2009, intitulée: «Sauvons les lignes de bus de la Jonction, de la Vieille-Ville et de l'Hôpital!» (R-125)<sup>1</sup>.

##### *TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Le Conseil municipal souhaite connaître les conditions et les possibilités (techniques, financières et délais) pour rétablir, sans perte ni interruption de service pour les usagers, les lignes de bus 32, 35 et 36.

##### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Des négociations sont en cours pour le maintien à long terme de ces lignes avec les Transports publics genevois (TPG), en vue de les intégrer dans leur offre de base. Nous avons pris acte de l'engagement moral de l'ex-conseiller d'Etat M. Robert Cramer relatif à l'introduction des lignes 32, 35 et 36 dans le contrat de prestations qui lie les TPG à l'Etat de Genève pour les années 2011-2015.

Le Conseil administratif est conscient de l'importance des lignes susmention-

---

<sup>1</sup>Développée, 2366.

nées pour assurer une desserte fine des quartiers en transports publics et répondre aux besoins des populations vivant ou se rendant dans les quartiers concernés. Dans la mesure où des négociations ont été agendées et un délai fixé pour finaliser la prise en charge de ces lignes par l'Etat de Genève dans le cadre du contrat de prestations, nous vous informons que nous avons rétabli la ligne budgétaire y afférente d'un montant de 427 000 francs dans le budget municipal de 2010. Les lignes 32, 35 et 36 ne subiront ainsi aucune interruption de fonctionnement.

Nous maintenons toutefois notre décision concernant la résiliation des conventions relatives à ces trois lignes, car nous sommes convaincus que les négociations en cours visant à intégrer ces prestations dans l'offre de base des TPG pourront déboucher à la satisfaction de toutes les parties. Nous reportons donc le délai au 31 décembre 2010.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 octobre 2004 de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou, acceptée par le Conseil municipal le 17 janvier 2007, intitulée: «Rénovation de bâtiments et fixation des loyers: assez de subventions! Pour la vérité des coûts!» (M-497)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- lors de la rénovation de ses bâtiments, à fournir à la commission traitant la proposition les informations suivantes:
  - loyers avant rénovation,
  - loyers intégrant les coûts effectifs,
  - loyers maximaux selon la LDTR,
  - loyers après rénovation fixés par la Gérance immobilière municipale en application de la méthode à points;

<sup>1</sup>«Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Rapport, 4528.

- en outre, à procéder à une estimation des conséquences de l'hypothèse de l'abandon du système Ville de Genève de calcul des loyers (aide à la pierre) au profit de la généralisation de l'aide à la personne pour tous ses locataires de logements, toujours avec l'objectif de maintenir en ville de Genève des habitants ayant un revenu modeste;
- lors de la rénovation de ses bâtiments, à fournir en annexe à la commission traitant la proposition, pour chaque immeuble: un carnet d'entretien technique indiquant notamment le prix d'achat, la valeur estimée et les rénovations déjà effectuées sur l'immeuble en question;
- lors de la rénovation de ses bâtiments, à fournir en annexe à la commission traitant la proposition, pour chaque immeuble: le coût de rénovation par immeuble calculé par mètre cube SIA, par mètre carré de surface utile et par mètre carré de surface de plancher.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Lors de la présentation des propositions de demandes de crédits concernant les immeubles locatifs propriété de la Ville de Genève, le dossier technique est désormais systématiquement accompagné des données chiffrées relatives aux plans financiers répondant aux exigences de la LDTR en la matière.

Les coûts de rénovation sont repris dans la partie statistique, tant sous forme de données de franc par mètre carré que par mètre cube, permettant ainsi de procéder à des comparaisons entre opérations de même genre et de même ampleur.

Pour le solde, le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale fait foi.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Etablissements publics: une exhaustivité aussi dans la transparence» (QE-287)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Suite à l'inventaire exhaustif des établissements publics de la Ville de Genève effectué par le département des finances et du logement:

- que rapporte à la Ville chacun des établissements publics propriété de la Ville de Genève? Quelle est la justification en cas d'absence de revenu?
- Quels sont les établissements qui pourraient prochainement voir leur exploitation suspendue de manière temporaire ou définitive (rénovations, changements d'affectation, etc.)?
- Quel est le calendrier de réouverture des établissements actuellement fermés (Halles de l'Ile, Ile Rousseau, etc.)?
- Quels sont les établissements/arcades dont la Ville envisage de confier la gestion à des associations? Quel est le loyer que verseront celles-ci?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Gérance immobilière municipale est chargée de la gestion de plus de 100 établissements publics, d'importance très variable. Certains d'entre eux portent l'image de la ville, voire du canton, tandis que d'autres sont plus modestes, mais jouent un rôle important au niveau de l'animation du quartier dans lequel ils se situent.

Sur le plan juridique, les règles relatives à la gestion de ces établissements sont en évolution. Ainsi, les traditionnels fermages ont progressivement été remplacés, au fur et à mesure de leur échéance, par des baux commerciaux traditionnels ou, dans certains cas spécifiques, par des baux partiaires (Halles de l'Ile, Hôtel-de-Ville, Lacustre). A ce jour, seuls trois cas de fermage subsistent, l'échéance du fermage n'étant pas encore intervenue (La Potinière, La Perle du Lac, l'Alhambar).

La forme et la fréquence des mises au concours, ainsi que les modalités de transfert des fonds de commerce, font également l'objet d'une réflexion approfondie. Il s'agit en effet de garantir le respect du principe de l'équité, tout en

<sup>1</sup>«Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5569.

## Question: établissements publics appartenant à la Ville

assurant une saine gestion sur le plan économique. Ces préoccupations sont également prises en compte en matière de fourniture, ou non, d'équipements d'exploitation par la Ville de Genève, lors de la conclusion de nouveaux baux, ces éléments influençant sensiblement le montant des loyers fixés.

Sur le plan de la gestion administrative des établissements publics, une meilleure efficacité est atteinte par la centralisation du suivi de ces établissements publics au sein de la Gérance immobilière municipale, afin d'utiliser au mieux les compétences «métier» adéquates. La gestion d'établissements publics implique en effet la prise en compte de paramètres techniques, commerciaux et d'exploitation très différents de ceux qui s'appliquent à la gestion d'immeubles de logements.

Cela étant, il convient de considérer les éléments financiers avec prudence, soit en raison des changements d'exploitants, soit en raison du fait que le montant annuel définitif repose sur un pourcentage du chiffre d'affaires ou du bénéfice d'exploitation qui n'est connu qu'a posteriori. Il est cependant possible de dire qu'à fin 2009, les chiffres disponibles font ressortir des revenus de 4 084 034 francs pour l'année, le montant des redevances étant basé, pour ce qui concerne le patrimoine financier, sur les bonnes pratiques commerciales, et en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque établissement.

En ce qui concerne les suspensions temporaires d'activité, l'Ile Rousseau devrait faire l'objet, si le Conseil municipal vote les crédits nécessaires, d'une rénovation qui pourrait être engagée encore cette année. Ces interventions permettront l'amélioration des prestations aux consommateur-trice-s. Fera également l'objet d'importants travaux, notamment de remise aux normes, La Perle du Lac. Quant au Café-Restaurant UGS à la rue du Nant 2, dans le quartier des Eaux-Vives, la mise au concours lancée a permis le choix d'un futur exploitant.

La brasserie des Halles de l'Ile, ouverte depuis le printemps 2009, tout comme le restaurant de la piscine des Vernets, rencontrent un vif succès.

Enfin, s'agissant d'associations, les établissements loués sont, dans la majorité des cas, mis à disposition gratuitement, sauf cas particuliers. Ainsi, l'Association des usagers des bains des Pâquis verse un loyer annuel de 178 800 francs, et l'Association de l'Auberge de jeunesse reverse à la Ville 4,50 francs par nuitée, ce qui a représenté un montant global de 410 710 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2007 de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, M. Roman Juon, M<sup>me</sup> Annina Pfund et M. Olivier Coste, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Animation de sensibilisation à l'environnement construit» (M-666)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que la sensibilisation à l'environnement naturel est partagée par une large majorité de la population, allant des jeunes aux adultes;
- que la connaissance de l'environnement ne devrait pas se limiter au milieu naturel;
- que les expériences menées par Tribu'architecture (cf. Distinction romande d'architecture 2006, page 30) en matière d'animations de sensibilisation à l'environnement construit ont permis et permettent de toucher un large public, des enfants aux professionnels, en passant par les décideurs, les acteurs et les usagers de la ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de promouvoir ce type d'approche en ville de Genève, en concertation avec le Département de l'instruction publique, notamment;
- de sensibiliser les professionnels de l'animation et les enseignants à cette pratique, par le biais de la formation continue.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

**Ce qui se fait en Ville de Genève**

*La Maison du Faubourg*

En attendant une solution définitive qui devrait prendre place dans le futur écoquartier du site Artamis, la salle du rez-de-chaussée de la Maison du Faubourg a été mise à la disposition du département des constructions et de l'aménagement.

Construit par Alexandre Camoletti en 1918, ce bâtiment reste un haut lieu de rassemblement; la salle du rez-de-chaussée est devenue un lieu d'exposition pour l'architecture et l'urbanisme. Pour marquer cette nouvelle destination, le nom de «Forum Faubourg» a été choisi, à l'instar des forums d'architecture de Lausanne, Berne, Zurich, Bienne, notamment.

<sup>1</sup>«Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Développée, 7179.

## Motion: sensibilisation à l'environnement construit

La salle, d'une surface de 270 m<sup>2</sup>, est ponctuée de six piliers et rythmée sur ses longs côtés par de larges ouvertures vitrées. Outre les tenues des jurys et les expositions des concours d'architecture, d'autres activités en lien avec l'urbanisme et le bâti peuvent être organisées dans ce lieu: conférences, présentations des chantiers et projets, expositions de photographies, débats. Des collaborations avec d'autres collectivités ou associations sont également possibles pour faire vivre ce lieu. L'inauguration officielle du Forum Faubourg a eu lieu le 5 février 2009.

*La collection des promenades du plan piétons* conçue par le Service d'urbanisme dont la liste est illustrative:

- Genève à pied, de domaine en domaine, transformation des anciennes demeures patriciennes;
- Genève à pied, entre technique et nature, d'amont en aval;
- Genève à pied, au cœur de son patrimoine, de site en musée;
- Genève à pied, entre voyage et nature, de quai en quai;
- Genève à pied, du lac à l'Arve, de ville en ville;
- Genève à pied, entre urbanisme et santé, de corps en cœur;
- Genève à pied, entre ville et campagne, de cèdre en cèdre;
- Genève à pied, du local à l'international, d'histoire en modernité;
- Genève à pied, d'ici et d'ailleurs, travail et loisirs le long des berges de l'Arve jusqu'à la France;
- Genève à pied, l'esprit de Genève, le quartier des organisations internationales.

*Les inaugurations et les conférences de presse* portent dans des domaines variés ainsi que le montrent les plus récentes d'entre elles:

- le lancement du concours de la Comédie;
- la pose de la première pierre du Foyer de Sécheron;
- le bouquet du parc des Chaumettes;
- la présentation du plan directeur;
- le déplacement des pavillons de la rade;
- le concours de la crèche Gazouillis;
- la rénovation terminée du Musée Rath;
- le plan de relance des économies d'énergie;
- le lancement du concours d'écoquartier de la Jonction;
- l'inauguration des Halles de l'Île;

- l'utilisation de Vitale Vert par la Ville de Genève;
- la rénovation du 19, rue des Gares;
- Genève, cité de l'énergie;
- la pose d'une plaque commémorative du fondateur de la langue de l'espéranto;
- le Musée d'ethnographie et la séance publique qui lui a été consacrée;
- la pose de la première pierre des 1 et 3, rue du Cendrier;
- l'inauguration de la villa Moynier et celle des dépendances de la villa La Grange;
- l'inauguration du pont de la Machine;
- la visite de la plaine de Plainpalais;
- la rénovation de l'immeuble 5 bis, rue de la Terrassière.

*Le centre de documentation photos et ses expositions de photos, et plus particulièrement celles lancées par le département des constructions et de l'aménagement, vont dans le sens de la sensibilisation à l'environnement construit.*

### **Le Département de l'instruction publique (DIP) et la sensibilisation à l'environnement construit**

Au DIP, la sensibilisation à l'environnement construit se fait aussi bien dans les différents niveaux d'enseignement que dans le cadre de la formation des enseignants.

#### Dans l'enseignement primaire

Dans l'enseignement primaire, l'environnement construit est abordé dans le cadre des cours d'environnement (géographie et histoire). Le plan d'études prévoit la représentation des bâtiments, de leur organisation dans l'espace (pourquoi ici? pour qui? pour quoi faire?...), de leur évolution, sur différents espaces: quartier, commune, ville de Genève. Cette étude est doublée de l'objectif de se représenter l'espace, par réalisation de maquettes. Les infrastructures de transport sont également étudiées.

#### Au cycle d'orientation

Au cycle d'orientation, l'environnement construit est abordé par le biais de deux disciplines d'enseignement: la géographie et l'éducation citoyenne.

## Motion: sensibilisation à l'environnement construit

La géographie traite notamment des concepts «espaces produits» et «hiérarchisation-polarisation». Le premier concept vise à permettre aux élèves de savoir distinguer les auteurs d'une action sur un espace, leur mode de faire et les réalisations concrètes. La compétence attendue par l'étude du deuxième concept est de savoir reconnaître et distinguer des concentrations d'activités en certains lieux et l'organisation géographique qui en découle.

L'enseignement de l'éducation citoyenne s'organise en fonction de l'actualité et des intérêts des élèves. Il part des questions vives que se posent ceux-ci sur le monde en général et sur leur environnement direct. Il n'est donc pas rare que l'environnement construit suscite questions et débats. Un exemple très concret est fourni dans la brochure *Pratiques citoyennes* que tous les élèves du cycle d'orientation reçoivent et conservent: la construction du skate-park de Meyrin: les élèves se trouvent alors au cœur d'une problématique architecturale, urbanistique et sociologique, également politique et législative, qui sollicite pleinement leur intérêt.

#### Dans l'enseignement postobligatoire

Dans l'enseignement postobligatoire, la formation professionnelle est axée sur des programmes de référence fédéraux qui accordent tous une place explicite aux questions liées au développement des responsabilités citoyennes que nos élèves seront amenés à assumer dès leur entrée dans la vie active. La question de l'environnement construit fait partie intégrante des programmes, des objectifs et des préoccupations de l'enseignement professionnel spécifique (CFP technique et CFP construction).

Dans les filières de formation générale, le domaine d'études des sciences humaines ou des sciences expérimentales crée de nombreux espaces pédagogiques où peuvent être abordées les questions de développement durable, d'environnement et de préservation du patrimoine.

Les écoles du postobligatoire peuvent être sollicitées sur la base d'un projet concret, construit en collaboration avec des enseignants, pour promouvoir ponctuellement des actions visant à une meilleure connaissance, voire à une action active sur l'environnement au sens large.

#### La formation des enseignants

En ce qui concerne la formation continue, un séminaire touchant plus particulièrement à l'environnement construit est proposé au corps enseignant: «Les grandes tendances environnementales». Ce cours permet aux enseignants

intéressés d'approfondir leurs connaissances d'approches novatrices (système de management environnemental – habitat passif – écoconception – domaine bâti).

Le séminaire «Création de station de ski dans les années 1960-1970: une utopie architecturale?» propose aux enseignants l'analyse d'une vision urbanistique et architecturale.

Ce passage en revue de ce qui se fait au DIP mérite cet exposé détaillé, car ce même département propose une collaboration entre la Ville de Genève et le DIP.

### **Collaboration entre la Ville de Genève et le Département de l'instruction publique (DIP)**

Le DIP, par la voix de son président, a assuré la Ville de Genève que les écoles peuvent accueillir des expositions, des livres, des films, etc., adaptés au niveau d'enseignement. Les classes peuvent également visiter des expositions que la Ville de Genève proposerait.

Par ailleurs, selon le DIP, une collaboration entre des services de la Ville de Genève et les services de l'enseignement est envisageable. Enfin, les formations que la Ville de Genève organiserait pourraient être rendues accessibles aux enseignants dans le cadre de leur formation continue.

Ainsi la Ville de Genève, grâce à cette collaboration, sera à même de mieux faire parvenir cette sensibilisation à l'environnement construit, dans les domaines qui sont les siens, tels que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le mobilier urbain, l'architecture, les rénovations, la protection du patrimoine, l'histoire de Genève et sa vocation internationale, la vie muséale, la protection de l'environnement et son intégration dans l'urbanisme et le bâtiment.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le maire:

*Rémy Pagani*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, à propos de cette réponse, nous avons reçu un courrier de M. Roman Juon, daté du 22 mars 2010, que je vous lis:

«Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

»Concerne: animation de sensibilisation à l'environnement construit.

»J'ai lu avec satisfaction la réponse à la motion M-666: magistrale. Jamais je n'ai eu l'occasion de recevoir une réponse de cette qualité. Cela démontre, j'en

suis certain, une prise de conscience qu'il est impératif de remettre au niveau supérieur les questions qui concernent l'architecture, l'urbanisme et les aménagements urbains. Au moment où le Conseil administratif envisage d'installer une Maison de l'architecture comme cela existe dans les grandes villes de Suisse et en Europe, il serait bien de faire appel aux associations professionnelles telles que la SIA, la FAS, l'association pour la Maison de l'architecture, l'Etat de Genève, les communes du canton et de France voisine, les professionnels de la construction et les syndicats (UNIA).

»Genève doit faire un pas de géant pour agir de façon à ce que nos citoyens prennent confiance dans les autorités et les privés pour que l'architecture et le génie civil reprennent leur place dans notre ville et canton.

»Je remercie sincèrement le maire M. Rémy Pagani et ses services.» Et c'est signé: «Roman Juon, ancien conseiller municipal.»

**9. Proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 1 748 000 francs destiné à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, ainsi qu'à des travaux permettant le déménagement des élèves de Carl-Vogt dans deux écoles du quartier (PR-776).**

**Préambule**

En date du 2 septembre 2009, la proposition PR-739 concernant la rénovation et l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) était soumise pour examen, à votre Conseil.

Le MEG et l'école primaire de Carl-Vogt partagent le même ensemble de bâtiments. L'importance des travaux d'agrandissement du MEG a un impact important sur le fonctionnement de l'école primaire et contraint l'école à fermer pendant deux ans, soit normalement dès le mois de juillet 2010. En effet, la partie enterrée du MEG sera réalisée au droit de la façade de l'école, supprimant provisoirement, mais totalement, l'accès au préau. Aussi, pour cette raison ainsi que pour tous les problèmes de sécurité, de bruit, de poussière et d'ébranlement inhérents au chantier, le déménagement de l'école s'est révélé nécessaire.

En collaboration avec la Direction de l'enseignement primaire ainsi qu'avec les directeurs des établissements scolaires concernés, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a examiné différents scénarios pour le relogement des

élèves de cette école enfantine. Il a été finalement décidé de répartir les enfants entre l'école du Mail et celle des Plantaporrêts.

Aussi, afin de préparer, d'une part, le déménagement et l'installation des écoliers à l'école du Mail et, d'autre part, de profiter de la fermeture de l'école de Carl-Vogt pour réaliser des travaux d'entretien, une demande de crédit complémentaire est nécessaire.

### 1. Exposé des motifs

La présente proposition prévoit deux types de travaux. Les premiers sont liés au déménagement de l'école et ont pour objectif de permettre l'installation d'un grand nombre d'enfants à l'école du Mail. Les seconds concernent divers travaux d'entretien effectués à l'occasion de la fermeture de l'école. Finalement, à l'issue du chantier, le préau comme la place de jeux devront être réaménagés.

#### *Ecole du Mail*

Cinq des neuf classes de l'école de Carl-Vogt seront transférées à l'école du Mail et les quatre classes restantes à l'école des Plantaporrêts.

Afin d'accueillir au mieux les élèves de Carl-Vogt et de garantir la qualité de l'enseignement, ainsi que la cohabitation d'un nombre important d'élèves dans un même établissement, trois classes de cours à l'école du Mail devront être intégralement refaites.

Les locaux du parascolaire de l'école du Mail, qui devront également accueillir un plus grand nombre d'enfants, seront adaptés.

#### *Restaurant scolaire de Carl-Vogt*

Le restaurant scolaire de l'école de Carl-Vogt accueille actuellement plus de 150 enfants chaque jour, répartis sur deux services. Cependant, en raison des travaux dans le préau de l'école de Carl-Vogt, une des sorties de secours du restaurant sera condamnée, limitant la capacité de cette salle à 50 places. Afin de pallier la réduction de la capacité d'accueil, le Service des écoles va aménager un autre local situé à côté du restaurant et qui pourra recevoir un nombre suffisant d'élèves. Des travaux liés à la sécurité feu, à la ventilation, à l'éclairage ainsi qu'au bruit vont être entrepris dans l'ensemble du restaurant.

#### *Ecole de Carl-Vogt*

Le Service des écoles souhaite mettre à profit ces deux ans, durant lesquels

l'école sera fermée, pour entreprendre divers travaux d'entretien de l'école qui permettront de retarder de plusieurs années l'échéance d'une rénovation.

Outre un rafraîchissement des locaux, il est prévu de remplacer les luminaires existants par des modèles adaptés aux normes actuelles qui offrent une meilleure luminosité et sont plus économes en termes de consommation électrique.

Dans le cadre de l'entretien des toitures des bâtiments scolaires, le Service des écoles a, il y a deux ans, commencé la réfection de cette toiture en reprenant la partie «brisés». La toiture haute devant être également refaite, il sera possible d'effectuer ce travail pendant cette période de fermeture.

#### *Préau et place de jeux de Carl-Vogt*

Le préau et l'aire de jeux de Carl-Vogt seront détruits lors des travaux. Le nouveau bâtiment du musée et son esplanade modifieront l'allure générale du préau, dont l'aménagement doit être repensé.

Le Service des écoles travaille actuellement avec le Service d'architecture et les mandataires du MEG à un projet d'aménagement du préau et de la place de jeux, intégrant une pergola qui permettra de créer une zone d'ombrage et un espace convivial. Le concept de la place de jeux sera discuté avec les utilisateurs et les partenaires de quartier, dans une volonté d'associer également le MEG afin de créer une aire de jeux originale, en lien avec le musée.

## **2. Description des travaux nécessaires et estimation des coûts**

### *Ecole du Mail*

- a) Réfection de trois salles d'enseignement soit:
- remplacement des revêtements de sol existants;
  - réfection de la peinture;
  - remplacement des luminaires par des modèles économiques;
  - fourniture et pose de panneaux d'affichage en kork et pose de nouvelles plinthes.

## **3. Estimation des coûts**

CFC 281.2	Arrachage du sol et pose d'un nouveau lino	8 800
CFC 285.1	Travaux de peinture	5 500
CFC 23	Installation électrique pour luminaires	5 500

SÉANCE DU 24 MARS 2010 (soir)  
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

CFC 233	Fourniture de luminaires		3 000
CFC 221 et 273	Travaux de menuiserie, kork et plinthes		4 000
CFC 283	Travaux de faux-plafond		7 400
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier		2 000
Total des travaux pour une salle d'enseignement			36 200
Total I	(pour 3 classes)	HT	108 600
TVA 8%			8 688
Total II		TTC	117 288

*Ecole Carl-Vogt*

- a) Adaptation du restaurant scolaire pour une mise en conformité aux normes de sécurité suite à la suppression de la sortie de secours:
- pose d'un faux plafond acoustique;
  - remplacement des luminaires du nouveau réfectoire (local commissaires) par des modèles économiques et adaptation aux normes;
  - fourniture et pose d'une détection incendie et d'un éclairage de secours complémentaire;
  - installation de cinq clapets coupe-feu sur l'installation de ventilation existante;
  - fourniture et pose d'une ventilation pour le nouveau réfectoire (local commissaires) ;
  - fourniture et pose de portes EI30 asservies, adaptation des portes existantes y compris peinture;
  - divers travaux de maçonneries pour passages techniques.
- b) Travaux intérieurs dans l'école:
- création d'un sas à l'entrée du bâtiment scolaire;
  - suite et fin du remplacement des revêtements de sol dans huit locaux scolaires;
  - rafraîchissement de la peinture de tous les locaux, couloirs et circulations verticales;
  - remplacement de tous les luminaires des locaux, couloirs et circulations verticales par des modèles économiques et adaptation aux normes;
  - compléments et adaptation de tous les faux plafonds des locaux et des couloirs suite au démontage des luminaires existants.

c) Travaux extérieurs:

- réfection complète et remise en conformité de la toiture haute;
- remplacement de la place de jeux en conformité aux normes européennes;
- construction d'une pergola destinée à ombrager le préau.

**3.1 Estimation des coûts des travaux d'adaptation du restaurant scolaire**

CFC 211.6	Travaux de maçonnerie	4 500
CFC 237	Installations de sécurité	8 000
CFC 23	Installations électriques pour luminaires	4 000
CFC 233	Fourniture de luminaires (nouveau réfectoire)	2 500
CFC 24	Installations de ventilation (clapets coupe-feu)	16 000
CFC 24	Installations de ventilation (nouveau réfectoire)	32 500
CFC 273.0	Portes intérieures en bois	35 500
CFC 283.2	Plafonds acoustiques	5 500
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier	3 000
Total des travaux d'adaptation du restaurant scolaire HT		111 500

**3.2 Estimation des coûts des travaux intérieurs dans l'école**

CFC 272.1	Fourniture et pose d'un sas d'entrée	20 000
CFC 281.2	Dépose et repose de huit linoléums	70 000
CFC 285.1	Travaux de peinture	80 000
CFC 23	Installations électriques pour luminaires	97 000
CFC 233	Fourniture de luminaires	53 000
CFC 283	Travaux de faux-plafond	10 000
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier	19 000
CFC 293	Honoraires d'ingénieurs électriciens	10 000
Total des travaux intérieurs dans l'école HT		359 000

**3.3 Estimation des coûts des travaux extérieurs**

Dernière étape de la réfection de la toiture

CFC 225	Echafaudages y compris sapine, treuil et goulotte	58 000
CFC 224.0	Dépose et remplacement de la toiture plate	210 000
CFC 222	Dépose et remplacement de la ferblanterie cuivre	45 000
Total de la réfection de la toiture HT		313 000
CFC 424	Place de jeux + mobilier urbain	220 000
Total de la place de jeux HT		220 000

Travaux de construction d'une pergola		
CFC 211.6	Maçonnerie	24 000
CFC 213	Construction en acier	180 000
CFC 222	Ferblanterie et étanchéité	16 000
CFC 225	Echafaudage	10 000
CFC 291	Honoraires d'architectes	40 000
CFC 292	Honoraires d'ingénieurs civils	20 000
Total des travaux de construction d'une pergola		HT 290 000

### 3.4 Estimation des coûts pour l'information

CFC 568	Panneau de chantier	10 000
Total des coûts pour l'information		HT 10 000
Total I Récapitulatif des travaux pour l'école Carl-Vogt		
Total des travaux d'adaptation du restaurant scolaire		HT 111 500
Total des travaux intérieurs		HT 359 000
Total de la réfection de la toiture		HT 313 000
Total de la place de jeux		HT 220 000
Total des travaux de construction d'une pergola		HT 290 000
Total des coûts pour l'information		HT 10 000
		HT 1 303 500
Divers et imprévus 3%		HT 40 000
Total II		HT 1 343 500
TVA 8%		107 480
Total III		TTC 1 450 980

### Déménagement de l'école Carl-Vogt

Déménagement des classes de l'école Carl-Vogt à l'école du Mail et à l'école des Plantaporrêts et retour à la fin des travaux du MEG		
		25 000
Total I		HT 25 000
TVA 8%		2 000
Total II		TTC 27 000

### Récapitulatif:

1)	Ecole du Mail	117 288
2)	Ecole Carl-Vogt	1 450 980
3)	Déménagement	27 000
Total III		TTC 1 595 268

SÉANCE DU 24 MARS 2010 (soir)  
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

5399

Honoraires de promotion (5% de 1 595 268 francs)	79 763
	<hr/>
	1 675 031
Intérêts intercalaires/30 mois (Travaux par étapes du début à la fin du chantier)	73 283
Arrondi	<hr/>
	- 314
Total du crédit demandé	<hr/>
	1 748 000

**4. Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009 et ne comportent aucune variation.

**5. Autorisation de construire**

L'autorisation de construire concernant le restaurant scolaire sera prochainement déposée auprès du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information.

**6. Délais**

Les travaux concernant la réfection des classes de l'école du Mail ainsi que pour l'adaptation du restaurant scolaire seront effectués pendant les vacances scolaires de l'été 2010.

Vu la fermeture de l'école de Carl-Vogt, les autres travaux ne sont pas liés à des vacances scolaires et seront effectués avant la réaffectation du bâtiment prévue en septembre 2012.

**7. Référence au plan financier d'investissement (PFI)**

En raison de l'information récente de la fermeture de cette école suite aux travaux du MEG, cet objet n'a pas été prévu au 5<sup>e</sup> PFI.

**8. Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 204 920 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 748 000 francs destiné à la réfection et transformation de trois classes de l'école du Mail, à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, ainsi qu'au réaménagement d'une place de jeux dans le préau de cette école suite aux travaux de construction du Musée d'ethnographie de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 748 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous allons vous donner lecture d'une lettre que nous avons reçue à votre intention. Elle émane des parents des élèves de l'école Carl-Vogt, de l'Association des parents d'élèves de la Jonction, de la Maison de quartier de la Jonction et de l'Association des habitant-e-s de la Jonction. Je donne la parole à M<sup>me</sup> de Coulon, secrétaire, pour la lecture de cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 22 mars 2010

Madame la présidente du Conseil municipal

Nous vous prions de bien vouloir lire cette lettre à M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers municipaux au moment de la présentation de la PR-776 durant la prochaine session du Conseil municipal.

Comme vous le savez, la Ville de Genève – qui ne nous en a informés que tardivement – envisage, dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation du MEG, de transférer les petites classes de l'école Carl-Vogt en partie à l'école des Plantaporêts, et en partie à l'école du Mail.

Ce projet nous pose plusieurs problèmes, car nous n'avons aucune assurance ni que les groupes des classes ne soient complètement disloqués, ni que les fratries puissent être réellement regroupées, ni que les importants besoins d'espaces supplémentaires pour un parascolaire déjà largement débordé à la Jonction soient suffisamment pris en compte.

Surtout, ce projet ne nous paraît pas du tout conforme au règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (RCLSP – C 1 10.11). En effet, l'école des Plantaporêts se situe à plus d'un kilomètre à pied de l'école Carl-Vogt. De plus, la traversée du quartier, perturbée par divers lourds chantiers (MEG, Artamis, tram, etc.), exposera les enfants de manière accrue aux nuisances inhérentes à de tels travaux (bruit, vibrations, poussière) et aux dangers d'une circulation singulièrement densifiée et chaotique (et c'est un euphémisme) durant les prochaines années scolaires.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons de bien vouloir confier à la commission concernée l'étude urgente de l'installation pour la rentrée scolaire 2010-2011 d'un petit groupe de pavillons provisoires à proximité immédiate de l'école du Mail, laquelle est rattachée au même établissement que l'école à reloger. Par exemple, sur la rue du Village-Suisse, dont la piétonisation a déjà été expérimentée par le passé et est déjà intégrée dans le plan directeur de la Ville de Genève.

A cette fin, nous vous remettons ci-joint le portofolio du projet APOCOPE, que nous serions fort heureux de pouvoir vous présenter de vive voix, prochainement, dans le cadre d'une audition.

En vous remerciant de répondre à cette requête, commune à quatre associations actives dans le quartier, nous vous adressons, Madame la présidente du Conseil municipal, l'expression respectueuse de nos meilleurs sentiments.

Pour les quatre associations:

*Michel Schweri*

*Rosanna Tunesi A.*

Adresse: Projet APOCOPE, c/o Maison de quartier de la Jonction  
Case postale 204, 1211 Genève 8

Annexe: mentionnée (également disponible au format PDF sur le  
[www.apocope.ch](http://www.apocope.ch))

**La présidente.** Nous avons été saisis d'une motion préjudicielle M-907 de M. Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier et Isabelle Brunier, intitulée: «Réalisation de six pavillons scolaires provisoires sur la rue du Village-Suisse»:

*PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE*

Considérant:

- que la proposition PR-776, prévoyant des travaux de réfection de l'école Carl-Vogt, implique le déménagement des élèves de quatre classes ainsi que des activités parascolaires;
- l'insatisfaction profonde suscitée auprès des parents concernés par les dispositions retenues par le Conseil administratif pour le déplacement de quelque 150 élèves de l'école Carl-Vogt dans celles du Mail et des Plantaporêts;
- le souci de la Coordination des parents d'élèves de l'école Carl-Vogt de voir, dans le cadre de la construction du Musée d'ethnographie de Genève, la vie des écoles concernées par ces travaux organisée de façon à assurer à l'ensemble des élèves, et notamment les 150 enfants devant être déplacés, les meilleures conditions de scolarité;
- la qualité et la pertinence du projet alternatif aux mesures choisies par le Conseil administratif conçu par ladite Coordination;
- l'intérêt d'une implantation provisoire (trois ans) de six unités pavillonnaires de long de la rue du Village-Suisse permettant d'installer quatre classes et de réserver un espace pour les activités parascolaires, évitant de la sorte à de nombreux élèves, âgés de 4 à 9 ans, des trajets répétés, longs et dangereux dans un quartier bouleversé par plusieurs grands chantiers;
- l'aspect pratique de ces pavillons, facile à installer, déplacer et réutiliser;
- le coût relativement modeste d'une pareille réalisation en regard des bénéfices attendus pour les parents et enfants d'un quartier qui a su, dans les délais les plus brefs, apporter une contribution positive à la résolution d'un problème délicat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à joindre le projet d'arrêté ci-dessous à la proposition PR-776:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 550 000 francs destiné à l'achat de six structures pavillonnaires (conteneurs), y compris les infrastructures et les frais d'autorisation, de pilotage et de raccordements, afin de reloger les élèves des classes de l'école Carl-Vogt ainsi que les activités parascolaires.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 550 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

**La présidente.** Cette motion a été photocopiée et distribuée aux chefs de groupe. Je donne la parole à M. Gérard Deshusses pour la présenter.

**M. Gérard Deshusses (S).** Madame la présidente, il serait préférable que notre conseiller administratif, M. Manuel Tornare, présente la proposition et que nous intervenions par la suite.

En tous les cas, Madame la présidente, puisque vous avez refusé que nous présentions un projet d'arrêté préjudiciel, cela pour des raisons qui tiennent au règlement du Conseil municipal – ce que je peux concevoir, sachant qu'hier nous avons vu que la préjudicialité recouvrait à peu près tout et n'importe quoi – nous avons donc transformé notre projet d'arrêté en motion préjudicielle. Le Conseil administratif sera ainsi en mesure de nous soumettre le projet que nous attendons, en complément à la proposition PR-776, et la commission des travaux et des constructions pourra travailler sur l'ensemble des éléments, de sorte que la solution trouvée par les habitants du quartier de la Jonction puisse être adoptée par le Conseil municipal. En effet, pour une fois que la démocratie participative montre l'excellence de ses fruits, il serait dommage que le Conseil municipal refuse de les prendre en compte.

**La présidente.** Bien, je passe la parole à M. Tornare.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, sans entrer trop dans le détail, je relèverai que la proposition PR-776 qui vous est

soumise ce soir ne traite pas uniquement du transfert des élèves dans un lieu x ou y. Nous en parlerons, mais il ne faudrait pas que cela occulte le reste du débat. En effet, tout aussi important pour cette école et son environnement, la proposition prévoit également l'aménagement du préau et de la place de jeux. Une fois que le nouveau musée d'ethnographie sera sorti de terre, il faudra aménager la place de jeux, conformément aux normes européennes. La Suisse a signé les conventions y relatives et nous sommes d'ailleurs en train de sécuriser toutes les places de jeux de la ville, sans négliger l'esthétique. Enfin, divers travaux sont aussi occasionnés par le déménagement, dont vous avez le détail dans la proposition.

J'en viens à l'élément qui intéresse plus particulièrement les parents et les conseillères et conseillers municipaux, c'est-à-dire le transfert des classes, prévu dans un avenir immédiat, puisqu'il aura lieu à la rentrée 2010. Sans vouloir rejeter la faute sur quiconque, je dois quand même dire que, jusqu'en mai 2009, le Service des écoles et institutions pour l'enfance avait reçu comme indication, de la part des concepteurs du projet et surtout du Département de l'instruction publique (DIP), qu'on n'aurait pas besoin de fermer cette école et de transférer les élèves. M<sup>me</sup> Irminger, qui fut la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, avant de devenir la directrice adjointe de mon département, puis la directrice du département de Pierre Maudet dès janvier 2010, pourra vous le certifier, de même que l'actuelle cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M<sup>me</sup> Widmer. Ces deux excellentes fonctionnaires pourront en témoigner, comme je peux le faire, de même que certains de mes collègues: ce n'est qu'à partir de mai 2009 qu'on nous a fait part d'un avis contraire, à savoir que l'école devrait fermer pendant les travaux d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie, et cela dès la rentrée scolaire 2010.

A partir de cette information, ce fut un peu le branle-bas de combat dans mon département et dans celui de mon collègue maire, Rémy Pagani. Nous avons beaucoup consulté pour essayer de trouver une solution, s'agissant du relogement des neuf classes enfantines et primaires de l'école de Carl-Vogt. Il nous a aussi fallu gérer les autres conséquences des travaux sur le fonctionnement de l'école. Je peux vous dire que ce ne fut pas une mince affaire, les problèmes s'ajoutant les uns aux autres, en cascade. Mais enfin, c'est notre métier que de trouver des solutions: nous sommes élus pour cela et les fonctionnaires sont nommés pour cela.

Nous avons donc consulté tous azimuts, pour savoir s'il convenait de déplacer les élèves aux Plantaporrêts. Certains ont émis l'idée de les déplacer à Hugo-de-Senger, mais il faut savoir que Carl-Vogt et Hugo-de-Senger sont deux *insulae* différentes, comme diraient les Latins, séparées par une grande artère où passent bien trop d'automobiles. Faire traverser le quartier aux enfants n'est pas la bonne solution et j'avais dit à mes collaboratrices et collaborateurs que c'était exclu.

Avec les responsables du DIP, nous avons aussi examiné la possibilité de

mettre tous ces élèves à l'école du Mail. Certains parlaient de les loger en entre-sol, ou dans des abris de protection civile, en y perçant des fenêtres de manière provisoire... Non, nous ne sommes plus en 1930, époque où les normes pédagogiques étaient quasi-inexistantes et, qui plus est, différentes d'une commune à l'autre. Ainsi, jusqu'en 1949, l'horaire scolaire de l'école primaire n'était pas le même en Ville de Genève et dans les campagnes genevoises! Aujourd'hui, il existe des normes bien précises et le règlement de l'école primaire prévoit notamment une distance maximale de 400 mètres entre le domicile de l'enfant et l'institution scolaire. En général, on ne peut pas y déroger et ici ce serait un non-sens, même provisoirement, car le provisoire va durer. En effet, les travaux prendront deux, voire trois ans.

Maintenant, je voudrais remercier les habitants de leur mobilisation citoyenne, mobilisation que nous souhaitons tous, à gauche comme à droite. J'entends ce discours sur la participation citoyenne depuis que je siège à l'exécutif, je l'ai aussi beaucoup entendu à Porto Alegre. Cette participation s'est d'ailleurs exprimée lors de la séance d'information publique qui a eu lieu le 4 février 2010, où mes collaboratrices et collaborateurs, ainsi que ceux de Rémy Pagani, ont entendu les propositions et les doléances des habitants.

J'en viens aux actes, après avoir essayé de définir le cadre. Ce matin, j'ai proposé à mes collègues plusieurs options et celle qui a été retenue est la solution des pavillons provisoires, mais pas sur le parc Gourgas. En effet, quand j'ai été élu en 1999, la demande de la Maison de quartier et des habitants, que nous avions beaucoup consultés, était de réaménager ce parc un peu crapoteux, avec des arbres qui avaient poussé de manière sauvage. Bien entendu, quand on coupe des arbres même sauvages, on rencontre toujours des oppositions, mais nous avons fini par nous mettre d'accord, grâce à une participation éminemment citoyenne des habitants et une collaboration avec les édiles que nous sommes. Les travaux vont dorénavant bon train et nous pourrons inaugurer prochainement ce nouveau parc Gourgas. Pour ma part, je suis fier que des parcs puissent être aménagés dans des quartiers dits populaires, comme nous le faisons aussi aux Acacias. Cela pour dire qu'il n'est pas question d'installer des pavillons provisoires dans le parc Gourgas, pratiquement au lendemain de son inauguration. Le Conseil administratif a été très ferme à cet égard et le maire a écrit à Charles Beer pour le lui rappeler: ces pavillons doivent être installés à la rue du Village-Suisse.

Nous reviendrons donc devant vous avec une demande de crédit extraordinaire. J'ai demandé au Service des écoles et institutions pour l'enfance de faire une estimation provisoire, mais le dossier sera transmis au département de Rémy Pagani, qui est plus apte à rédiger une proposition définitive. En travaillant en bonne intelligence avec l'excellente directrice de M. Pagani, M<sup>me</sup> Charollais, nous pourrons avancer le montant exact.

Par ailleurs, le maire a demandé, par courrier, au Conseil d'Etat l'autorisation de fermer la rue pour y installer ces pavillons provisoires. Je pense que le Conseil d'Etat a dû statuer ce matin, mais je n'ai pas eu de *feedback*. J'ai vu tout à l'heure M. Beer à l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises, mais il est parti en coup de vent et je n'ai pas pu l'interroger. J'espère que lui et ses collègues ont pris la bonne décision. De plus, nous souhaitons aussi que cette rue, une fois les pavillons ôtés, devienne une rue piétonne. C'est une bataille que nous menons depuis des années, déjà du temps de Christian Ferrazino. Je sais que le maire actuel est du même avis: c'est un non-sens que cette rue ne soit pas piétonne. Si nous aménageons un parc plus beau qu'avant, ce n'est pas pour avoir, à côté du parc mais aussi de l'école du Mail, une circulation infernale.

Voilà donc ce qui a été décidé. Nous avons encore formulé d'autres exigences auprès du Conseil d'Etat, mais je n'entre pas dans les détails. Lors d'une séance qui a eu lieu dans les bureaux de Charles Beer, à la demande de M. le maire et en présence de la directrice générale de l'enseignement primaire et de nos collaborateurs respectifs, nous avons bien compris que le DIP voulait cette solution également, solution qu'il aurait d'ailleurs pu imaginer plus tôt... Nous avons bien compris que, pour tous les responsables pédagogiques, déplacer les enfants ailleurs n'était pas acceptable. A un moment donné, il faut donc savoir raison garder et aller dans le bon sens, le sens que je viens d'indiquer, pour le bien des enfants du quartier.

**M. Gérard Deshusses (S).** Madame la présidente, je vais donc intervenir en tant que motionnaire, puisque tout à l'heure nous souhaitons que M. le magistrat prît la parole sur la proposition.

Dans un premier temps, sur le plan technique, nous avons donc transformé notre projet d'arrêté préjudiciel en motion préjudicielle... (*Remarque.*)

**La présidente.** Que se passe-t-il, Monsieur Wisard?

**M. Alexandre Wisard (Ve).** On nous parle d'une motion préjudicielle, et nous n'avons rien sous les yeux...

**La présidente.** Le texte a été photocopié et distribué aux chefs de groupe...

*M. Alexandre Wisard.* Ah non, cela n'a pas été distribué, ce n'est pas arrivé jusqu'ici... (*Protestations.*) Il faudrait quand même cadrer un peu ce

débat, Madame la présidente, car je peux vous dire que, sinon, nous en avons jusqu'à 23 h!

**La présidente.** Monsieur Wisard, s'il vous plaît, calmez-vous! M<sup>me</sup> Klopmann vient de vous tendre le texte... Comme vous n'étiez pas là, elle a eu la présence d'esprit de prendre un exemplaire... Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais recadrez les choses dans votre groupe! Monsieur Deshusses, vous avez la parole.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je suis heureux de voir que le chef de groupe des Verts a de nouveau les deux pieds sur terre et qu'il peut lire le document devenu une motion préjudicielle et qui contient l'arrêté que le Conseil administratif devrait envoyer à la commission des travaux et des constructions. Pour nous, cela va tout aussi bien dans la mesure où nous souhaitons fournir l'information. Ensuite, chaque élue ou élu est assez grand pour savoir ce qu'il doit faire en commission.

Mesdames et Messieurs, avec cette motion, nous avons voulu saluer le travail de la Coordination des parents de l'école Carl-Vogt. Celle-ci, confrontée aux propositions du Conseil administratif qui ne lui plaisaient pas et qui, sans revenir sur la problématique, étaient effectivement délicates, a jugé utile, de façon constructive et positive, de déposer son propre projet, ma foi très pertinent.

Par conséquent, nous pensions que le Conseil administratif allait l'adopter dans son entier, c'est-à-dire prévoir les six unités pavillonnaires qui comprennent les neuf classes devant être déplacées, plus l'ensemble du parascolaire. Or il s'est trouvé que ce n'était pas le cas et c'est la raison pour laquelle nous avons présenté cette motion préjudicielle. En effet, il nous paraît important que non seulement les classes soient prises en compte dans cet ensemble pavillonnaire, mais aussi les activités parascolaires et notamment le restaurant. Cela afin que les enfants ne soient pas contraints à des trajets extrêmement longs – jusqu'à 1000 mètres – dans un quartier actuellement bouleversé par de nombreux chantiers et qui, de ce fait, est dangereux.

Hier, nous avons eu l'occasion de parler d'un accident grave. On sait que ce quartier est actuellement en chantier et que les habitants souffrent à plus d'un titre des transformations que nous y faisons. Il nous paraît extrêmement important de répondre à la demande de parents qui se sont plongés, avec nous, dans l'étude d'une situation particulièrement délicate. En l'occurrence, ces six pavillons, il s'agit de les acheter et non de les louer. Pour la totalité de l'opération, soit les six pavillons, le prix est de 1 500 000 francs. A les louer, on y gagnerait moins; à n'en prendre que quatre, ils seraient unitairement plus chers. Vous avez reçu les

chiffres, vous pouvez le vérifier. Mais il y a plus, Mesdames et Messieurs: l'entreprise qui nous vendrait ces pavillons s'engage à les racheter quand nous n'en aurons plus besoin, à un prix qu'elle est prête à fixer aujourd'hui.

C'est dire que nous avons tous les éléments pour faire un travail efficace et répondre de façon correcte à des demandes tout à fait légitimes. Il s'agit d'assurer des conditions scolaires correctes à des enfants âgés de 4 à 9 ans, mais aussi de répondre de façon positive à une démarche exemplaire, en termes de démocratie participative. Nous l'avons souvent voulue et, cette fois-ci, c'est une leçon que nous recevons: ces citoyennes et ces citoyens se sont plongés dans un problème qui les touchait de près, ils ont réfléchi avec nous et ils ont trouvé la solution idéale.

Je vous remercie de faire bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif, pour qu'il nous renvoie ce projet d'arrêté en commission des travaux et des constructions, avec la proposition PR-776. (*Applaudissements.*)

*Préconsultation sur la motion préjudicielle et la proposition*

**M. Guy Dossan (R).** J'ai bien entendu tout ce qui vient d'être dit, mais je dois avouer que le groupe radical est quand même un peu surpris de la façon dont on travaille ce soir... J'ai bien entendu la justification du magistrat: tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil, tous nos fonctionnaires sont fantastiques et compétents... Mais il y a quelque chose que je ne comprends pas. Pour notre part, nous étions prêts à renvoyer cette proposition PR-776 directement en commission, pensant que tous les problèmes étaient réglés. Or nous nous apercevons que, malgré toute la compétence de tous ces fonctionnaires fantastiques, il y a quand même un problème, puisque l'association de parents d'élèves a dû monter au créneau pour attirer l'attention du Conseil municipal.

Cela, déjà, nous surprend quelque peu. Nous n'avons rien contre le projet des parents, au contraire, il nous paraît tout à fait logique. Mais nous nous demandons ce qui a été fait avant. Le magistrat a appris en mai 2009 que les classes devaient déménager et il nous présente une proposition PR-776 datée du 10 février 2010 qui visiblement n'est pas bonne. Alors, qu'a-t-on fait entre mai 2009 et février 2010? Il me semble que les deux magistrats en charge, au Canton et à la Ville, sont du même parti... On les voit tous deux dans les congrès du Parti socialiste et on peut donc supposer qu'ils se parlent...

En l'occurrence, nous accepterons évidemment la motion préjudicielle. Par contre, nous n'accepterons pas qu'un projet élaboré et estimé par l'extérieur ne passe pas au moins par les services du Conseil administratif. Que la motion soit renvoyée au Conseil administratif pour qu'il nous présente une proposition,

comme l'a dit tout à l'heure M. Tornare, d'accord. Mais il n'est pas question que nous envoyions en commission un projet élaboré à l'extérieur de l'administration municipale et non vérifié. On peut avoir confiance dans les parents, mais la proposition doit quand même émaner de l'administration municipale. Faute de quoi, si c'est maintenant l'extérieur qui dépose les projets, il faut se séparer vite fait bien fait de nos fonctionnaires, qui ne servent plus à rien!

Nous voulons donc que cette motion préjudicielle passe d'abord par les services de l'administration municipale et que le projet soit vérifié. Le montant qui nous sera soumis sera peut-être le même, mais il n'est pas question que nous renvoyions en commission un projet de 1,5 million de francs, sans nous assurer de l'exactitude du montant.

Pour le reste, nous avons décidé d'envoyer la proposition PR-776 en commission sans débat et nous voterons donc son renvoi ce soir. Mais nous nous étonnons quand même de la procédure et de ce qui nous est présenté. Nous nous interrogeons sur la façon dont sont élaborées les propositions du Conseil administratif...

**La présidente.** Monsieur Dossan, vous voulez renvoyer la motion préjudicielle au Conseil administratif?

*M. Guy Dossan.* Oui, nous voulons que le projet de pavillons passe d'abord par les services de l'administration et, pour cela, nous renvoyons la motion au Conseil administratif.

**M. Robert Pattaroni (DC).** J'ai bien compris les critiques qui ont été faites au magistrat, mais celui-ci a reconnu, très correctement, que les choses ne s'étaient pas passées comme elles auraient dû. Je pense que, dorénavant, il fera attention à ce que les personnes chargées des dossiers prennent le temps d'aller parler avec les principaux intéressés. Ce soir, il serait très heureux que nous puissions renvoyer la proposition PR-776 à la commission des travaux et des constructions. En ce qui concerne la motion préjudicielle, nous penchons pour la solution préconisée par le Parti radical.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires. Il se trouve que tous les partis représentés dans cette enceinte ont été contactés par les parents. Ceux-ci ont fait un superboulot, c'est vrai. Il y a des gens très compétents, des professionnels parmi eux. D'ailleurs, quand je les ai rencontrés, je leur ai dit avec un peu d'humour qu'ils pourraient même présenter une facture aux services de la Ville pour leur étude complémentaire. Mais ce sont des gens bénévoles et modestes et cela ne fait pas partie de leur mentalité...

Cela dit, ce qui nous dérange, au sein du Parti démocrate-chrétien, c'est ce projet d'arrêté préjudiciel, devenu une motion préjudicielle, Madame la présidente, puisque vous avez fort bien réagi. En l'occurrence, cela ne doit pas être drôle pour le magistrat socialiste! M. Tornare est un homme d'écoute, il a reconnu que les choses ne s'étaient pas passées comme il fallait et il a pris le temps de soumettre le problème au Conseil administratif. Ce dernier a décidé très sagement qu'il fallait rédiger et nous présenter une proposition de crédit supplémentaire. Et voilà que le Parti socialiste fabrique un projet d'arrêté disant ce qu'il faut faire et combien cela va coûter...

Mesdames et Messieurs, si les élus au Conseil municipal commencent à fabriquer des propositions, où va-t-on? Soit on fait l'économie du Conseil administratif – pourquoi pas? – soit on reste à notre place. Si je reconnais que, parmi les parents, il y a des professionnels qui ont fait un travail remarquable, je ne sais pas si le Parti socialiste a eu le temps de chiffrer aussi précisément le projet. Je trouve la démarche regrettable et je plains M. Tornare, magistrat émérite, qui se voit opposer un projet par son propre groupe, comme si ses services étaient incapables et qu'il fallait leur montrer comment travailler. Nous l'aurions éventuellement compris si le magistrat était d'un autre parti, par exemple celui des Verts ou des libéraux, où il existe toujours une certaine rivalité...

En conclusion, nous proposons de renvoyer la proposition PR-776 à la commission des travaux et des constructions, comme c'était prévu dès le début, et la motion préjudicielle au Conseil administratif, parce qu'il lui appartient de faire ce qu'il a dit. S'il peut utiliser cette motion préjudicielle, tant mieux. Sinon, charge à lui de rédiger une vraie proposition, relevant de sa compétence.

**M. Georges Queloz (L).** Je suis aussi de ceux qui saluent, au nom du groupe libéral, l'initiative et la proposition que nous fait l'association des parents. Je voudrais rappeler aux membres de la commission des travaux et des constructions que, lorsqu'on nous a présenté le crédit de réalisation du Musée d'ethnographie, fin octobre-début novembre, les représentants du Service des écoles et institutions pour l'enfance étaient présents, compte tenu des travaux du préau. Certains commissaires ont posé la question de savoir ce qu'il en était desdits travaux et de la proposition que nous n'avions toujours pas reçue mais que nous espérions voter simultanément avec celle du Musée d'ethnographie.

Ensuite, la question a été posée de savoir si l'association des parents d'élèves avait été consultée. On nous a affirmé que cela avait été le cas, et qu'on lui avait donné satisfaction. Or quelle ne fut pas ma surprise de voir que les parents avaient, en fait, dû se réunir et dire que ce n'était pas possible, qu'on ne pouvait concevoir cela. Mesdames et Messieurs, nous sommes obligés de leur donner raison,

eu égard aux arguments qu'ils ont évoqués. En effet, d'une part, il convient de respecter les règlements: la règle des 400 mètres entre le domicile et l'école doit être appliquée. D'autre part, nous ne pouvons pas cautionner le fait de diviser une école qui fonctionne bien, qui a une bonne réputation.

En l'occurrence, l'association des parents n'a pas proposé un arrêté: elle a fait une estimation chiffrée, montrant qu'elle se préoccupait des coûts. Mais il appartient évidemment au Conseil administratif de rédiger une proposition en bonne et due forme, que nous étudierons à la commission des travaux et des constructions. Certes, c'est peut-être un peu gênant pour le Conseil administratif, qui nous a tellement habitués à des propositions gonflées! Pour une fois, nous en aurons une au juste prix! Je tenais à le souligner, étant donné que nous devons toujours nous battre à propos des coûts.

J'ai entendu que, pour certains, dépenser 1,5 million, ou 14 000 francs par mois, pour reloger des classes, c'était très cher. Alors, je rappelle qu'un peu plus loin à l'ordre du jour figure le rapport PR-700 A/B sur la villa Freundler: là, on est prêt à dépenser 27 000 francs par mois, comme je l'explique en détail dans mon rapport de minorité, pour servir des repas aux écoliers quatre jours par semaine, entre midi et 14 h, et pour des activités parascolaires. Là, on va dépenser 27 000 francs par mois, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Maintenant, je dois faire part d'une réserve, pour laquelle il nous faudra trouver une solution en commission des travaux et des constructions. Après l'intention affichée par M. Tornare de demander que la rue du Village-Suisse devienne définitivement piétonne, il y a des bagarres qui s'annoncent! En effet, maintenant que nous avons accepté le pont Wilsdorf, les voitures qui viendront des Acacias et qui, après avoir traversé le pont, arriveront sur le boulevard Carl-Vogt seront obligées de tourner à gauche. Alors, que vont faire les automobilistes qui veulent prendre la direction de Champel ou d'Evian? Ils emprunteront la rue du Village-Suisse ou la rue des Bains. Voilà ce que sera le trafic. De plus, Mesdames et Messieurs, avec l'initiative que vous nous avez balancée s'agissant de fermer 200 rues, j'aime mieux vous dire qu'avant de parler de celle du Village-Suisse nous voudrions voir l'ensemble du projet et que nous sortirons nos armes et nos arguments le moment venu!

Voilà ce que je voulais relever. Je me réjouis d'examiner en commission la rénovation de l'école Carl-Vogt et cette motion, afin d'aboutir à une proposition qui, j'ose l'espérer au nom du groupe libéral, sera acceptée par l'ensemble de ce Conseil municipal.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Mesdames et Messieurs, le groupe A gauche toute! soutiendra la motion préjudicielle, car nous estimons que les revendica-

tions des parents de l'école du boulevard Carl-Vogt sont pleinement justifiées. Le parcours demandé aux enfants du quartier, en particulier aux petits, est beaucoup trop important. Les mesures faites sur place montrent à l'évidence que la distance tourne autour d'un kilomètre, voire d'un kilomètre et demi. Un kilomètre et demi, dans un quartier qui connaît les nuisances occasionnées par de nombreux travaux, c'est trop, beaucoup trop!

C'est la raison pour laquelle le groupe A gauche toute! demande instamment au Conseil administratif d'évaluer et de chiffrer la mise en place de pavillons provisoires dans le secteur du parc Gourgas. Ce ne sera d'ailleurs pas la première fois, puisqu'une même démarche avait été adoptée pour l'école de la Roseraie. Nous appuyons à cet égard la proposition d'utiliser la rue du Village-Suisse, qui longe le parc, pour l'installation de ces pavillons. Nous proposons donc de renvoyer la motion préjudicielle et la proposition à la commission des travaux et des constructions, afin de revenir en plénum avec un projet qui réponde pleinement aux desiderata des parents.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AGT). Je suis désolée, mais je vais un peu contredire mon collègue s'agissant du renvoi de la motion. Sur le fond, par rapport aux neuf classes de l'école Carl-Vogt, il s'agit effectivement, comme l'ont relevé mes préopinants, de ne pas diviser l'école. Si les plus petits enfants étaient envoyés aux Plantaporêts – car on ne peut mélanger les petits et les grands – nous avons tous compris que traverser la Jonction serait un gymkhana pour eux. De plus, avec ce déménagement, il serait très difficile d'avoir un maître d'appui pour l'école des Plantaporêts et cela pourrait porter préjudice pendant deux ans aux élèves en difficulté.

Voilà pourquoi nous sommes tous d'accord dans ce plénum pour aménager ces pavillons. Cela dit, sachant que le déménagement est urgent et vu le temps que prennent les travaux en commission, nous demandons que la motion préjudicielle soit renvoyée, non pas en commission comme l'a annoncé mon collègue, mais directement au Conseil administratif, et que M. Pagani vienne en commission, dans les plus brefs délais, avec un amendement à la proposition PR-776...

*M. Rémy Pagani, maire.* C'est la même chose!

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Ce n'est pas tout à fait la même chose, Monsieur Pagani. Quant à moi, j'aurais même proposé un vote sur le siège... (*Remarque de M. Pagani.*)

**La présidente.** Madame Arlotti, veuillez vous adresser à la présidente! Et, Monsieur le maire, veuillez cesser de dialoguer avec l'oratrice!

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Madame la présidente, je vous prie donc de transmettre à M. le maire: nous demandons simplement que les choses se fassent rapidement, que la présidente de la commission des travaux et des constructions puisse mettre cet objet à l'ordre du jour et que nous puissions le traiter le plus rapidement possible.

**M. Rémy Burri (R).** Tout à l'heure, M. Wisard parlait d'un débat hallucinant: effectivement, je partage tout à fait cet avis! On entend ce soir la gauche et nos amis socialistes faire de la vraie récupération. Ils parlent de participation citoyenne, de démocratie participative, ils s'en félicitent, mais ils n'y sont pas du tout: il s'agit ici tout au plus de démocratie réactive! Certes, je félicite ces parents qui, en un temps record, ont réussi à nous proposer un projet répondant vraiment aux nécessités, un projet – trouvez l'erreur! – répondant à celui du Conseil administratif de gauche. Une association de parents d'élèves nous amène, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, un projet à 1,5 million de francs, qui tient compte des vrais soucis des habitants. En l'occurrence, en parlant de démocratie participative, vous vous moquez de nous, Mesdames et Messieurs!

M. Tornare nous rappelle régulièrement et fièrement qu'il a été directeur d'école. Ce soir, il nous dit, tout aussi fièrement, qu'il sait très bien qu'on ne peut exiger des enfants qu'ils marchent plus de 400 mètres. Alors, comment a-t-il osé proposer que les enfants fassent un véritable parcours du combattant pour aller à l'école? C'est parfaitement inadmissible. Pour notre part, nous allons effectivement étudier tout cela. Nous voulons répondre à ces citoyens, qui ont pris la peine de faire cette proposition dans des temps records – l'administration n'aurait jamais fait si vite – et en arrivant à des coûts nettement plus avantageux que ceux dont nous avons l'habitude de la part du Conseil administratif.

Enfin, je me demande comment la gauche a pu être aussi disloquée sur ce sujet... Comment a-t-on pu passer à côté de ces problèmes, passer à côté des discussions avec le DIP et avec l'autre éminent magistrat socialiste, qui n'a pas trouvé de solution acceptable pour les enfants et les parents? Voilà pour la position du groupe radical.

**M. Bayram Bozkurt (Ve).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition du Conseil administratif de rénover partiellement l'école de

Carl-Vogt est nécessaire, et chacun s'en réjouira. Les enfants, les parents et les enseignants pourront disposer de bâtiments qui correspondent encore mieux à ce qu'on attend d'une école. Ces aspects-là sont très positifs. La rénovation de l'école s'impose au moment où le nouveau Musée d'ethnographie, qui fait partie du même ensemble de bâtiments, est sur le point de se réaliser.

Pendant ces travaux, il est prévu, comme l'ont rappelé nos collègues, de déplacer les neuf classes de Carl-Vogt et de diriger les élèves vers deux écoles – Plantaporrêts et Mail – ce qui rendra malheureusement la vie de beaucoup de parents bien difficile, avec des trajets plus longs et un éclatement des classes. On va ainsi compliquer la vie de nombreuses familles.

Les parents d'élèves se sont inquiétés de ce projet et, comme des citoyens actifs, ont préparé avec beaucoup de soin une alternative pour simplifier la vie de tous et maintenir les liens qui se sont créés à l'école Carl-Vogt. L'idée est donc d'installer des pavillons provisoires à côté du parc Gourgas, autrement dit dans la rue du Village-Suisse. En effet, pour un enfant, il est plus favorable et sécurisant de ne pas être séparé de ses camarades, de son environnement, et de ne pas se trouver écartelé entre deux quartiers. Pour les parents aussi, la solution du DIP – hébergement provisoire aux écoles des Plantaporrêts et du Mail – n'est pas bonne, car elle représente près de quatre heures de marche pour quatre allers et retours, soit près d'une demi-journée pour les parents. Il faut, de plus, rajouter un autre inconvénient, celui des nombreux travaux dans le quartier qui affectent la circulation et augmentent l'insécurité pour les enfants.

Concernant le futur aménagement du préau, il serait souhaitable qu'une place importante soit consacrée aux arbres et aux espaces verts. Pourquoi ne pas envisager une place de jeux conviviale, sur le thème de l'ethnologie, qui pourrait jouer un rôle pédagogique pour les enfants? Vu l'importance de la problématique et le délai très court avant le début des travaux, et pour respecter le confort et la sécurité des enfants, des familles et des enseignants, nous proposons d'envoyer ce projet à la commission des travaux et des constructions, afin de l'étudier rapidement et de manière plus approfondie, j'ai bien dit rapidement!

**M. Jacques Baud (HP).** Mesdames et Messieurs, vous avez voulu un musée, vous l'avez, et maintenant il vous faut assumer! Dans ce dossier, la première chose que j'ai remarquée, c'est le problème du préau. Il y a un grand principe: qui casse paie. En l'occurrence, le coût de restauration, de remise en état du préau devrait émarger au budget du musée, et non pas à celui de l'école. Ce serait mieux sur le plan comptable.

Pour ce qui est du déplacement des classes dans des pavillons à la rue du Village-Suisse, nous avons rencontré de nombreux parents, nous avons discuté

pendant des mois de cette affaire et la solution proposée nous paraît tout à fait raisonnable. Ce qu'a dit M. le conseiller administratif Tornare va dans le bon sens et c'est de ce côté-là que la commission des travaux et des constructions devra travailler.

Enfin, j'aurai une petite question liée à la caserne des pompiers à côté. Il y a des passages de véhicules d'urgence assez nombreux dans ce coin et il faudra s'assurer que la fermeture de la rue du Village-Suisse ne gênera pas nos chers pompiers, qu'elle ne générera pas d'inconvénients qui pourraient être dangereux en cas de sortie d'urgence.

Voilà, on peut donc s'entendre, on peut trouver des solutions. La commission des travaux et des constructions devra travailler sur la solution proposée, car aller plus loin que l'école du Mail n'est pas possible pour les parents et les enfants.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été évoqués, mais dire ce qui est essentiel, selon notre groupe. Effectivement, la construction du Musée d'ethnographie a été votée et elle entraîne des conséquences, notamment pour l'école Carl-Vogt. En l'occurrence, peu importe la méthode, la manière avec laquelle on réussira à résoudre le problème: l'essentiel est de le faire rapidement. Il nous appartient, à nous Conseil municipal, d'analyser la situation et de prendre une décision. Pour l'Union démocratique du centre également, le bien-être des enfants et des parents est important. Ces derniers ont fait un excellent travail en amenant cette proposition de pavillons, qui a abouti à la motion préjudicielle. Il nous appartient maintenant de décider rapidement, pour respecter les délais. Raison pour laquelle nous souhaitons envoyer, de concert, aussi bien la proposition PR-776 que la motion préjudicielle en commission des travaux et des constructions

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je suis contente de prendre la parole après avoir entendu les déclarations des différents groupes, particulièrement celles des groupes démocrate-chrétien et radical, remettant en cause les prises de position ou les décisions du Conseil administratif de gauche. Mais je ne suis pas là pour défendre le Conseil administratif: ce qui m'intéresse ce soir, c'est le sujet sur lequel nous allons voter.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de la motion préjudicielle et l'intérêt de mettre à disposition ces pavillons, car M. Deshusses l'a fait mieux que moi. Pour rassurer certains intervenants, je dirai simplement que, pour nous, il a toujours été question de renvoyer la proposition à la commission des travaux et des constructions et la motion préjudicielle au Conseil administratif, afin que celui-ci revienne

avec une proposition dans les formes, qui sera étudiée de façon concomitante en commission des travaux et des constructions.

Deuxièmement, pour rassurer le groupe démocrate-chrétien, je dirai que la proposition du Parti socialiste ce soir a été faite en parfait accord avec notre magistrat. C'est une décision que nous avons prise en caucus. Lorsque nous avons reçu l'association des parents, il n'était pas question de mettre à disposition des pavillons, cela a été décidé ce matin même par le Conseil administratif. A l'époque, nous ne savions ce qui serait voté au Conseil administratif, raison pour laquelle nous avons voulu appuyer la décision politique prise lors de notre caucus, s'agissant de mettre à disposition des pavillons.

Ensuite, si nous avons quand même déposé la motion préjudicielle après l'intervention de M. Tornare, c'est parce que le Conseil administratif a décidé ce matin d'installer quatre pavillons uniquement. Or, nous voulons qu'il y ait six pavillons pour accueillir à la fois les classes et le parascolaire. En effet, du moment qu'il y a un transfert des élèves dans les pavillons, il ne s'agit pas de garder le parascolaire dans l'ancienne école et qu'il y ait ainsi des trajets à faire. C'est la raison pour laquelle nous avons maintenu notre motion préjudicielle, de sorte qu'on installe six pavillons.

En ce qui concerne l'estimation des coûts, nous avons repris la très bonne étude qu'a faite l'association des parents. Maintenant, libre au Conseil municipal de demander au département d'évaluer et de confirmer la somme. Ces coûts ressortent de l'excellent travail – que tout le monde a souligné ici – fait par l'association des parents. Le cas échéant, ces coûts pourront soit augmenter, soit diminuer. Ce sera à la commission des travaux et des constructions et à notre Conseil de prendre une délibération formelle à ce sujet.

Par ailleurs, il faut souligner que la mise à disposition de ces pavillons a eu l'accord du DIP, qui aurait pu mettre son veto. De plus, M. Tornare a indiqué qu'une demande avait été faite pour fermer la rue du Village-Suisse à la circulation. Là, je ferai une remarque en forme de clin d'œil: si la rue du Village-Suisse était piétonnisée, nous n'aurions plus que 199 rues à fermer pour donner suite à l'initiative des Verts...

Ensuite, nous prônerons l'achat de ces pavillons. Ce point sera aussi étudié en commission et vous comparerez les coûts de la location et ceux de l'achat des pavillons. Comme l'a dit M. Deshusses, ceux-ci pourront être repris par le vendeur ultérieurement et, s'ils ne le sont pas, ils pourront être utiles par la suite. Nous avons souvent des demandes pour reloger des artisans, des artistes, voire des crèches temporaires... Par exemple, lorsque nous fermerons la crèche du Lac, nous n'aurons plus assez de places et nous pourrions aménager ces pavillons...

Mesdames et Messieurs, ce projet, sur la forme, suscite peut-être quelques interrogations, mais sur le fond, et c'est tout à l'honneur du Conseil municipal, nous voulons tous le bien de nos enfants et leur éviter des parcours dangereux. Je pense donc que nous pouvons renvoyer la proposition PR-776 à la commission des travaux et des constructions et la motion préjudicielle au Conseil administratif, afin que celui-ci revienne rapidement en commission avec un projet d'arrêté. Ainsi, toutes les formes seront respectées.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Ce soir, tout le monde s'accorde à dire que l'association des parents d'élèves a fait un bon travail, puisqu'elle est capable de nous proposer un projet alternatif qui donne satisfaction à toutes et à tous. Mais ce sur quoi nous sommes aussi tous d'accord, c'est la grande confusion qui règne autour de ce dossier! Je dois avouer et confirmer la grande perplexité du groupe des Verts par rapport à la procédure adoptée par nos amis socialistes.

Je m'explique. Hier mardi, lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe à 16 h 30, nous évoquions comme d'habitude les urgences, les textes préjudiciels: je n'ai rien entendu de la part de la cheffe du groupe socialiste, en ce qui concerne cet objet. Toujours hier mardi, M. Tornare demandait que le traitement de la proposition PR-776 soit repoussé à aujourd'hui mercredi, pour deux raisons. Tout d'abord, pour prendre connaissance du dossier des parents, ce qui nous paraissait une très bonne chose – il faut parfois donner du temps au temps, selon la formule d'un brillant socialiste... Ensuite, pour permettre au Conseil administratif de se positionner lors de sa séance de ce matin.

En revanche, ce que nous n'imaginions pas, mais alors pas du tout, c'est que ce report visait aussi à donner un peu de temps au groupe socialiste pour rédiger une motion préjudicielle! Si nous sommes tous convaincus que l'association des parents propose une solution intéressante, ce soir nous éprouvons quand même un grand étonnement. Le groupe socialiste vient avec une motion préjudicielle non annoncée, qui était d'ailleurs au départ un projet d'arrêté préjudiciel... Cette motion, manifestement, reprend tous les éléments proposés par les parents, qui sont extrêmement intéressants. Mais la moindre des corrections, Mesdames et Messieurs les socialistes, aurait été de faire signer tous les groupes! Je sais que nous sommes en période préélectorale, que les tensions augmentent, mais cela aurait été la moindre des choses. Je dois dire que les Verts sont très étonnés de votre façon de travailler.

Pour le surplus, je voudrais rappeler ce que notre collègue démocrate-chrétien a évoqué: ce dossier de rénovation d'école est piloté par le socialiste M. Tornare, avec des propositions de relogement dans d'autres écoles faites par le socialiste M. Beer, et voilà que nous nous retrouvons face à une motion préjudicielle signée

des socialistes. Mesdames et Messieurs, je crois que nous allons vous laisser vous débrouiller tout seuls! Bref, on est là dans de la récupération et cela ne nous plaît pas du tout.

Cette motion préjudicielle n'est pas très glorieuse, mais il faut l'examiner. Toutefois, il ne faut pas nous en saisir tout de suite, car cela signifierait que les services de l'administration ne servent à rien et qu'il faut tous les virer! Cette motion préjudicielle doit d'abord passer à la moulINETTE des services et nous suivrons la proposition démocrate-chrétienne de la renvoyer au Conseil administratif. Ensuite, en commission des travaux et des constructions, nous étudierons la proposition PR-776 et, si le Conseil administratif est convaincu par la solution proposée par les parents, il nous proposera un amendement et nous voterons ces quatre ou ces six pavillons... (*Remarque.*) Oui, nous ne savons même pas s'il en faut quatre ou six... C'est dire, encore une fois, à quel point la façon dont on a travaillé n'est pas glorieuse!

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AGT). Mesdames et Messieurs, nous avons si rarement des motions préjudicielles dans ce plénum que nous en sommes un peu perturbés. Pour ma part, je vais répéter la chose qui me paraît essentielle: il me semble que les socialistes ont présenté une motion préjudicielle pour qu'il y ait six conteneurs et non quatre. En l'occurrence, les choses se sont passées très vite. Les parents d'élèves ont fait un excellent travail et ont constitué très rapidement un dossier. Il ne s'agit pas de critiquer les services de la Ville, qui sont excellents. Mais le fait est qu'il y a une urgence dans ce dossier et que nous en sommes tous conscients. D'ailleurs, nous avons demandé en commission, au moment où nous traitons la proposition pour le Musée d'ethnographique, ce qu'il en était de la rénovation de l'école Carl-Vogt. Ensuite, les choses se sont un peu précipitées et, ce soir, on nous présente donc cette motion. Je ne sais plus qui a demandé de la renvoyer à la commission des travaux et des constructions, mais cela ne servirait à rien, car la commission n'arrivera pas à respecter les délais. Pour répondre à l'urgence, pour que le déménagement puisse avoir lieu à temps, il faut renvoyer la motion préjudicielle au Conseil administratif, afin que ce dernier présente un amendement en commission des travaux et des constructions.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Arlotti pour son intervention. Pour ma part, je trouve dommage que des procès d'intention ternissent le débat. Je n'ai pas à me justifier pour le groupe socialiste, mais pour votre gouverne, Monsieur Wisard, sachez qu'hier le Conseil administratif n'a pas demandé le report pour nous laisser le temps de rédiger la motion préjudicielle. En effet, celle-ci a été rédigée entre 14 h et 16 h par M. Deshusses et moi-même, une fois que nous avons appris la décision du Conseil administratif de ce

matin, qui s'est prononcé pour quatre pavillons et non six. Si le Conseil administratif avait décidé qu'il y aurait six pavillons, nous n'aurions pas présenté la motion préjudicielle.

Normalement, nous n'avons pas à expliquer les tenants et aboutissants de nos décisions, mais je le fais parce que les procès d'intention et les superlatifs utilisés ce soir sont regrettables. De la part de la droite, c'est de bonne guerre: nous sommes en période préélectorale et il est normal qu'on attaque le magistrat, le groupe... Mais nous devrions avoir ici le débat de fond sur le service à rendre aux parents et aux élèves, et je trouve un peu dommage ces procès d'intention!

**M. Rémy Pagani, maire.** D'abord, je voudrais rappeler quelques notions de base. Mon collègue Manuel Tornare est responsable des écoles et à ce titre il a proposé toute une série de mesures. Pour ma part, je suis responsable des bâtiments et je dois mettre à la disposition de la population, et à la demande de mes collègues, des locaux qui soient les plus agréables possibles. Quand les travaux dépassent le million, j'ai l'obligation de passer devant vous et de vous présenter une proposition. Donc, de toute façon, il faudra que je vienne en commission, que le projet de pavillons soit de 1,2 ou de 1,5 million de francs.

Cela dit, il y a vingt-cinq ans, je me suis battu avec l'Association des habitants de la Jonction pour faire en sorte que l'école du Mail soit reliée au parc Gourgas et que le préau puisse avoir un dégagement... Nous nous sommes battus pour obtenir le parc, car il était question de construire des bâtiments, puis nous nous sommes battus pour que le préau soit ouvert. S'agissant de l'école Carl-Vogt, quand j'ai entendu parler des conteneurs, je me suis souvenu qu'à l'époque des conteneurs avaient aussi été placés entre le parc Gourgas et le préau, lorsqu'on avait dû refaire une aile de l'école du Mail. Or les parents se plaignaient, d'une part, du fait que leurs enfants ne pouvaient pas accéder au parc Gourgas, puisque les conteneurs barraient complètement la rue. D'autre part, ils se plaignaient du froid pendant l'hiver. Aujourd'hui, il est de ma responsabilité de faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Nous avons donc demandé au Conseil d'Etat de nous permettre d'installer ces conteneurs, parce qu'il est effectivement légitime que les élèves, notamment celles et ceux qui habitent en haut du boulevard Carl-Vogt, n'aient pas à traverser le quartier pour aller aux Plantaporêts. Je trouve cela tout à fait légitime. Mais auparavant, il fallait quand même voir – et c'était là mon premier souci – s'il existait des bâtiments en dur pour accueillir les neuf classes de l'école Carl-Vogt. Or il existe bel et bien des classes à l'école du Mail qui sont aujourd'hui utilisées, non pas pour des cours, mais pour le parascolaire. De même, il existe à Cité-Jonction, l'école tout à côté, une classe qui est utilisée pour des activités manuelles.

Donc, ces classes existent. Nous en avons discuté avec Charles Beer, parce que j'estimais plus sympathique que les enfants soient logés dans des bâtiments en dur et qu'ils soient au chaud l'hiver venant. Malheureusement, en cascade, il aurait fallu déplacer le parascolaire dans les locaux actuellement utilisés par les Fifres et Tambours... Enfin, tout cela demandait soi-disant une énergie considérable et nous avons, de guerre lasse, abandonné cette solution.

Nous en sommes revenus aux conteneurs et le Conseil administratif a pris ce matin la décision de les installer à la rue du Village-Suisse, à la condition que le Conseil d'Etat octroie l'autorisation. Ici, je rassure M. Queloz: il n'est pas question pour l'instant de pérenniser quoi que ce soit. Mais toujours est-il que le Conseil d'Etat doit s'engager, c'est la condition sine qua non, à permettre que les classes soient installées dans ces conteneurs. Nous ferons en sorte que les élèves ne souffrent pas du froid l'hiver venu et que les parents ne regrettent pas d'avoir accepté, voire imposé cette solution. En effet, je me souviens qu'un certain nombre de parents, il y a dix ans, se plaignaient des mêmes conteneurs... Mais cela, c'est de ma responsabilité.

Nous avons donc envoyé une lettre au Conseil d'Etat et nous attendons qu'il se détermine, y compris sur une participation financière, participation que nous avons sollicitée même si nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions...

Enfin, Mesdames et Messieurs, je suis très content que des parents se lancent dans des propositions chiffrées. Mais le minimum, à mon sens, est d'aller voir dans le canton s'il y a des pavillons scolaires provisoires qui pourraient être mis à notre disposition. Sachant qu'une commune avait voulu nous vendre des pavillons il y a une année, j'ai immédiatement donné l'ordre au service compétent de se renseigner, pour prendre une décision correcte en commission – car de toute façon, Madame Arlotti, nous devons passer par la commission des travaux et des constructions – mais aussi pour économiser de l'argent. J'ai le sentiment qu'il sera possible d'acheter à d'autres communes des pavillons qui pourraient être simplement déplacés.

Bref, en un mot, ma responsabilité de constructeur est de mettre à disposition des enfants les locaux adéquats, après avoir vérifié qu'il n'était pas possible de les installer dans des bâtiments en dur. Pour ma part, je le regrette, cela aurait été possible si tout le monde avait fait un effort, mais j'en prends acte. Ma responsabilité est maintenant de faire en sorte que les élèves soient logés dans de bonnes conditions, sans porter préjudice aux enfants qui fréquentent aujourd'hui l'école du Mail et qui ont besoin, quant à eux, de voir un peu de vert depuis leur préau.

Pour ce qui est de savoir si la motion préjudicielle doit aller en commission ou si elle doit nous être renvoyée directement, c'est égal, puisque nous avons commencé à travailler sur une proposition chiffrée. Je précise que nous respecte-

rons les procédures AIMP, car nous avons l'obligation, à partir du seuil dont il est question ici, de mettre en soumission ces conteneurs. Voilà, nous espérons pouvoir mettre à disposition ces pavillons, conformément à la demande des parents, dès septembre 2010.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, j'ai été attaqué par certains, j'en ai l'habitude, mais j'aimerais quand même répondre et donner des chiffres et des renseignements précis. En effet, il est des choses que je ne peux laisser passer, il en va de ma réputation professionnelle ainsi que de celle du Conseil administratif.

Je vous laisse régler entre vous les bisbilles à propos de la motion socialiste; c'est l'affaire du Conseil municipal, cela ne regarde pas le Conseil administratif.

En revanche, j'aimerais remettre l'école au milieu du village suisse... en donnant les précisions suivantes. Je le répète pour que ce soit gravé dans le bronze et dans le *Mémorial*: avant mai 2009, Monsieur Wisard, jamais le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a été sollicité pour un transfert des classes. Personne, pas même votre magistrat Vert qui est en charge de la rénovation du MEG, n'en a parlé. Alors, je veux bien assumer un certain nombre de responsabilités, mais je vous prie aussi de transmettre vos doléances à votre magistrat préféré...

Quant à M. Rémy Burri, il évoque souvent James Fazy et autres Georges Favon, excellents magistrats radicaux du XIX<sup>e</sup> siècle grâce auxquels nous avons des écoles obligatoires et gratuites. Il devrait donc savoir que, depuis James Fazy, les communes dans notre canton – comme dans toute la Suisse et comme en France, grâce au radical Jules Ferry à la même époque – doivent construire et entretenir les écoles enfantines et primaires, mais elles ne doivent pas s'occuper de pédagogie, surtout pas! Par conséquent, s'agissant du transfert des classes, nous ne pouvons que proposer et c'est le DIP qui dispose, Monsieur Burri. C'est ainsi depuis la Révolution radicale de 1846.

Pour l'école Carl-Vogt, je rappelle brièvement ce qui s'est passé. Une fois que nous avons su qu'il fallait transférer les élèves, nous avons mené des discussions durant l'été 2009, c'est-à-dire assez récemment, vous en conviendrez. De nombreux scénarios ont été élaborés, mais aucun ne s'est révélé entièrement satisfaisant. D'entente avec les directions des établissements et les enseignants concernés, nous avons finalement retenu l'option de loger cinq classes de l'école Carl-Vogt à l'école du Mail, et quatre classes à l'école des Plantaporrêts. Il faut toutefois préciser qu'au mois d'octobre 2009 nous avons retenu tous ensemble, d'entente avec le DIP, une solution qui permettait de reloger à l'école du Mail la totalité des classes de Carl-Vogt.

Mais ensuite il y a eu volte-face. A un moment donné, le magistrat chargé du DIP a été alerté et le département est revenu sur sa décision, estimant – écoutez bien! – que cette solution impliquant le déménagement des élèves suivis par le Service médico-pédagogique fragilisait des enfants déjà en difficulté. Voilà pourquoi il y a eu un hic au début de cette année. C'est à ce moment-là qu'il a été décidé de mettre une partie des élèves aux Plantaporrêts et c'est ce qui a suscité l'ire, certes compréhensible, des parents, dont beaucoup sont à la galerie du public ce soir. Voilà pour l'historique. Pour ma part, je peux comprendre que des élèves déjà fragilisés, en difficulté, ne doivent pas être séparés des autres. Mais c'est là un élément qui relève de la pédagogie, dans laquelle nous ne pouvons pas nous immiscer.

Par ailleurs, Monsieur Wisard, je regrette aussi que le 4 février 2010, lors de la réunion publique avec les parents, il n'y ait eu aucun représentant du département des affaires culturelles que nous avons pourtant sollicité. De même, je regrette qu'au moment de ficeler le projet du MEG on n'ait jamais envisagé un montant pour ce transfert, pour ces pavillons.

Cela pour dire que, si nous sommes venus à la vingt-cinquième heure, c'est parce que nous nous sommes rendu compte qu'il fallait trouver une autre solution, sans nous laisser piéger par une psychorigidité qui eût été vraiment contraire au bien-être des enfants. Comme je l'ai dit tout à l'heure, seuls les imbéciles ne changent pas d'opinion... En l'occurrence, c'est tout à l'honneur du Conseil administratif et du DIP, et je vous engage vraiment, comme l'a dit M. le maire, à faire très vite. En effet, si nous voulons installer ces conteneurs pour la rentrée 2010-2011, il faudra prendre les décisions dans les jours qui viennent.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Il n'est pas dans l'habitude des Verts d'intervenir après le magistrat, mais à la suite des propos de M. Tornare je me vois obligé de prendre la parole. M. Tornare a envoyé un petit missile, pas bien méchant, disant qu'il n'y avait personne du département des affaires culturelles à je ne sais quelle séance... Monsieur Tornare, je vous donne une information: il n'y avait personne du caucus socialiste lors des discussions avec les parents, dans les soirées publiques ces derniers jours!

**M. Guy Dossan (R).** Il n'est pas non plus dans les habitudes du groupe radical de parler après le magistrat, mais je dois réagir à la dernière phrase que nous venons d'entendre, à savoir que la situation urge et qu'il faut nous dépêcher! Monsieur le conseiller administratif, si nous sommes dans cette situation, ce n'est pas la faute du Conseil municipal, c'est parce que cette proposition, excusez-moi de le dire ainsi, est mal foutue! Je veux bien croire que vous proposez et que

le Conseil d'Etat dispose. Mais comment avez-vous pu proposer de mettre les enfants aux Plantaporrêts, alors qu'on sait depuis longtemps que la rue du Stand sera fermée et que le boulevard Saint-Georges devra supporter toute la circulation privée et les transports publics? Franchement, cela m'étonnerait que les services de la Ville n'aient pas pensé à cela! Certes, la situation urge, je suis d'accord avec vous, mais il ne faut pas retourner les responsabilités: ce n'est pas la faute du Conseil municipal si nous en sommes là ce soir. Nous ferons notre travail, mais nous aimerions bien que tout le monde fasse le sien avant que les projets arrivent devant nous!

**M. Jacques Baud** (HP). Là, j'entends qu'on se bagarre, mais, Mesdames et Messieurs, il y a urgence et nos enfants devraient passer avant nos histoires politiciardes. Je propose donc le renvoi de la motion au Conseil administratif, qui a besoin de prendre les choses en mains le plus rapidement possible, pour régler ce problème extrêmement grave. Il lui faut du temps pour y arriver et je propose donc le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion M-907 est acceptée par 61 oui contre 8 non.

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à joindre le projet d'arrêté ci-dessous à la proposition PR-776:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 550 000 francs destiné à l'achat de six structures pavillonnaires (conteneurs), y compris les infrastructures et les frais d'autorisation, de pilotage et de raccor-

## Proposition: réaménagement de l'île Rousseau et de son pavillon

dements, afin de reloger les élèves des classes de l'école Carl-Vogt ainsi que les activités parascolaires.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 550 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2015.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition PR-776 et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés à l'unanimité (67 oui).

**10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 260 000 francs, ramené à 135 000 francs, destiné au réaménagement de l'île Rousseau (PR-738 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier.**

**Traitement de la proposition**

La proposition PR-738 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2009. Elle a été traitée par la commission lors d'une unique séance, le 3 février 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Pérez. Le procès-verbal a été rédigé avec soin par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder, qu'elle en soit ici remerciée.

**Examen de la proposition**

La proposition PR-738 a été présentée à la commission par les soins de MM. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département municipal

<sup>1</sup> Proposition, 2133.

## Proposition: réaménagement de l'île Rousseau et de son pavillon

de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et Daniel Oertli, directeur du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Elle n'a fait l'objet que d'une demande d'audition supplémentaire, qui a été refusée (voir plus bas).

**Préambule**

Il convient de préciser que cette proposition s'inscrit, avec les propositions PR-661 et PR-760, dans la volonté du Conseil administratif de remettre en état et en valeur le site de l'île Rousseau (aménagement, mobilier, éclairage, arborisation), son pavillon-glacier datant de 1912, et d'y prévoir les installations événementielles et la signalétique liées aux festivités prévues pour commémorer le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012. Ces projets sont présentés séparément mais ont été concoctés conjointement par les différents services concernés dans les trois départements des constructions et de l'aménagement, de la culture, et de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. La proposition PR-661 avait déjà été votée en commission le 23 mars 2009, mais le plénum du Conseil municipal du 14 octobre 2009 a décidé de la renvoyer avec son rapport en vue de réexaminer tous les projets simultanément, ce qui a été réalisé en commission des travaux et des constructions le 3 février 2010.

**Description succincte du processus projeté**

La proposition PR-738 le détaille selon deux axes: les éléments programmatiques et les modalités de collaboration interservices. Dans la première catégorie, on peut relever la question, centrale, des arbres, celle de la statue de Pradier, celle du kiosque (traitée dans la proposition PR-661), l'enclos des cygnes, le mobilier urbain et l'éclairage. Le second aspect se borne à identifier les différents services de l'administration municipale appelés à unir leurs efforts en vue de la réalisation.

**Explications données aux commissaires**

Le magistrat a expliqué que les arbres de l'île sont en très mauvais état et qu'ils devront pour la plupart être abattus avant 2012, à la demande des services compétents de l'Etat, pour raison de sécurité. Les fameux peupliers évoquant Ermenonville seront remplacés par des spécimens comptant déjà une hauteur de 6 m. Selon lui, l'île mérite une réflexion et une réflexion sérieuse. M. Oertli explique que le prix du concours est plus élevé, proportionnellement, que la réalisation du projet qui en résultera. Cela répond à une préoccupation de ne pas développer un projet en interne, au rabais. Il précise qu'il existe déjà une étude historique sur le site, réalisée par l'unité Conservation du patrimoine architectu-

## Proposition: réaménagement de l'île Rousseau et de son pavillon

ral de la Ville, mais que le concours permettra de regarder vers l'avenir, même si les aménagements devront rester simples, dans un espace exigu et où certains éléments sont inamovibles. Le but serait de retrouver le «génie du lieu» et de le mettre en valeur.

**Discussion et prise de position des groupes**

Dès le début de l'examen de cette proposition, un certain mécontentement se fait jour, en particulier dans les rangs radicaux et démocrates-chrétiens car, lorsque la proposition PR-661 a été refusée puis renvoyée en commission, c'est que l'on espérait (à part la question des W.-C. publics) un projet global et abouti. Or, près d'une année plus tard, on est encore dans le flou.

Le scepticisme concernant l'organisation d'un concours est partagé par l'ensemble de la commission. En effet, aménager une surface de 1800 m<sup>2</sup>, dont une partie des paramètres sont connus et immuables, ne semble pas nécessiter cette étape, d'autant moins que l'administration municipale possède, dans ses divers services, les compétences nécessaires pour élaborer ce projet, en disposant de la partie du crédit d'étude qui ne concerne pas le concours.

Le commissaire radical propose un amendement supprimant les 125 000 francs destinés à l'organisation du concours. Les commissaires libéraux et de l'Union démocratique du centre abondent dans le même sens.

Les Verts proposent l'audition de M. Fouvy, inspecteur cantonal des forêts. Cette audition est refusée par 1 R, 2 L, 1 S; et moyennant l'abstention de 2 UDC, 2 DC, 2 S et 1 AGT, tandis que 3 Ve et 1 AGT l'acceptaient.

Un commissaire démocrate-chrétien se déclare en faveur de l'amendement et souhaite y ajouter une recommandation: «que la proposition pour les travaux soit présentée au plus tard en juin 2010».

Les commissaires socialistes se déclarent convaincus que le SEVE et les services en général ont les compétences pour réaliser cet aménagement en interne et ils leur réitèrent leur confiance.

**Vote et conclusions**

Au vote, la recommandation démocrate-chrétienne est acceptée par 2 AGT, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC et refusée par 3 S. Elle est libellée ainsi:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que la proposition pour les travaux soit présentée au plus tard en juin 2010.»

## Proposition: réaménagement de l'île Rousseau et de son pavillon

L'amendement radical visant à supprimer la rubrique A «Organisation du concours» et le sous-total correspondant de 125 000 francs est accepté à l'unanimité de la commission.

La proposition PR-738 ainsi amendée et assortie d'une recommandation est acceptée par une large majorité de la commission des travaux et des constructions soit: 2 AGT, 2 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC et moyennant une abstention S.

Au bénéfice des explications contenues dans le présent rapport et pour suivre les conclusions de la commission des travaux et des constructions, cette dernière vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté amendé suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 135 000 francs destiné au réaménagement de l'île Rousseau.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, rapporteuse (S).** J'interviendrai brièvement, puisqu'il semble que le Conseil administratif devrait présenter une nouvelle proposition. En l'occurrence, la proposition PR-738 de réaménagement de l'île Rousseau a été accueillie de manière assez mitigée par la commission des travaux et des constructions, vous l'avez vu dans le rapport. Les bancs de droite s'attendaient notamment

à recevoir un projet abouti – dont nous avons déjà entendu parler il y a une année – alors qu'en fin de compte le Conseil administratif présentait une demande de crédit d'étude et, qui plus est, une demande de crédit pour un concours d'aménagement. Ce concours n'a eu l'heur de plaire à personne dans la commission, puisque, à l'unanimité, nous avons décidé de refuser les 125 000 francs demandés pour l'organisation dudit concours. Sur une surface finalement très réduite de 1800 m<sup>2</sup>, sur un espace bien connu, pour lequel une riche iconographie et des études historiques existent déjà, un espace où le pavillon va être rénové et où aura lieu la fête pour le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, nous avons estimé qu'il n'était pas utile de lancer un concours d'aménagement.

En revanche, pour une majorité de la commission, ce refus – et c'est ce que j'aimerais relever – n'est pas un désaveu du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Bien au contraire, il est issu de la conviction que cet aménagement peut être prévu en interne par le SEVE, qui en a les compétences. Cet aménagement sera vraisemblablement très simple, car il n'y a pas dix mille choses à inventer sur cet espace. En fait, pour la majorité de la commission, ce vote est plutôt une marque de confiance envers le SEVE.

#### *Premier débat*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Madame Brunier, je vous remercie de votre intervention. J'ai bien compris le message de la commission et, en toute honnêteté, je dois dire que cela m'arrange. En l'occurrence, quelques jours après le vote de la commission, j'ai parlé avec le chef de service et le nouveau collaborateur qui s'occupe des aménagements, et je leur ai demandé de faire une proposition. Je précise que nous serons obligés d'ouvrir les marchés, pour ne pas être en délicatesse avec la loi. Je rassure aussi ceux qui avaient des craintes concernant la statue de Pradier, qui tourne le dos à la ville de Genève: elle sera maintenue, nous n'opérerons pas de changement. De même, à l'intention des défenseurs des oiseaux, je signale que les volières seront maintenues. L'hygiène pose quelques problèmes et nous allons réaménager ces volières, pour un meilleur confort des oiseaux et pour marquer notre intention de les maintenir. Voilà, Mesdames et Messieurs, je reviendrai prochainement devant vous avec une proposition. Il ne sert donc à rien de voter le crédit destiné au concours qui devient caduc.

**M. Guy Dossan (R).** Pour une fois, je vais féliciter le magistrat pour la rapidité avec laquelle il a travaillé. Cela dit, j'ai une question. Monsieur Tornare, vous êtes venu en commission le 3 février et vous nous avez dit que les peupliers seraient coupés avant 2012, mais vous ne nous avez pas dit que ce serait dans les

## Proposition: réaménagement de l'île Rousseau et de son pavillon

quinze jours qui suivaient... Comment se fait-il que, tout soudain, les peupliers aient dû être abattus non pas trois ans, mais quinze jours plus tard?

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'ai déjà donné la réponse en commission, Monsieur Dossan. Si vous lisez la *Feuille d'avis officielle*, vous aurez vu que nous avons demandé l'autorisation d'abattre ces arbres. Je rappelle que l'Etat, à maintes reprises, nous avait enjoint de les abattre, comme il l'avait fait pour d'autres arbres qui ont été abattus l'année passée. Nous avons même reçu des lettres recommandées nous demandant de les abattre le plus vite possible, car ils représentaient un danger pour les promeneurs, les touristes et tous ceux qui fréquentaient la yourte cet hiver. C'est pourquoi l'abattage a eu lieu rapidement. Je me suis engagé à ce que ces arbres soient replantés cet automne, et des papillons d'information ont été distribués à ce sujet dans les boîtes aux lettres des immeubles aux alentours.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Je voudrais signaler au magistrat Tornare que, comme la commission des travaux et des constructions a sucré le montant prévu pour le concours, nous nous retrouvons avec une proposition de 135 000 francs, qui échappe ainsi aux AIMP. Vous pourrez donc aller beaucoup plus vite et attribuer les mandats de gré à gré.

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée par 49 oui contre 5 non.

Elle est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que la proposition pour les travaux soit présentée au plus tard en juin 2010.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté sans opposition (51 oui et 2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 135 000 francs destiné au réaménagement de l'île Rousseau.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**11. Rapport (arrêtés II et III) de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:**

- l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;
- l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs, ramené à 2 675 000 francs, destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:
  - 329 000 francs, ramené à 272 250 francs, en 2010;
  - 1 002 500 francs, ramené à 894 000 francs, en 2011;
  - 2 305 500 francs, ramené 1 522 500 francs, en 2012;
  - 310 250 francs, ramené à 258 500 francs, en 2013,et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institutions du département de la culture (PR-701 A1)<sup>1</sup>.

**Rapport de M<sup>me</sup> Salika Wenger.**

La commission s'est réunie les 4 juin 2009, 1<sup>er</sup> octobre 2009, 10 octobre 2009, 29 octobre 2009, 21 janvier 2010, 28 janvier 2010, 4 février 2010, 18 février 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Christiane Olivier. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Consuelo Frauenfelder que nous remercions pour son excellent travail.

**Auditions**

*M. Patrice Mugny, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, M. François Jacob, conservateur de l'Institut et Musée Voltaire, M. Dominique Berlie, conseiller culturel au livre, et M<sup>me</sup> Joëlle Oudard, adjointe de direction*

---

<sup>1</sup>Rapport partiel, 2398.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

M. Mugny explique qu'ils viennent ici avec cette proposition, car ils étaient embêtés, en ce qui concerne le mode de financement. Il rappelle que la Ville n'a pas le droit de provisionner, en dehors de cas bien particuliers. Il s'agit ici d'un projet pour 2012, pour lequel ils avaient besoin d'avoir de l'argent sur quatre ans, par tranches. Il aurait alors fallu mettre une somme, chaque année, au budget de fonctionnement, ce qui n'est pas la solution idéale, puisqu'elle les aurait obligés à expliquer, chaque année, la raison de tous ces montants. C'est pour cette raison qu'ils ont déposé cette proposition, qui regroupe tous les projets. La commission des arts et de la culture doit se prononcer et accepter une partie des projets ou l'ensemble, donner son accord ou désaccord, afin que le département puisse ensuite mettre l'argent dans les budgets annuels, en fonction des choix opérés par les commissaires. Il compte sur une bonne foi institutionnelle, c'est-à-dire que les commissaires acceptent alors que ces montants figurent, chaque année, jusqu'à l'échéance de 2012.

Si les commissaires estiment que les sommes sont trop élevées, ils ne doivent pas procéder à des coupes linéaires, lesquelles remettraient tous les projets en cause. Il faudrait plutôt enlever un ou des projets spécifiques. Les commissaires doivent ainsi travailler sur les projets et s'interroger, éventuellement, sur la pertinence de chaque projet. Ils peuvent poser des questions, demander des précisions, etc. La Ville ne contribue qu'à une partie du financement de chaque projet.

CM: Cette commission va rapporter sur cette proposition au Conseil municipal, lequel va s'engager au-delà de sa durée, qui s'achève le 31 mai 2011. Il est impossible de savoir quelle sera l'approche des nouveaux commissaires quant à cette proposition.

M. Mugny relève qu'il s'agit là de la continuité de l'Etat; chaque législature a ce genre de cas. Il ne voit pas comment échapper à ce problème.

CM: Si les successeurs des conseillers municipaux actuels ont une autre vision, ils peuvent tout remettre en cause.

M<sup>me</sup> Koelliker indique que c'est la raison pour laquelle ils voulaient connaître la position de principe des commissaires. Cela leur permet d'éviter un peu les risques évoqués par la commission.

CM: Le concept est intéressant, en tant que tel, avec un programme de toutes les manifestations. Par contre, il est difficile de comprendre que les sommes demandées soient aussi élevées et le commissaire pense que des manifestations pourraient être conçues dans le cadre des budgets qui sont alloués.

Seule la commande du livret au Grand Théâtre est prise en charge dans les montants présentés ici. La production se fera dans le cadre du budget de la saison du Grand Théâtre.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Le Conseil municipal, par une motion, avait demandé l'organisation d'un événement d'envergure pour cette commémoration et, parallèlement, la Bibliothèque de Genève et M. Jacob ont aussi proposé de se lancer dans cette aventure, d'où l'idée de fédérer toutes les compétences existantes dans ce domaine ayant trait à Rousseau. Une structure lourde de projet est montée, mais qui fonctionne fort bien, chacun amenant des compétences là où elles sont utiles.

La proposition de crédit présente, principalement, trois types de projets:

- les projets phares;
- les projets développés par les institutions culturelles de la Ville, dont la majorité des projets sera financée par le budget de fonctionnement, ce qui est proposé ici étant d'apporter des compléments pour pouvoir organiser des événements de plus grande envergure;
- le volet le plus important résulte de l'appel à projets lancé. Il a abouti, l'an dernier, à la composition d'un jury très large et international lequel a sélectionné 31 projets. Finalement, trente d'entre eux sont présentés. Il y a, pour chaque projet, un porteur de projet avec lequel un accord de partenariat sera signé, lequel précise de quelle façon l'argent va être versé.

Ils ont essayé de donner un retentissement transfrontalier à cet événement. Le projet Rousseau 2012 est inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. La région Rhône-Alpes est intéressée et a déjà annoncé qu'elle reprendra des événements qui se déroulent à Genève, dans différentes villes de cette région.

L'espoir existe encore que 2012 soit inscrite comme année internationale Rousseau. Les démarches auprès de l'Unesco et de la Francophonie; la France fera les mêmes démarches.

M. Berlie indique que cet événement se décline en trois parties. Il y a le côté grands projets puis le côté institutionnel et l'appel à projets. 131 projets ont été présentés. Il y a ici un fonctionnement assez formaliste; diverses commissions ont été développées pour Rousseau 2012, soit la commission de pilotage, la commission scientifique, qui donnera son avis sur les projets, la commission médiation, qui traite des aspects pédagogiques, la commission événements, la commission relations internationales et la commission communication, qui se charge de la mise en valeur du projet.

Un jury international s'est réuni, le 21 mai dernier, pour procéder à l'examen des 131 projets. Toutes les commissions se sont prononcées, par préavis, sur tous ces projets et le jury en a sélectionné 31.

Les grands projets sont une exposition au Salon du livre, l'instauration de banquets républicains et un grand spectacle rassembleur, multidisciplinaire.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Les projets institutionnels sont des mises en valeur de Rousseau, sous divers axes, que ce soit la musique, la botanique ou la bibliothèque. Les projets issus de l'appel à projets sont divisés en catégories: spectacles, conférences, musique, etc.

Les deux premiers projets sont des projets scientifiques. Il y a des plus petits projets, soit les projets 3 et 4, qui vont dans le même sens. Le quatrième, Association pour l'autobiographie, est un projet qui va être partagé avec la région Rhône-Alpes, laquelle a décidé de financer la partie restante du projet, si le Conseil municipal entre en matière sur celui-ci. Les japonais ont mis en place un comité Rousseau 2012, lequel va demander l'inscription de 2012 comme année internationale Rousseau. Cela n'est pas encore fait, car certains pays s'y opposent, notamment les USA et le Canada. Le projet consiste à traduire les Deux lettres au maréchal du Luxembourg, en japonais. Il s'agit du projet N° 5.

Concernant le projet N° 9, il est devenu bien plus important qu'au départ. Son coût total est de 20 000 francs et le crédit extraordinaire de 5000 francs reste inchangé. M. Aboubakar s'est proposé de traduire le Discours sur les sciences et les arts en arabe et un grand centre de recherche arabophone de l'Université de Rabat a alors décidé de lancer un vaste programme de publication des oeuvres complètes de Rousseau en arabe.

Il y a ensuite divers projets musicaux, dont le projet N° 11, qui est un opéra pour marionnettes destiné au jeune public. Le projet N° 12 concerne un ensemble norvégien assez connu.

En projet N° 13, le Cantus Firmus Vokalensemble propose *Le Devin du village*. Il note que quatre projets de *Devin du village* ont été proposés.

L'Orchestre de chambre de Genève propose un concert, qui aura lieu le 7 février 2012 (projet N° 14).

Le projet N° 15, Hors portée, est produit par 4 jeunes femmes. C'est un projet extraordinaire, sans doute l'un des projets qui va émerger du lot.

Au niveau théâtral, le projet N° 16 est largement financé par la France.

Il y a ensuite des projets plus modestes, mais fort intéressants.

Il indique qu'il ne parlera pas du projet N° 20, concernant la Fondation Martin Bodmer, car celle-ci a spontanément demandé à fusionner son projet avec la première exposition de la Bibliothèque de Genève. C'est un très beau partenariat, dû en grande partie à la très belle réussite de la rénovation de la salle Ami-Lullin, laquelle a beaucoup plus aux gens de la fondation.

L'Ecole internationale de Genève propose un projet pédagogique (projet N° 21), destiné à circuler dans les écoles internationales du monde entier afin de présenter Rousseau aux jeunes enfants.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Le projet N° 24 concerne un film, l'un des projets les plus coûteux, mais aussi les plus ambitieux.

Des partenariats, à plus long terme, sont ici envisagés.

Les promenades, proposées par l'Espace Rousseau et par l'ASPACO (projets Nos 25 et 26) sont différentes et complémentaires.

Le projet N° 27 a été proposé par Stéphane Eicher, lequel est passionné par Rousseau et veut faire quelque chose sur la cinquième des rêveries du promeneur solitaire.

Le projet N° 29 concerne l'art contemporain, le théâtre et la médiation.

Le projet N° 30 sera peut-être un peu problématique. Il s'agit de faire une intervention au quatrième étage d'un grand magasin, lieu dans lequel Rousseau a vécu, et où une ligne de tramway est en train d'être construite.

Le dernier projet est très performant, selon eux. Il s'agit d'un spectacle grand public, une fiction sur le retour de Rousseau à Genève, en 1754. L'idée est d'en faire le pivot de la fête populaire du 28 juin 2012, qui sera probablement transférée au 29 juin, puisque la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques aura le 28 juin. Ce projet serait un grand projet pour une fête populaire, avec les banquets républicains évoqués précédemment.

Le coeur de ces manifestations est la Bibliothèque de Genève, car c'est là que se trouvent les grands manuscrits de Rousseau, montrables grâce à la rénovation de la salle Ami-Lullin. Il note que Rousseau voulait d'ailleurs être bibliothécaire dans cette bibliothèque. Il souligne le caractère central de la Bibliothèque de Genève, dans l'économie des projets proposés, car tout va vers l'écrit de Rousseau et tout part de là. Il faut donc graviter autour d'un pôle qui pourrait être cette salle Ami-Lullin.

Le réaménagement de l'île Rousseau fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement à part. C'est le point central des cheminements liés à Rousseau, depuis 1835, au moment où la statue a été érigée. Il leur a semblé important que l'île soit au coeur de la manifestation; elle doit donc être restaurée et la statue de Rousseau doit être tournée, comme à l'origine, vers la ville. Il note encore que l'île est au coeur du Rousseau européen; la région Rhône-Alpes leur envie d'ailleurs cette île.

La manifestation Rousseau 2012 va avoir Genève comme point de départ, mais les choses vont s'internationaliser au fur et à mesure que les années vont passer, d'abord dans un cadre régional avec les partenaires de la région Rhône-Alpes qui ont décidé de mettre en place un comité de pilotage et leur ont demandé de participer. L'idée est de faire du projet rhône-alpin et du projet genevois un

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

grand projet: Rousseau l'émergence, consacré aux trente premières années de la vie de Rousseau. Le Piémont a également décidé de participer; il y aura là aussi des passerelles.

M. Jacob explique qu'il y a des réticences à ce que 2012 soit déclarée année internationale Rousseau, mais tous les réseaux de l'Organisation internationale de la francophonie sont d'accord pour faire de 2012 l'année Rousseau. Ils se sont rendu compte qu'il fallait donner un thème pour fédérer toutes les actions de la francophonie sur Rousseau: les femmes. Rousseau a des portraits extraordinaires de femmes, dans son oeuvre. Ce thème a très vite pris.

M<sup>me</sup> Koelliker. Si les commissaires souhaitent auditionner des porteurs de projets, ils peuvent leur en procurer les coordonnées. Ils peuvent également procéder à une présentation plus détaillée des projets, s'ils le souhaitent.

CM: Pour quelle raison la salle Rousseau de la bibliothèque a-t-elle été débaptisée?

M. Jacob. Il n'y avait plus de salle à proprement parler, il y a désormais des vitrines consacrées à Rousseau. Le concept de la salle Ami-Lullin a été de dégager un espace et l'artère Rousseau a été préservée. Les gens qui viennent voir les vitrines Rousseau vont souvent aussi voir les expositions et inversement. Il ajoute encore que, pour 2012, tout l'espace sera consacré à Rousseau. Il n'y a désormais plus qu'une salle, la salle Ami-Lullin.

CM: Dans une déclaration faite en commission des finances sur le projet Rousseau, lorsque les commissaires avaient déjà voté une partie, sur le budget 2009, soit 50 000 francs, M. Mugny avait dit que le Conseil administratif ferait une proposition et que le Conseil municipal ferait les arbitrages et que le financement serait assuré à hauteur de 35% par la Ville et à 65% par des apports extérieurs. Si le financement de la Ville s'élève à quelque 4 millions, le projet doit avoir un coût total d'environ 12 millions?

M<sup>me</sup> Koelliker. Le coût est de 10,5 millions. Pour chaque porteur de projet, les chefs de projets les ont rencontrés et ont déterminé la part nécessaire pour démarrer le projet. Les porteurs de projets doivent maintenant se lancer dans la recherche d'autres fonds.

CM: L'Etat a-t-il été approché?

M<sup>me</sup> Koelliker. L'Etat fait partie de la structure de projet. Dans le comité de pilotage, il est représenté par M<sup>me</sup> Comé, laquelle a annoncé que l'Etat présenterait un crédit, pour l'année 2012 uniquement, sans articuler de chiffres. Il est donc possible que l'Etat propose ses propres projets pour les écoles. Il est clair que les porteurs de projets vont s'adresser à l'Etat comme financier potentiel.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: La commission des arts et de la culture peut renvoyer la proposition en indiquant que le Conseil administratif doit faire des coupes, ou peut elle-même choisir des projets?

M. Mugny. Il relève du Conseil municipal de décider des finances. Le Conseil administratif a fait le processus tel qu'annoncé et, maintenant, il s'agit d'une proposition globale. Si les commissaires décident que c'est trop cher, il serait préférable qu'ils leur renvoient le dossier. Les commissions susmentionnées, ainsi que MM. Jacob et Berlie, seraient plus à même que les commissaires de dire quel projet il faudrait enlever. Toutefois, il serait dommage de devoir en éliminer car le projet global est cohérent.

Il y a eu de longs débats concernant la somme de 50 000 francs dédiée à l'Espace Rousseau pour savoir si, enfin, il serait donné à Rousseau sa place. Il espère maintenant que le Conseil municipal sera également favorable à ces différents projets, se montant à 4 millions et il admet que la somme est conséquente, mais il ajoute que, sur une année, il y aura nombre d'événements.

M<sup>me</sup> Koelliker. La situation idéale serait que tout se réalise. Il n'est, pour l'instant, pas garanti que tous les porteurs de projets vont pouvoir réaliser leur projet. Dans l'accord de partenariat, il y aura des échéances et les porteurs de projets vont devoir rendre des comptes. La Ville ne peut, en effet, pas donner de l'argent sans pouvoir en contrôler son bon usage et sans avoir de garantie que les projets avancent.

Il est proposé de créer une réserve s'élevant à 600 000 francs, ce qui est un montant important, qui était difficile à évaluer. Les petites associations de quartiers, prêtes à participer à cette manifestation, ne peuvent pas le faire 5 ans en avance et il y aura ainsi probablement des projets intéressants présentés plus tardivement. Il serait alors dommage de ne pas pouvoir aider les associations concernées. Et c'est à cette fin que la réserve a été instituée.

CM: Vu l'intérêt international du *Devin du village*, serait-il possible d'avoir une transmission télévisée internationale de cette représentation, au niveau francophone?

M. Mugny. Il n'est pas inimaginable d'aller voir une chaîne telle qu'Arte qui pourrait avoir une soirée thématique sur Rousseau. Il est possible de proposer une partie des productions, en laissant à la chaîne la liberté de choisir parmi celles-ci.

M. Jacob. Le spectacle du *Devin du village* a eu un tel succès, en 1955, que, lorsque le CD de cette version est enfin sorti, il a été épuisé en quelques mois. Il semblerait que ce spectacle puisse être inclus comme intermède d'une tragédie lyrique, dans une des saisons du Grand Théâtre. Là, une retransmission lui semblerait quasiment inévitable.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: La somme de 4,1 millions est importante et dans les débats politiques il faut s'attendre à de nombreux questionnements. La somme consacrée aux événements sur Rousseau a déjà été comparée à celle demandée pour Calvin. Il faudrait pouvoir conserver ce projet tel quel. Mais il est étonnant que toutes les institutions de la Ville, ou les institutions subventionnées, demandent de l'argent supplémentaire alors qu'elles sont justement payées pour faire un certain travail culturel. Serait-il possible de distinguer ce qui est institutionnel ou subventionné dans la perspective du projet Rousseau dans le cadre des subventions allouées ou des budgets de fonctionnement, et que le choix, au niveau de l'aide financière, se porte sur des projets associatifs, extérieurs aux institutions? Et que va faire le Département de l'instruction publique, car l'année Rousseau doit être un symbole significatif à l'école?

M. Mugny. La plupart des grands musées ne demandent rien ou que peu. La Bibliothèque de Genève demande une aide car elle n'a pas d'argent dans son budget pour des expositions de cette envergure. Concernant le Département de l'instruction publique, le département a passé une après-midi épouvantable lors de laquelle M. Beer a annoncé qu'il ne voulait probablement plus mettre d'argent dans le Musée d'ethnographie de Genève (MEG). Il y a une divergence entre les discours qu'il tient, les investissements que va faire l'Etat et la réalité.

Ils sont à bout touchant pour déposer la demande de crédit pour la construction du MEG, et deux conseillers d'Etat décident de se retirer, alors que le Grand Conseil a voté sur ce sujet positivement, moins deux abstentions. Le département de la culture va donc faire une demande formelle. Mais les représentants du Département de l'instruction publique disent qu'ils ne savent pas et ne se prononcent pas; ils ont d'ailleurs dit qu'il n'était pas nécessaire d'avoir de l'argent pour être déterminé. Ces gens ne répondent jamais et souvent ces réunions n'ont pas de sens.

CM: Pour la création de l'opéra, la mise en scène sera assurée par Robert Carlsen, ce qui est un gage de réussite. Quand une création est réalisée, cela coûte toujours très cher; les artistes, qui doivent apprendre le rôle, n'aiment généralement pas faire des créations car ils n'ont pas de garantie qu'elle sera jouée ailleurs. Aujourd'hui, les Chambres fédérales discutent du financement et de l'organisation de la culture; les cantons vont prendre les rênes dans ce domaine. A Genève, une loi de 1930 prévoit que la Ville se charge de la culture. Dans ce projet Rousseau on oublie un peu cette ambiguïté entre Ville et Etat; ce n'est pas le Grand Conseil qui développe des crédits, mais le Conseil municipal. Le premier arrêté est sans problème, mais le deuxième pose un problème de légalité dans le fait d'engager des années futures.

La manière de présenter ce projet, sur le plan financier, a-t-elle été recommandée par le Département cantonal des finances?

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: La culture est l'affaire de la Ville et non du Canton. Qu'en est-il en de Pro Helvetia?

M. Mugny répond que les choses se passent plutôt bien avec Pro Helvetia, contrairement à l'Office fédéral de la culture avec qui les rapports sont plus problématiques.

CM: Il y a quelques années, ce n'était pas le maire de la Ville de Genève ou le magistrat chargé de la culture d'alors, mais deux conseillers d'Etat avec une association Rousseau qui s'étaient rendus au Panthéon, à Paris. Cette association avait émis des publications qui avaient été achetées et dont il reste nombre d'exemplaires dans les caves du Palais Eynard.

Dans les relations avec la région Rhône-Alpes, est-il aussi question d'avoir des collaborations financières?

M. Jacob. Rhône-Alpes a regardé l'ensemble des projets et certains ont énormément plu. Ainsi, la Ville va se concentrer sur les autres projets, pour lesquels il est certain qu'il n'y aura pas d'aide financière de la part de la région Rhône-Alpes. Mais il y aura de l'argent, c'est certain.

M<sup>me</sup> Koelliker. Pour que les porteurs de projets puissent aller demander de l'argent à des tiers, ils doivent avoir un engagement de base de la Ville et pouvoir dire que la Ville les a choisis. Le financement par les régions portera sur le 65% et non pas sur le 35%.

CM: Que restera-t-il de cette manifestation après 2012 ou 2013? L'association de l'Espace Rousseau s'est-elle adressée à la Ville pour la proposition de la Maison Rousseau? Ce projet a-t-il été rejeté, car il ne figure pas dans la liste des 30 projets retenus? De plus, pourrait-il y avoir une participation de l'Unesco pour cet événement?

M. Mugny. L'Unesco ne met pas d'argent, mais éventuellement des moyens. Le projet de la Maison Rousseau avait d'abord été refusé, car l'association demandait un investissement dans la pierre, ce qu'ils ne voulaient pas faire s'agissant d'un bâtiment de l'Etat.

En revanche, ils ont récemment rencontré M<sup>me</sup> Geisendorf et M. Spielmann, lesquels ont expliqué leur projet. Si la Ville n'avait pas de frais d'investissements dans un bâtiment de l'Etat et s'il n'y avait, ensuite, pas des frais de fonctionnement exorbitants, ils ont dit qu'ils étaient prêts à entrer en matière et à intégrer leur projet dans l'ensemble du processus Rousseau. La plupart des projets sont éphémères, mais l'Espace Rousseau pourrait peut-être trouver ensuite sa place. Il s'agit d'un projet ambitieux, mais coûteux, qui nécessitera des sponsors et ne sera pas tout de suite rentable.

CM: Quelles sont les raisons des réticences des USA et du Canada concernant l'année internationale Rousseau?

M. Jacob. Les associations rousseauistes ne sont pas désireuses de contacter leurs propres cellules pour des organismes internationaux tels que l'Organisation internationale de la francophonie ou l'Unesco. Il y a éventuellement une certaine timidité de leur part. Une association, par exemple, ne souhaite pas conserver le patrimoine qu'elle possède sur Rousseau, mais souhaite en faire don.

CM: Le département serait-il disposé à revenir devant la commission des arts et de la culture pour traiter des questions financières?

M. Mugny suggère de procéder en deux phases, plutôt que de venir à moult reprises. Il propose, à ceux qui sont intéressés, de rencontrer MM. Jacob et Berlie pour consulter tous les projets, se renseigner, etc., puis ils reviendraient en commission, à l'issue de cette prise de connaissance, pour avoir un débat plus politique.

M<sup>me</sup> Koelliker avait proposé soumettre éventuellement quelques propositions intéressantes, que les commissaires pourraient étudier plus en détail. Elle suggère de passer une demi-journée pour étudier tous les projets et laisse les commissaires voir qui est intéressé par cette démarche.

*Audition de M. Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture*

M. Jauslin fait part de son plaisir d'avoir été convié. Il souhaite donner des informations sur la politique culturelle de la Confédération et se déclare disposé à répondre aux questions.

CM: La Confédération est-elle attentive au projet Rousseau? Que se fait-il dans les autres cantons? Quelle sera la politique de la Confédération pour d'éventuelles subventions?

M. Jauslin n'a pas eu d'informations concernant les autres cantons. Au niveau du soutien de la Confédération, il souhaite aborder deux points. Tout d'abord, le 11 décembre 2009, les chambres fédérales ont adopté la loi sur l'encouragement de la culture (LEC), après deux ans de débat. La Confédération a une position subsidiaire dans l'organisation des manifestations; elle ne va donc pas s'impliquer dans les manifestations régionales, bien que Rousseau dépasse bien sûr ce cadre. A travers la bibliothèque nationale, il sera néanmoins possible de mettre en place certaines choses. M. Jauslin cite encore le Salon du livre, qu'il a soutenu grâce au fonds de frappe de la monnaie et le nouvel article 16 de la loi qui permettra de subventionner à l'avenir. En terme financier maintenant, les nouvelles de la Confédération ne sont pas bonnes, et les prémisses du prochain bud-

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

get demandent des coupures importantes. M. Jauslin a, par contre, lu avec intérêt les démarches auprès de l'Unesco, et il se dit prêt à aider dans ce sens. La Suisse a d'ailleurs été plébiscitée pour faire partie du comité mondial, avec 104 voix sur 140, ce qui représente la meilleure élection d'un pays jusqu'ici. Cette élection ravit M. Jauslin, puisque l'Unesco est aujourd'hui la seule plateforme au niveau international qui s'occupe de la culture. Enfin, M. Jauslin sait que l'un des deux dossiers cinéma lié au projet Rousseau n'a pas été reçu.

CM: Etant donné que le projet dépasse de loin notre pays, la Confédération a-t-elle participé aux concertations?

M. Jauslin a été sollicité par M<sup>me</sup> Oudard, qui les a informés du projet, sans aborder la question financière. Ils ont donc pris acte du projet et attendent d'autres informations.

CM: La Confédération est-elle active, ou attend-elle que les villes se manifestent?

M. Jauslin. Leur position est plutôt réactive; ils attendent que les cantons ou les villes se manifestent.

CM: Les porteurs de projet souhaiteraient que le nom «Rousseau 2012» soit repris sous l'égide de l'Unesco, M. Jauslin en a-t-il entendu parler?

M. Jauslin précise que M. Imhof, l'ambassadeur suisse auprès de l'Unesco, a pris ses fonctions cette année et qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Il signale cependant que le congrès mondial de la francophonie se tiendra à Montreux en octobre 2010, et regroupera 75 pays. Il peut néanmoins demander à l'ambassadeur de se renseigner sur cette question, si la commission en fait la demande explicite.

La présidente remercie M. Jauslin pour cette aide précieuse et elle revient sur les trois demandes qui seraient susceptibles d'être subventionnées par la Confédération: l'opéra et les deux films.

M. Jauslin répond que la commission d'experts n'est pas entrée en matière sur le projet de documentaire, qui devrait être réalisé par M. Reusser (Production Point Prod). L'opéra sera, par ailleurs, du ressort de Pro Helvetia. M. Jauslin indique que pour le cinéma, il y a toujours possibilité de recours auprès des différentes instances.

CM: Une création mondiale sur l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau sera montée par le Grand Théâtre. Or, chacun sait que l'opéra coûte cher, et d'autant plus lors de créations. La mission de la Confédération serait de soutenir les organisations culturelles faitières, dont font partie le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande à Genève de par leur rayonnement international notamment.

La Confédération pourrait donc s'engager pour un montant substantiel, eu égard à l'effort financier de Genève dans la Confédération. De qui devrait partir la demande, puisqu'il a été dit que seul le canton peut interpeller la Confédération? M<sup>me</sup> Wicky avait, à l'époque, tenté cela et une réponse négative lui était parvenue; la Confédération subventionnait seulement l'orchestre de Berne, étant donné le nombre de missions diplomatiques de la Ville. Or on observe que Genève en possède davantage et on souhaiterait qu'un geste soit fait à ce niveau-là.

M. Jauslin souligne que les institutions faitières mentionnées sont en fait des associations faitières. L'OFC est en effet en contact avec 36 associations culturelles, qui représentent environ 600 000 personnes dans le pays. Les institutions faitières sont, en réalité, les institutions phares qui représentent un thème épineux durant les débats qui a finalement été abandonné. Le Parlement a en effet décrété que son rôle n'était pas de soutenir ces institutions, et l'article a été supprimé de la loi. La nouvelle loi sur l'encouragement, votée en décembre 2009, sera mise en vigueur en janvier 2012, accompagnée d'un message culture (paquet financier) pour les affaires culturelles sur 4 ans (2012-2015). Si les institutions phares ne seront plus soutenues, il sera toujours possible de passer par le canal habituel, à savoir Pro Helvetia, qui dispose d'un montant de 33 millions par année, et dont l'autonomie est primordiale. Cependant, M. Jauslin a entamé, du temps de M. Couchepin, une démarche visant à harmoniser en Suisse le développement de l'intérêt chez les jeunes pour l'opéra. M. Jauslin est donc en contact avec les directeurs de Zürich et de Genève, notamment afin de concrétiser ce projet que toute municipalité ait le droit d'adresser directement à la Confédération une demande de soutien, contrairement à ce qui a été énoncé.

CM: M. Mugny a toujours répondu que seul le canal de l'Etat était envisageable, et que ce dernier n'entraîne pas en matière pour le Grand Théâtre.

M. Jauslin assure que c'est là un problème genevois, et que ce n'est pas ainsi qu'il voit les choses à Berne. Pour en revenir au soutien de la Ville de Berne (le million de Berne), l'article 18 stipule que cette subvention est attribuée à la ville fédérale pour des projets de nature à intéresser les ambassadeurs. M. Jauslin ne cache pas son amertume, mais le dossier a été soutenu au Parlement. Il est en train de négocier un mandat de prestation afin de préciser le mandat et l'instance de contrôle des résultats. Cette disposition est d'autant plus étonnante que la répartition des tâches entre la Ville et le Canton a changé (le Canton ayant dorénavant à charge le centre Klee, ainsi que d'autres institutions) et la question se pose sur la répartition de ce million entre la Ville et l'Etat. M. Jauslin ne peut, enfin, qu'inciter les conseillers à interpeller leurs parlementaires à ce sujet.

CM: Concernant les institutions-phares c'est une mauvaise nouvelle, pour le Grand Théâtre notamment, est-ce que par le biais de l'article 16 qu'il serait possible d'intervenir pour le projet Rousseau?

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

M. Jauslin. C'est bien par cet article qu'il faudra intervenir mais, étant donné qu'aucune garantie ne pourra être donnée avant décembre 2011, au moment du vote du budget, le délai apparaît bien court pour les organisateurs du projet. M. Jauslin souligne encore les discussions intenses lors du projet de loi, afin que l'Office fédéral de la culture (OFC) conserve une partie des manifestations (la partie innovatrice allant à Pro Helvetia, les manifestations grand public à l'OFC) et il se dit ravi de cela, car l'OFC a une vision plus politique et globale.

CM: Reste-t-il quelque chose sur la tranche de cette législature?

M. Jauslin. Il ne s'agit pas de tranche, puisqu'il n'existait pas de base légale. Il s'agit d'un budget annuel et non d'un budget global pour toute la culture. Les 210 millions alloués à l'OFC représentent un paquet financier, avec ses coûts directs et indirects (par exemple la location du bâtiment du Musée national, récemment autonome). L'enveloppe discutée au Parlement est donc de 1,2 milliards, ce qui donne l'avantage d'aller moins dans les détails, mais l'inconvénient de coupes plus drastiques. Or, les échos évoquent une coupe de 5 à 10%, ce qui va engendrer une bagarre.

CM: Aucun opéra n'est subventionné dans les organisations faitières par Pro Helvetia.

M. Jauslin. Tout le travail de soutien se fait au niveau de l'OFC, et non par Pro Helvetia. L'OFC est en contact avec 36 associations culturelles, dont 12 dans le domaine de la musique. Il n'y a effectivement aucune organisation des opéras, qui n'ont pas tendance à se regrouper. En ce qui concerne l'abandon des institutions phares, le Conseil fédéral a jugé que la compétence de choisir les institutions devait revenir aux cantons, laissant la Confédération dans une position subsidiaire, ce qui représentait un argument. Par contre, lors des débats, le Conseil fédéral a modifié l'article 10 qui concerne les musées, afin de soutenir non seulement les projets d'un musée, mais également ses coûts d'exploitation et ses frais d'assurance (la Fondation Beyeler a dépensé, par exemple, 1,4 million en assurances). Le problème réside dans le fait que, en Suisse, il y a plus de 1000 musées, et lesquels faut-il soutenir?

CM:- Quel est le budget global de la Confédération?

M. Jauslin répond 60 milliards, dont 0,3 % pour la culture. La Ville de Genève détient le budget le plus élevé. Or, l'article 69 de la constitution stipule que la culture doit être l'affaire des cantons, ce qui n'est pas le cas de Genève, où la Ville investit 235 millions et le canton 20 millions. Ce qui est intéressant, c'est que la Suisse investit 2,2 milliards par année dans la culture, dont 825 millions par les cantons. La Confédération contribue donc à l'investissement culturel à hauteur de 10%. M. Jauslin fait part de son désarroi quant à la coordination pour gérer ces 2,2 milliards. Lui-même rencontre deux fois par année 30 minutes

les délégués des villes et des cantons, qui ne se parlent pas entre eux. M. Jauslin est donc en train de mettre en place un projet de pilotage de politique culturelle coordonnée, car il juge impératif de se mettre ensemble. Les délégués des Villes sont enthousiastes, alors que les Cantons se montrent réticents. Le problème de la culture, en Suisse, n'est pas d'ordre financier (2,2 milliards pour 7,5 millions de personnes); les moyens sont en effet présents, l'offre culturelle est vaste et de qualité, et la créativité intense. Pourtant, la Suisse n'est pas perçue à l'étranger pour la qualité de sa culture et, lorsque des Suisses sont reconnus, ils sont reconnus pour eux-mêmes. Or l'investissement au prorata est égal à celui de la France, de l'Italie ou de l'Allemagne. Autre aspect intéressant, il y a en Suisse plus de gens qui travaillent dans la culture que dans les banques ou les assurances. De plus, il est à noter que le produit national brut généré par la culture (17,7 milliards) dépasse celui de l'horlogerie. Cependant, la culture n'est pas assez mise en valeur.

CM: La commission est atterrée par ces chiffres. La Suisse est déjà célèbre pour laisser s'expatrier les grandes personnalités, mais la situation est ici affligeante.

M. Jauslin. C'est effectivement une réalité étonnante. Un autre phénomène intéressant réside dans le fait que les artistes font tout pour éviter d'être assimilé à un pouvoir économique. Cependant, 95% du tourisme urbain est généré par la culture, et personne n'en parle.

CM: Les interrogations vont vers les difficultés de communication entre la Ville et le Canton. M. Mugny a relaté qu'il a tenté à sept reprises de contacter le Canton, par lettre, au sujet du Grand Théâtre, lettres qui sont restées sans réponse. Il est donc possible de contacter la Confédération directement, chose que le Canton dément en permanence. En outre, Genève est en train de revoir sa constitution et la volonté des milieux artistiques est d'être soutenus notamment par la Confédération. Par quel biais entrer en matière?

M. Jauslin. Genève est une exception dans ses rapports de force entre le Canton et la Ville en termes culturels. Cependant, M. Jauslin souhaiterait mettre en place une politique culturelle, selon la méthode de l'Union européenne appelée «méthode ouverte de coordination», qui précise des règles de fonctionnement. Un congrès va être organisé, le 1<sup>er</sup> octobre, entre les différents responsables culturels et politiques de la Confédération, des cantons, et des villes, afin qu'ils se mettent ensemble pour piloter le montant de 2,2 milliards, sans pour autant unifier les systèmes. M. Jauslin soutient, en effet, que la Confédération fait du soutien à la culture depuis 1848, mais que depuis 160 ans cette dernière n'a jamais eu de véritable politique culturelle. Or, la culture représente l'un des facteurs les plus importants dans l'évolution d'une société, et un enjeu politique majeur, qu'il est trop souvent difficile de faire entendre.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: Quelle est la répartition du budget par rapport aux cantons, et y a-t-il eu des variations notables ces dernières années?

M. Jauslin ne possède pas ces chiffres-là, car il n'existe pas de statistiques culturelles, ce qui est une véritable préoccupation. Il peut dire que le cinéma est le plus grand domaine d'investissement, avec 46,9 millions, car la Confédération est là non pas subsidiaire mais acteur principal. En outre, le budget a augmenté ces dernières années, mais les perspectives sont dures, même s'ils ont pu augmenter un certain nombre de position pour le budget 2010. M. Jauslin a proposé pour les deux plans de relance la culture comme solution idéale, étant un générateur d'emploi, de projets et d'investissement à court terme, mais il n'a pas été écouté.

CM: Il serait judicieux d'obtenir des statistiques.

M. Jauslin. On dispose maintenant de bases légales pour appuyer ces demandes.

CM: Autrefois, la radio et la télévision retransmettaient des concerts, ce qui n'est plus le cas, alors qu'ils jouissent d'une concession les obligeant à transmettre autre chose que des séries.

M. Jauslin n'est également pas satisfait de la radio et de la télévision d'état, mais il pense qu'il n'y a pas de mauvaise volonté de leur part et que leur mission culturelle est tout de même remplie.

CM: La loi votée avec les modifications figure-t-elle sur le site internet?

M. Jauslin répond par l'affirmative. La seule chose qui a changé est la numérotation des articles, puisqu'il s'agit de deux lois qui ont fusionné (Pro Helvetia et l'OFC). M. Jauslin rappelle que le débat politique a été virulent, avec 113 propositions de modifications, 8 mois de débat, suivi de 25 propositions minoritaires au plénum du Conseil national. Les gens n'ont, en effet, pas l'habitude de parler de politique culturelle. Il ne s'agit pas de confondre ici politique culturelle et culture, et M. Jauslin est frappé de constater que, à la télévision par exemple, jamais un débat n'aborde cette question primordiale.

CM: Question sur le statut des artistes, dont l'article a été balayé par la loi. Les autorités compétentes seraient au courant de cette situation et travailleraient à un projet?

M. Jauslin. Il paraît invraisemblable de traiter cet aspect si important de manière anecdotique, par un article dans la loi à l'encouragement, quand sa place est dans la base légale de la sécurité sociale. Car cet aspect est loin d'être anodin, et concerne un nombre important de personnes, qui travaillent selon un modèle de fonctionnement différent (périodes de travail plus courtes, plusieurs employeurs en parallèle) de celui sur lequel repose le système des lois sociales. Il faut donc

tout repenser et ils sont en train de travailler sur une proposition. La mise en place d'une caisse unique de prévoyance lui paraît être une bonne démarche. Enfin, le Parlement a introduit l'article 9, qui stipule que, lors d'une subvention de la Confédération, une partie doit aller à la caisse de prévoyance.

CM: Le rapport du 28 février 2007 sur la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse fait deux recommandations, qui mentionnent l'assurance obligatoire et la caisse de prévoyance. Ce rapport est en lien avec une motion du Conseil municipal, qui demande de majorer la part des subventions destinées aux salaires pour la caisse de pension, et évoque le problème du morcellement des caisses. Cette motion sera envoyée à M. Jauslin. La coordination sera-t-elle du ressort de la Confédération?

M. Jauslin assure qu'il est en contact avec les organisations culturelles, syndicales, et les caisses de pensions nationales afin de trouver un mode de collaboration, de créer un réseau, puisque les bases légales sont les mêmes. Cela prendra du temps, car ce n'est pas facile, mais les rapports se tissent.

CM: De nombreux paramètres ne rentrent pas dans les calculs, comme le travail durant les week-ends. Etant donné que cela ne concerne pas uniquement les intermittents du spectacle, ne pourrait-on influencer sur les caisses de chômage?

M. Jauslin propose de demander à son collaborateur d'envoyer une note récapitulative. Une seule chose est certaine: l'article 9 ne concerne que la Confédération et n'est pas du tout une prérogative qui s'étend aux Cantons et aux Villes.

CM: Qu'en est-il des collections d'art contemporain?

M. Jauslin précise qu'il existe deux collections. La première a été créée par M<sup>me</sup> Welti-Escher (collection Gottfried Keller), qui a légué sa fortune en 1890 (4 millions) pour l'acquisition d'oeuvres d'art. Or, cet argent a été mal géré entre 1910 et 1920, et la fortune dilapidée. Le fonds regroupe 8500 oeuvres majeures (pour une fortune d'un milliard et demi de francs), distribuées dans les différents musées. La deuxième collection regroupe 20 000 tableaux de jeunes artistes en devenir, mais également des Hodler. Elle est exposée à part égale dans les ambassades, les bâtiments publics, les musées et à la Confédération.

CM: Ces expositions sont-elles organisées de manière à faire tourner ce fonds?

M. Jauslin répond que ces oeuvres tournent toujours. Son souci réside dans le financement du fonds Gottfried Keller.

CM: Quel est l'investissement annuel pour l'art contemporain?

M. Jauslin. Il se monte à 700 000 francs par année. Les propositions revenant à la Commission fédérale des beaux-arts.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: Les chiffres avancés par M. Jauslin afin de situer l'impact de la culture sont très intéressants, existe-t-il un texte sur ce sujet qui pourrait servir à cette commission?

M. Jauslin répond que le rapport le plus complet est celui du Professeur Weckerle, de Zurich, qui est conséquent, mais en allemand. Il fera parvenir à la commission un article qu'il a rédigé à ce sujet.

CM: Il y a quinze musées en Suisse alémanique, deux en Suisse romande et un en Suisse italienne: quelle est l'origine de cette répartition?

M. Jauslin a reçu le mandat politique des musées, de M. Couchepin, qui lui a affirmé que cela serait son chemin de croix. Il a donc écrit à tous les directeurs d'office fédéraux afin de quantifier les musées. Ces derniers ont estimé à 15 ceux qui appartiennent à la Confédération, à 12 ceux qui sont régulièrement subventionnés par elle, et à 70 ceux qui reçoivent une quelconque contribution. La politique muséale de la Confédération est problématique, et une nouvelle loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Suisse est passée de 300 musées dans les années 1960, à 1000 aujourd'hui. Or les visiteurs n'ont augmenté que de quelques pourcents, alors que leur référentiel a nettement changé, puisqu'ils visitent les musées du monde entier. Mais la Confédération n'a aucune compétence pour fermer un musée.

CM: Dans quelle mesure la Confédération pourrait participer à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire?

M. Jauslin. Les demandes de crédits pour les monuments historiques doivent venir des Cantons, qui sont les maîtres d'oeuvre. M. Jauslin vient de signer 26 accords de programme de quatre ans avec les Cantons.

CM: Pourquoi Affoltern ne figure-t-il pas dans liste des musées?

M. Jauslin. Il s'agit du centre des collections faisant partie du Musée national suisse, qui regroupe un million d'objets, et qui n'est pas visitable; il s'agit d'un centre de prestations. La Confédération doit en effet faire un effort de préservation de la mémoire du pays. M. Jauslin s'est d'ailleurs prononcé sur ce sujet il y a une semaine. M. Jauslin enverra le rapport du Conseil fédéral qui fait 80 pages.

CM: La Confédération soutiendrait-elle la Ville dans la construction de nouveaux dépôts?

M. Jauslin répond par la négative, mais assure que les personnes intéressées devraient se rendre à Affoltern pour un conseil technique. La Confédération s'implique également dans le nouveau magasin souterrain de la cinémathèque suisse à Penthaz, qui va coûter 60 millions. De gros problèmes de conservation surviennent en outre, sans parler des documents numériques, où la durée de vie est de trois à cinq ans, et dont le coût de conservation est 50 fois supérieur au papier.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: L'OFC est-il en recherche active de donateurs ou de sponsors?

M. Jauslin. Ce sont deux choses différentes: un don est généralement refusé, tant les coûts de conservation sont élevés. Par contre, l'exemple le plus pertinent est le fonds d'archives littéraires suisses (qui regroupe 250 fonds), qui dénote d'une politique active d'acquisition. Pour les beaux-arts, cela ne se fait pas; seuls les achats ponctuels sont de mise. Par rapport aux partenariats financiers publics-privés, la Confédération y adhère fortement, mais ce n'est pas simple.

CM: Il existe des mesures de défiscalisation, qui permettent, en France par exemple, aux personnes morales de soutenir une manifestation d'intérêt public et national; existe-t-il une disposition semblable en Suisse?

M. Jauslin a abandonné ce dossier il y a dix jours, parce que trop compliqué à mettre en oeuvre au niveau suisse, malgré la certitude que c'est là un moyen d'aller de l'avant dans la politique culturelle. Certains cantons le font et il existe une défiscalisation sur l'impôt fédéral. Cependant, de là à harmoniser la fiscalisation en Suisse, M. Jauslin préfère s'attaquer à d'autres sujets, tant le débat sera long et virulent; nombreux sont ceux qui ont des réticences à laisser au privé le soin de décider de l'utilisation de ses impôts.

*Audition de M<sup>me</sup> Keckeis, adjointe à la déléguée aux affaires culturelles du Département de l'instruction publique, remplaçant M. Beer*

CM: Interrogations de la commission quant à l'implication financière de l'Etat dans la manifestation Rousseau, qui aura des proportions internationales.

M<sup>me</sup> Keckeis rappelle les raisons de l'intérêt de l'Etat dans cet anniversaire. Tout d'abord, Rousseau est une personnalité intéressante, aux multiples facettes. En outre, la mise en place d'une coordination cantonale et internationale nouvelle suscite leur engouement, puisqu'elle permet aux collectivités publiques de créer des synergies, des partenariats. Par ailleurs, la question de savoir ce qu'il est possible de faire naître autour de Rousseau les intéresse et, enfin, le lien aux écoles, où comment mener les 70 000 élèves à rencontrer Rousseau. Concrètement, M. Beer a accepté de faire partie du comité d'honneur, M<sup>me</sup> Comé du comité de pilotage, quant à M<sup>me</sup> Keckeis, elle participe au comité médiation. Le Département de l'instruction publique a inscrit, pour 2012, sous la rubrique grande manifestation, le budget d'un million de francs, qui sera divisé à parts égales entre le soutien aux projets, un complément de financement pour la Ville de Genève pour les indépendants et pour les nouveaux projets, et une partie pour faciliter l'accès des élèves aux manifestations. Des synergies sont en train de se créer avec des écoles françaises, et des opportunités d'échanges seront possibles. Par ailleurs, le Départe-

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

ment de l'instruction publique a signé un mandat de 300 000 francs avec la Maison Rousseau, avec l'idée d'occuper tout le bâtiment, et d'en faire une maison de résidence pour les écrivains (sur le modèle des Literatur Häuser allemandes). Enfin, la Fab C est née de l'institut Jean-Jacques Rousseau en 1912, et profitera de l'occasion pour tisser des liens autour de Rousseau pédagogue.

CM: Serait-il possible de chiffrer l'intervention de l'Etat dans cet événement?

M<sup>me</sup> Keckeis. Un montant de 400 000 francs serait alloué aux projets déjà assignés par la Ville; 300 000 francs pour les nouveaux projets et 300 000 francs pour les écoles.

CM: Cette subvention paraît modeste par rapport à celle de la Ville, ne serait-il pas possible d'envisager quelque chose de supplémentaire?

M<sup>me</sup> Keckeis. La demande sera relayée.

CM: La commission aurait souhaité parler à M. Beer quant à cette participation très faible du Canton, de laquelle il faut encore déduire les 300 000 francs qui reviennent aux écoles. Dans quelle mesure l'Etat a proposé son aide aux projets choisis par la Ville?

M<sup>me</sup> Keckeis. L'Etat a comparé les budgets d'autres grands événements (comme Calvin), afin de définir un montant. Par ailleurs, c'est la Ville qui a statué sur les 400 000 francs nécessaires, et le choix des projets pour lesquels l'Etat pourrait participer.

CM: Les écoles produiront-elles, à l'occasion de cet événement, quelque chose en lien avec Rousseau?

M<sup>me</sup> Keckeis. C'est compliqué, étant donné que les enseignants ne connaissent pas encore leurs classes, néanmoins des idées émergent.

CM: Le budget ne sera donc que de 700 000 francs puisque 300 000 francs iront aux écoles. Par ailleurs, les Français ont-ils pris contact avec le Département de l'instruction publique?

M<sup>me</sup> Keckeis. Oui, par exemple, une classe d'Annemasse avec laquelle Genève sera partenaire. L'idée des 300 000 francs pour les écoles est de permettre l'accès aux projets. L'un des concepts imaginé serait la mise sur pied d'une classe patri-moine où les élèves travaillent pendant une semaine sur un projet donné.

CM: Le million destiné à cet événement sera-t-il pris sur le budget du Département de l'instruction publique?

M<sup>me</sup> Keckeis. Le Département de l'instruction publique va l'inscrire au plan financier quadriennal, qui sera voté par le Grand Conseil en 2011.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: La Ville n'a aucune garantie, puisque cette ligne pourrait aussi bien sauter et dépend d'un vote. Les montants spécifiés dans la proposition émanent-ils de l'Etat?

M<sup>me</sup> Keckeis. C'est le porteur du projet qui a établi son plan de financement.

CM: Cette façon de procéder est préoccupante pour les associations qui ont demandé de l'aide au Département de l'instruction publique et qui doivent attendre décembre 2011. De même, quelle garantie a la Ville que les projets choisis seront menés à terme, sans une participation assurée du Canton?

M<sup>me</sup> Keckeis déclare qu'ils ont anticipé les préavis mais que, en effet, rien ne peut être décidé tant que le budget n'est pas voté.

CM: L'un des postes essentiels, lors d'une manifestation de cette envergure, est celui de chargé de communication. Or, la Haute école d'art et de design dispose d'un savoir faire exceptionnel; ont-ils examiné des moyens de collaboration avec les graphistes ou cinéastes de cette école? La signalétique, le fil rouge, doit en effet être très fort.

La commission de communication va traiter de cela. Des graphistes lauréats du concours mettent quelque chose en place.

CM: Le 40, Grand-Rue comporte un premier étage didactique, ouvert, qui permet aux genevois de se renseigner sur Rousseau et qui figure sur le parcours des touristes. Si cette maison devient une résidence pour les écrivains, y aura-t-il des financements privés? En outre, il est prévu que la librairie du rez-de-chaussée devienne un café littéraire. Or, afin d'éviter qu'un autre lieu prenne cette idée, il serait important que les différents services de la Ville se coordonnent.

M<sup>me</sup> Keckeis. Un premier mandat concerne la faisabilité des travaux, et la question de savoir s'ils se feront par étages. Un deuxième mandat porte sur un projet de médiation, en lien avec le projet général sur Rousseau.

CM: La commission se dit terriblement déçue par le montant de la subvention cantonale, qui semble en totale contradiction avec la volonté politique énoncée et les promesses faites par M. Beer d'abord, puis par M. Longchamp ensuite, de faire en sorte que le Canton se ressaisisse de la culture, sans parler de la rumeur de reprendre les grandes institutions culturelles à leur compte. Or, sur un projet aussi important que celui-ci, qui englobe tant d'entités diverses, ne mettre qu'un million, sans compter les 300 000 francs pour les écoles, apparaît totalement disproportionné. Les commissaires se demandent en quoi consiste le groupe médiation.

M<sup>me</sup> Keckeis. Ce groupe coordonne les différents projets, et reçoit les porteurs de projet. Il s'assure, en outre, que le public puisse avoir une image unie des projets.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: L'Etat chapeaute-t-il ces groupes?

M<sup>me</sup> Keckeis. Il y a des représentants de l'Etat dans chaque groupe. Au-delà des commissions, ils vont penser à la mise en place de certains moyens.

CM: Ces moyens supplémentaires ne seront donc pas forcément des moyens financiers?

M<sup>me</sup> Keckeis répond par la négative et donne l'exemple d'une mallette pédagogique.

CM: L'Etat avait été associé aux arbitrages faits dans le cadre des projets. Comment la collaboration Ville-Etat est-elle envisagée dans les faits et comment le Département de l'instruction publique va-t-il exploiter cet événement? Rousseau sera-t-il un passage obligé ou tout cela est-il laissé à la libre appréciation de chacun?

M<sup>me</sup> Keckeis. L'Etat n'a ni participé aux choix des projets ni à l'arbitrage; ils ont reçu un catalogue. L'objectif pour les écoles est de faire en sorte que tous les élèves puissent profiter de l'événement. Cependant, dans les faits, cela sera largement influencé par les désirs personnels des professeurs. Le Département de l'instruction publique a en outre déjà recensé une palette d'événements autour desquels travailler.

CM: Quels degrés seront concernés par la manifestation et quel est l'état des connaissances des classes genevoises sur Rousseau? La médiation la plus simple ne serait-elle pas de mettre les oeuvres de Rousseau à la disposition des élèves?

M<sup>me</sup> Keckeis. Tous les degrés seront concernés. Rousseau n'est pas au programme scolaire avant le post-obligatoire, où un auteur romand est imposé. Cela pose d'autres problèmes, car les auteurs contemporains ne sont de ce fait que rarement étudiés.

CM: L'argument de se référer à un précédent événement afin de statuer de la somme à investir semble peu adéquat. En effet, ces manifestations (Calvin/Rousseau) sont très différentes et ne serait-il pas plus pertinent de proposer un partenariat qui tiendrait compte de la somme globale investie dans l'événement afin de calculer un ratio ne déséquilibrant pas le projet général?

CM: Pourquoi ne pas déposer la demande de budget cette année au lieu d'attendre le vote du budget 2011?

M<sup>me</sup> Keckeis. Il ne s'agit pas d'un projet de loi, mais bien d'augmenter une ligne budgétaire. Elle entend bien la volonté et les inquiétudes de la commission, qu'elle va relayer.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: Une mise à jour de la proposition est nécessaire avant tout vote éventuel. Un effort doit être consenti afin que ce ne soit pas les artistes qui pâtissent de cette situation, comme c'est souvent le cas (les artistes épargnent sur leurs salaires ou ne se payent pas du tout). La garantie offerte est en effet minime, et une avance sur le projet, afin que les pouvoirs publics concernés puissent se retourner dans le cas de désistements de porteurs de projet qui n'arriveraient pas à réunir les fonds. Quelles associations ont déjà fait des demandes?

M<sup>me</sup> Keckeis mentionne qu'il est trop tôt, et qu'aucune demande n'est encore parvenue au Département de l'instruction publique.

CM: Le Canton siège dans toutes les commissions; est-ce à dire que n'importe quel privé qui donnerait 700 000 francs y siègerait également?

CM: Sur les questions politiques évoquées, la commission demande instamment une réponse écrite du magistrat.

*Audition de M<sup>me</sup> Koelliker, M. Berlie et M. Jacob*

Les 30 projets ont fait l'objet d'un choix par un jury international, dans lequel figurait M<sup>me</sup> Holtz, déléguée genevoise de l'Unesco à Paris. Les projets retenus ont été présentés au comité de pilotage, où siège M<sup>me</sup> Comé. Donc, lorsque M<sup>me</sup> Keickes prétend avoir reçu un catalogue, ses propos sont erronés. Les projets avalisés ont été ensuite présentés à M. Mugny, puis au Conseil administratif, et enfin publiquement. Une communication a été faite aux porteurs de projet, en septembre 2008, dans le foyer du Grand Théâtre. En ce qui concerne l'Unesco, M<sup>me</sup> Koelliker répète qu'ils ont contacté le directeur général, afin d'inscrire 2012 comme année Rousseau et ne sont pas restés sans rien faire comme pourraient le laisser croire les propos de M. Jauslin. M<sup>me</sup> Koelliker précise encore que la Ville et M. Mugny connaissent bien M. Iten, ancien délégué permanent de l'Unesco, avec qui ils ont des contacts fréquents.

CM: A aucun moment M. Jauslin n'a proféré ces paroles; il a simplement proposé son appui dans ce dossier.

M<sup>me</sup> Koelliker mentionne également que chacun des acteurs culturels élabore lui-même son propre plan de financement, que la plupart sont expérimentés, et que l'on se trouve dans un cas de figure normal. Les porteurs attendent maintenant le feu vert de l'initiateur, à savoir la Ville, afin d'envoyer le dossier aux différentes instances. M<sup>me</sup> Koelliker rappelle la motion du Conseil municipal qui engageait la Ville à avoir un rôle actif, à fédérer les partenaires autour de cette commémoration. La Ville a en effet des compétences qui la légitiment et elle s'est entourée de partenaires compétents (l'Université, la Fondation Rousseau, M. Jacob, auteur d'une thèse sur Rousseau), qui ont permis la mise en

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

place de ce grand projet. Or, ce projet a été proposé au plénum au mois de mai, et depuis juin M<sup>me</sup> Koelliker vient l'expliquer. Il est donc grand temps que la commission donne une réponse, ce qui permettra d'en informer les porteurs de projets, et d'inscrire le montant au budget 2011. Tant que cela n'est pas réalisé, les acteurs culturels ne vont pas aller faire des demandes ailleurs, puisque tout le monde attendra sur l'initiateur. M<sup>me</sup> Koelliker ne cache pas que M. Mugny a très envie de faire un courrier aux porteurs de projet afin de leur faire état de la situation, et de notifier leur attente du feu vert du Conseil municipal. Enfin, des accords de partenariat ont été faits, dans la perspective de gérer au mieux les deniers publics, tout en faisant en sorte que les artistes puissent travailler. Ces accords donnent des garde-fous et exigent entre autre la remise d'un rapport annuel. Si un projet devait poser problème, il serait évalué par les commissions, puis par le comité de pilotage le cas échéant. Tout a donc été fait pour partir sur de bonnes bases. Les budgets sont en outre toujours d'actualité, sans modification pour la tranche 2009 et 2010, et c'est dans le cadre des budgets 2011, 2012 et 2013 que pourront avoir lieu des permutations. Enfin, la réserve de 600 000 francs permettra de prendre en compte des projets de dernière minute, ou de donner un coup de pouce à un projet qui ne parviendrait pas à se subventionner comme prévu. Les acteurs culturels ont l'habitude de travailler avec plusieurs scénarii de financement et de revoir le projet en fonction de ce qu'ils obtiennent. Par exemple, le projet cinéma de M. Reusser, évoqué par M. Jauslin, n'est absolument pas remis en cause après le refus de l'OFC; M. Reusser n'est en effet pas du tout inquiet. Il faut donc comprendre que ce qui paraît risqué à cette commission, est géré par la Ville toute l'année. La commission doit donc maintenant se positionner, où l'on court le risque de voir partir certains porteurs de projets.

CM: Le Conseil municipal ne va pas revenir sur le signe positif qu'il a donné en votant la tranche 2009, mais qu'advientra-t-il du projet si le Canton ou la Confédération refusent?

M<sup>me</sup> Koelliker. Si l'on additionne les demandes des porteurs au Canton, on obtient le montant de 299 200 francs, qui est un montant bas. Le Département de l'instruction publique a du reste plusieurs possibilités, comme les fonds généraux au cas où. Sans oublier les 600 000 francs de marge de la Ville, et le réaménagement possible des budgets des projets. Les porteurs ont ainsi tous un scénario catastrophe, et le vote porte sur une autorisation de dépense, qui ne veut pas dire que cela va se faire automatiquement. Il y aura un suivi de projets, et l'accord de partenariat donne beaucoup de garanties à la Ville, plus que lors de projets habituels.

M. Berlie. De nombreux projets ayant une portée pédagogique seront pris en compte par le Département de l'instruction publique.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: L'inquiétude se situe au niveau du Canton, car le nerf de la guerre est toujours l'argent. Quant au scénario catastrophe, les artistes vont couper sur leurs prestations. En outre, la Ville a donné des garanties, et les artistes ne doivent pas s'inquiéter de ce côté-là, mais le Canton devrait mettre plus, et l'idéal serait de le presser.

M<sup>me</sup> Koelliker. Ce n'est pas à la Ville de faire une demande au Canton; seuls les artistes peuvent s'adresser au Canton et, le cas échéant, spécifier que fin 2011 est bien trop tard. Le Canton a été associé dès le départ et M<sup>me</sup> Comé a informé le comité de pilotage qu'ils ont déposé un crédit spécial d'un million pour des actions de médiation.

CM: Les réponses de M<sup>me</sup> Keckeis n'ont aucunement satisfait les groupes, sans parler des 300 000 francs du budget de l'Etat qui vont aux écoles. Il paraît également prématuré d'avoir fait voter le dispositif scénique pour 800 000 francs destiné à l'île Rousseau à la commission des travaux et des constructions qui ne connaît, en outre, pas le dossier; ce dossier n'aurait-il pas du atterrir à la commission des arts et de la culture?

M<sup>me</sup> Koelliker précise que la surveillance des communes a demandé d'élaborer un crédit à part, puisque c'est un investissement, même s'ils en seront bénéficiaires. Cependant, le département n'a pas les compétences requises, c'est donc le Service de l'aménagement urbain qui va piloter cela. La présidente de la commission des travaux et des constructions a d'ailleurs relevé qu'il fallait attendre que la commission des arts et de la culture se prononce sur la proposition PR-701, pour savoir si l'arrêté I de la proposition PR-670 est caduc ou d'actualité.

CM: Quelle est la fonction de M. Jacob?

M. Jacob. Ses fonctions se déclinent au pluriel et varient avec le temps. Il est chargé de contacter les porteurs de projet afin de voir où ils en sont, autant sur le plan artistique que financier. Il s'agit donc d'une mission de suivi et de régler les problèmes qui peuvent surgir. Il rend d'ailleurs hommage à M<sup>me</sup> Oudard, qui a subi les foudres du fils du premier ministre des Comores, concernant le projet N° 9, afin de savoir en quel arabe le premier discours de Rousseau allait être traduit. Un projet se développe en effet auprès de l'Université de Rabat, financé par le roi du Maroc, qui vise à traduire Rousseau en arabe littéraire. En outre, M. Jacob a un effort de médiation à faire. Une autre mission importante est de vérifier constamment les incohérences qui peuvent surgir sur la connaissance de Rousseau, effort sans lequel ils n'auront aucune crédibilité. Enfin, au niveau institutionnel, ils doivent valoriser le patrimoine genevois à l'étranger. Il existe en effet une multitude de fonds peu connus, et très riches, notamment dans les archives de la Bibliothèque d'art et d'archéologie. L'aventure commencée en 2006 avait ainsi une toute autre configuration, et M. Jacob s'en réjouit.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

M<sup>me</sup> Koelliker. M. Jacob est chef de projet et conservateur de l'IMG.

CM: Le travail accompli est remarquable, mais ne manque-t-il pas l'enseignement de Rousseau aux enfants?

M. Berlie se déclare totalement d'accord. Le souhait est d'ailleurs que Rousseau soit remis en lumière dans les écoles, mais ils disposent de peu de levier pour cela. La seule emprise demeure la médiation à l'intérieur des projets.

CM: Que signifie le terme médiation dans ce contexte?

M. Berlie. Il s'agit d'aller vers des publics définis. Un des projets va d'ailleurs toucher la population carcérale, et les milieux qui n'ont pas forcément accès à la culture, comme les zones prioritaires. La médiation consiste donc à convoquer les porteurs afin qu'ils réfléchissent comment intéresser les élèves.

M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que Pro Helvetia privilégie la médiation jusqu'en 2011. Genève étant très avancée, avec des plateformes pour soutenir des projets concrets, ils espèrent que cette instance va embrayer.

CM: L'argent de la Ville déclenche les autres subventions et les artistes le savent. Il n'y aura donc pas de réponse des autres, tant que la Ville n'aura pas certifié sa part. Y aura-t-il une publication adaptée aux enfants?

M. Berlie. Il n'y en aura pas directement, mais l'idée consiste à faire des guides adaptés et un parcours pour les enfants.

CM: Si un projet devait être abandonné, y aurait-il moyen de le remplacer par un autre?

M<sup>me</sup> Koelliker. Il est impossible de prévoir à l'avance, mais cela pourrait arriver, comme dans le cas du projet du Grand Théâtre, qui voulait programmer un *Devin du village*. Or, cette production a déjà été réalisée et ils ont le sentiment que cela ne se passe pas très bien. Il serait alors possible de repêcher un autre projet qui porterait sur le *Devin*. Tout comme le projet de promenade (N° 26), dont ils n'ont plus de nouvelles; l'espace Rousseau a repris à son compte un projet similaire qui avance très bien. M<sup>me</sup> Koelliker répète sa proposition de venir faire un compte-rendu chaque année, en septembre.

CM: Y aura-t-il beaucoup de projets où il faudra construire une scénographie spécifique, comme sur l'île Rousseau, ou un projet coûteux au pont de la Machine, avec une scénographie à 800 000 francs?

M<sup>me</sup> Koelliker. Le dispositif scénographique de l'île doit permettre l'organisation de micro-événements (sorte de teasing), avec une occupation de soixante jours en tout et un dispositif mobile, mais qui constitue le seul dispositif prévu.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

CM: Le Kitchen Project coûte 600 000 francs pour trois représentations.

M. Jacob. Il s'agit là du meilleur projet sur le plan artistique, fédérateur pour un grand nombre de personnes, et qui sera l'événement phare présenté le jour anniversaire et le point de convergences des festivités. Il ne se fera d'ailleurs probablement pas sur le pont de la Machine.

CM: Le retrait de la Ville de certains projets porterait-il préjudice aux initiateurs?

M<sup>me</sup> Koelliker. A part les 850 000 francs de la Bibliothèque de Genève et les 150 000 francs qui concernent Confignon, la Ville ne se retire d'aucun projet. Le projet de Confignon est le numéro 23, et ils ont eu une réaction de M<sup>me</sup> Joliat, qui vient rencontrer M. Mugny dans 10 jours, mais qui comprenait tout à fait les critères et essayera de voir auprès des autres communes le moyen d'organiser le projet à Confignon. Le Fonds Regio est par ailleurs également une possibilité.

CM: Tous les projets participeront-ils aux spots et est-ce inclus dans leur budget?

M. Jacob. Certains projets ne s'y prêtent pas, mais les autres ont tous vu l'intérêt de ces spots. M<sup>me</sup> Koelliker. La borne multimédia de l'île Rousseau donnera aussi des informations aux touristes.

CM: Les promenades seraient abandonnées, mais non celles prévues par l'Espace Rousseau?

M<sup>me</sup> Koelliker. Celles de l'Espace Rousseau se portent au contraire très bien.

M. Jacob. Les personnes de l'Espace Rousseau se sont entourées de spécialistes, dont M<sup>mes</sup> Walker et Mottu, et MM. Lescaze et Weibel.

CM: La Ville ne pourrait-elle pas presser les porteurs de projet à s'adresser au Canton, qui ne va pas se prononcer tant que ces demandes ne lui seront pas parvenues?

M<sup>me</sup> Koelliker. Lorsque la proposition PR-701 sera votée, il sera d'autant plus facile de les pousser.

CM: A part l'île Rousseau, il n'y aura pas d'installation supplémentaire? En outre, la commission a décidé de ne pas rentrer dans les choix artistes, dont la compétence revient évidemment au jury, ni d'auditionner les artistes, mais elle souhaiterait tout de même connaître le contenu d'un projet dont le coût est conséquent, à savoir le projet N° 29.

M. Jacob. M. Macasdar et M<sup>me</sup> Graf ont décidé d'investir l'îlot 13, et de faire en sorte que Rousseau intervienne dans une zone géographique populaire, par des

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

actions artistiques éclatées, et sur une longue période de temps, en totale synergie avec la population. Le pari consiste également à entraîner un large public vers l'îlot 13. Le principe artistique est certes différent, mais ce projet se rapproche du Kitchen Project dans l'idée et la sensibilité.

CM: A ce propos des garanties sont elles données au voisinage qui va déjà subir le chantier de la gare?

M<sup>me</sup> Koelliker. Ce projet se passera à l'intérieur de l'îlot 13, qui est un espace communautaire, et ne posera donc pas de problème à ce niveau-là.

CM: Serait-il utile que la commission vote pour commencer seulement l'arrêté II pour 2010-2011?

M<sup>me</sup> Koelliker. Non mais il leur serait utile que la commission vote l'arrêté III (le principe même), afin de pouvoir l'inscrire dans le budget. Cette formule est un peu particulière mais part de la globalité, pour pouvoir inscrire les montants selon les tranches, et de pouvoir ensuite les détailler.

CM: Quand l'arrêté III modifié a-t-il été envoyé à la commission?

M<sup>me</sup> Koelliker. Il l'a été au début de janvier 2010.

La présidente attendait les suites à donner afin de fournir le texte rectifié à la commission. Les commissaires ont bien compris qu'ils vont voter le principe général, et que l'arrêté III concerne uniquement 2010. Mais est-ce le seul reçu et la commission ne pourrait-elle également avoir les autres montants?

M<sup>me</sup> Koelliker. L'arrêté II va beaucoup bouger; il suffit d'enlever le montant de 2010.

*Audition de M<sup>mes</sup> Koelliker, Oudard, ainsi que MM. Berlie et Jacob, chargés de projet*

M<sup>me</sup> Koelliker a pris connaissance du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre, et souhaite faire un préambule afin d'expliquer la présente proposition d'économie d'un million, selon les vœux de la commission, qui ne s'est pas fait en une semaine, mais découle d'un travail réalisé durant l'été par les chefs de projet qui ont réfléchi et soumis, fin août, ce scénario d'économie. M<sup>me</sup> Koelliker a pris note que la commission souhaite faire de plus amples auditions et elle a donc rédigé deux arrêtés, qui correspondent à deux cas de figure: soit la commission vote et passe au plénum en décembre 2009, soit en janvier ou février 2010, ce qui poserait des problèmes pour les subventions accordées en 2009 qui ne pourraient être versées, ce qui remettrait en cause la nature même du projet.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

M<sup>me</sup> Koelliker précise encore qu'il est très important que la Ville, qui a initié le projet, donne son aval au niveau financier, afin que les artistes puissent faire appel à d'autres instances (Loterie Romande, Confédération, etc.), qui n'entreprendront pas en matière tant que la Ville ne se sera pas prononcée, d'où l'urgence du vote. En outre, M<sup>me</sup> Comé, qui fait partie du comité de pilotage, a annoncé que l'Etat prévoyait un crédit extraordinaire d'un million en 2012 pour soutenir le projet Rousseau. Concernant la Confédération, celle-ci ne peut subventionner d'événement organisé par une entité (que ce soit la Ville ou le Canton), mais elle va en revanche participer au financement des projets sélectionnés, en particulier les projets cinéma, et notamment celui de M. Reusser. De plus, il a été prévu de signer un accord de partenariat avec chaque porteur de projet, afin qu'il rende au mois de mai de chaque année un rapport précis, qui sera étudié par les chefs de projet, remis aux commissions correspondantes en vue d'un préavis favorable ou non, pour finalement verser la subvention. Par ailleurs, la Ville ne peut inscrire les projets sous un crédit d'investissement, qui lui a été refusé, et devra donc inscrire dès 2011 les montants nécessaires (lignes 31 ou 36). Enfin, M<sup>me</sup> Koelliker note la réserve de la commission quant à la somme de 600 000 francs en frais divers, mais précise qu'ils tiennent à avoir une marge de manoeuvre, notamment pour les petites structures associatives des quartiers, qui n'auraient pas eu la possibilité de travailler dans le cadre de l'appel de projet, et qu'il serait dommage d'évincer. Cette somme servira également dans le cas où l'un des 30 projets retenus ne trouverait pas d'autres partenaires financiers.

M. Berlie ajoute que le Canton va consacrer un report de budget à hauteur de 300 000 francs pour la Maison Rousseau.

M. Jacob annonce les bonnes nouvelles concernant la diffusion du projet, en France pour commencer. Un comité de pilotage s'est constitué en région Rhône-Alpes, avec à sa tête M<sup>me</sup> Baracetti, adjointe à la culture à Grenoble, et des partenariats très actifs ont été entrepris, notamment entre le Musée d'ethnographie de Genève et le Musée du Dauphiné. En outre, les chefs de projet ont reçu une importante délégation parisienne, qui regroupe M. Douet, vice-président du Conseil général de l'Oise, en charge des affaires culturelles, M. de Virieu, qui gère le Domaine de Chaalis, l'administrateur d'Ermenonville, le maire de Montmorency M. Detton, ainsi que le conservateur de Montmorency, M. Morin. M. Jacob rappelle encore que Montmorency abrite la plus grande bibliothèque rousseauiste d'Europe, qui contient des manuscrits et des ouvrages précieux, et que c'est là que Rousseau écrivit ses oeuvres majeures (*Emile, Le contrat social, La Nouvelle Héloïse*).

Deux idées sont survenues à la suite de ces réunions. La première consiste à initier des partages pour les projets retenus, qui pourraient diminuer les coûts et augmenter la visibilité de l'opération. Deuxièmement, il a été décidé de partager le logo «2012 Rousseau pour tous» en un logo européen du tricentenaire

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

de la naissance de Rousseau. Il est important que ce logo parte de Genève, qu'il soit identifié comme tel, ce que les partenaires ratifient. De plus, les partenaires de Neuchâtel, qui ont aussi formé un comité, souhaitent également le partage des compétences et des herbiers (l'herbier de Rousseau se partageant entre Genève, Neuchâtel, Zurich et Paris). Au niveau international, les Anglais et les Allemands sont de la partie, tout comme le Japon, pays friand de Rousseau, le Brésil et les USA. Plus étrange, la Roumanie et la Hongrie, dont le lien avec Rousseau est moins évident, souhaitent participer, afin de traduire dans son ensemble les oeuvres de Rousseau. Enfin, la réunion de l'Organisation internationale de la francophonie pourrait avoir lieu à Montreux en 2012, et le comité souhaite faire la demande auprès du ministre français pour que l'année 2012 devienne l'année internationale Rousseau. Par ailleurs, un crédit européen «culture Europe» a été mis sur pied, auquel le comité s'est inscrit, afin de développer l'idée du banquet républicain qui devait avoir lieu le 28 juin 2012, date de l'inauguration des jeux olympiques. Or, M<sup>me</sup> Barcelo, directrice de la culture au Conseil général de l'Oise, a lancé l'idée de banquets au niveau européen, étendus dans le temps, et qui favoriseraient la circulation des publics entre les sept zones marquées par la présence de Rousseau (Genève, Annecy, Chambéry, Turin, Lyon, Ermenonville et Montmorency).

Concernant les économies, la première piste est celle des expositions à la BGE. Il a été décidé de fusionner les expositions BGE 1 et 2, qui gardera le nom de «Amis et ennemis de JJR», qui ouvrira en mars et durera 3 mois. Du coup, l'année commencera avec l'exposition au MEG. L'exposition BGE 3 se fera en collaboration avec le Grand Théâtre (elle porte sur Rousseau musicien), ce qui permettra de réaliser une économie de 280 000 francs; le coût dépendant du choix de scénographie (patrimoniale ou interactive). L'économie suivante concerne le catalogue, qui ne coûte plus que 60 000 francs en raison, d'une part, de la décision de réaliser un coffret regroupant les manuscrits des bibliothèques de Genève, Neuchâtel, Paris et Montmorency, ce qui diminue les frais et, d'autre part, de réaliser un catalogue papier, doublé d'un support électronique. L'économie totale pour la BGE est donc de 850 000 francs. M. Berlie mentionne la dernière piste d'économie, qui concerne le projet cinéma et théâtre de la commune de Confignon (150 000 francs).

M<sup>me</sup> Koelliker. C'est là le choix du magistrat qui ne souhaite pas renoncer à allouer des moyens conséquents au Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) et au musée d'ethnographie (les raisons se trouvent à la page 25 de la proposition), alors que Confignon peut demander l'appui des communes ou du Canton.

CM: Rousseau est passé par Confignon, si c'est un projet cinéma, la commune pourrait envisager de demander de l'aide au Fonds Régio.

M<sup>me</sup> Koelliker. C'est le circuit habituel mais, en général, ils préféreraient que

le financement passe par le projet global, de sorte à ne pas préteriter les acteurs culturels qui ne souhaiteraient pas participer à l'événement Rousseau.

CM: Qu'est ce que M. Berlie entend par la Maison Rousseau?

M. Berlie. Il s'agit de lier la maison pour la littérature à l'espace Rousseau, afin d'en faire une Maison Rousseau pour la littérature à Genève. Le crédit consiste en un investissement sur un bâtiment qui n'appartient pas à la Ville.

CM: Ces réductions sont une bonne surprise, mais ne nuiront-elles pas à la qualité de l'exposition à la BGE?

M. Jacob. C'est un risque et le deuxième risque se situe dans la ligne de l'exposition. Cependant, les commissaires pressentis souhaitent exploiter la vie de Rousseau à travers les gens qui l'ont connu, ce qui permettrait d'utiliser les documents de la Fondation Bodmer et de la BGE.

CM: Pourquoi le livret d'opéra qui coûte 150 000 francs ne fait-il pas partie du budget total du Grand Théâtre?

M<sup>me</sup> Koelliker. L'idée de monter un opéra sur Rousseau a été lancée par le comité. Dans ce sens, il fallait un budget extraordinaire. Cette proposition, moins bien reçue par la précédente direction, a été en revanche extrêmement bien accueillie par M. Richter qui souhaite axer la saison 2012-2013 autour de Rousseau.

M. Jacob. M. Richter a prévu de monter, en mars 2012, une tragédie lyrique de Rameau, avec un intermède du XIXe, et d'engager un véritable débat autour de Rousseau musicien. Ce projet intéresse par ailleurs déjà la France.

Il est dommage de ne pas avoir l'exposition en même temps que l'opéra.

M. Jacob. Il serait possible de les organiser en parallèle, puisque la scénographie serait laissée à M. Carsen.

CM: Quelle a été la ligne générale pour le choix des projets?

M. Berlie explique que l'appel à projet a été géré par un jury international, qui a sélectionné les projets pour leur qualité et non pas par catégorie de projets. Par rapport à ce paysage, il faut maintenant catégoriser ces projets et les traduire en pôles. En outre, ils notent le peu de projets politiques.

M. Jacob. Ils ont refusé dès le départ d'impulser des directions. 131 projets ont été enregistrés, dont émergent aujourd'hui 2-3 lignes de force: la musique, la botanique et le rapport à l'écologie, la préoccupation des sociétés (sans compter les axes Rousseau et les femmes, l'écriture de soi, la représentation).

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

M<sup>me</sup> Koelliker. Les projets plus politiques émaneront peut-être plus tard des institutions.

CM: Pourquoi, sur le crédit 2009 de 259 000 francs, y a-t-il une telle précipitation pour les 50 000 francs du Grand Théâtre (livret) et les 150 000 francs pour M. Eicher?

M<sup>me</sup> Koelliker. Ce premier versement était une condition pour que le compositeur, le librettiste, puisse commencer à travailler, tout comme M. Eicher qui a du temps en 2009 et un projet auquel le comité tient.

M. Berlie confirme cela: M. Eicher est fan de Rousseau et ce projet l'intéresse énormément, mais le financement doit se faire en 2009.

CM: Y a-t-il péril en la demeure pour ces projets si ces sommes passent dans la demande de crédit 2010?

M<sup>me</sup> Koelliker. L'objectif de la proposition est de faire en sorte que la commission se prononce sur le principe même du projet. En outre, elle a besoin de son vote pour transférer ou non l'argent à M. Eicher. Dans l'idéal, il faudrait que le vote se fasse en décembre.

CM: Proposition de couper la poire en deux et de voter sur les projets qui ont besoin d'être initiés. Pourquoi le projet le plus cher, à part le film de M. Reusser, est-il celui de Kitchen Project, un projet d'aménagement de quartier?

M. Berlie. Il s'agit là d'un projet phare, sorte de célébration populaire dans un lieu accessible à tous.

La présidente faisait en fait allusion à l'îlot 13.

M. Berlie. L'îlot 13 serait investi par MM. Macasdar, Graff et un architecte autour d'un projet, validé par le jury international, avec une exposition, des concerts et des débats. Ce projet relève l'aspect associatif, voire alternatif, auquel le comité tient également.

CM: Quelle est la situation du département par rapport à l'économie de charges, n'y a-t-il pas un outil de pilotage financier?

M<sup>me</sup> Koelliker. Les économies ne sont pas forcément réalisées par le département, mais par l'ensemble de la Ville.

CM: Serait-il envisageable d'avoir un libellé Rousseau dans les comptes?

M<sup>me</sup> Koelliker. Il sera possible d'identifier chaque montant débité pour le projet Rousseau au moyen d'un outil de comptabilité l'OTP.

CM: Comment procéder si les projets ne trouvent pas d'aide extérieure et que

la Ville a déjà versé les 30%?

M<sup>me</sup> Koelliker. Le montant ne sera pas versé en une seule fois, mais par tranches. Chaque année, un état des lieux sera demandé. Mais l'urgence réside également dans ce fait, puisqu'ils ont besoin de l'aval de la Ville pour demander des fonds supplémentaires.

CM: Quel est le type de collaboration avec le Japon?

M. Jacob. Il s'agit d'un accompagnement de traduction. En outre, les projets musicaux sont également susceptibles d'intéresser le Japon.

CM: Le comité est-il au courant du beau CD-rom de M. Boissier?

M. Jacob répond par l'affirmative et mentionne également le projet de M<sup>me</sup> von Flotow pour Arte autour de Rousseau à Genève.

M. Berlie mentionne à ce sujet le Salon du livre de 2012, qui pourrait porter sur Rousseau, et présenter sur un stand tous les documents édités à cette occasion.

CM: Le département sait-il ce qui a été dépensé dans tous les budgets de subvention pour 2009?

M<sup>me</sup> Koelliker. Un outil informatique, le SAP, permet de voir l'état des engagements.

En outre, l'économie n'est pas à trouver au sein du département et M<sup>me</sup> Koelliker ne se sent pas autorisée à puiser dans les autres crédits pour ce projet. Elle attend le feu vert du Conseil municipal.

### **Discussion de la commission**

La présidente ouvre la discussion, suite à l'audition de M<sup>me</sup> Koelliker sur le projet «2012 Rousseau pour tous», sur le fait de se prononcer avant la fin de l'année pour les 259 000 francs qui permettront aux projets sélectionnés de démarrer en 2009.

A gauche toute! Une représentante précise qu'elle va présenter un rapport oral, en accord avec la présidente, lors de la prochaine session. En outre, son groupe est fier de participer à un projet aussi exaltant, et il se dit prêt à entrer en matière sur l'arrêté I, qui permettrait de débloquer les premiers crédits.

Les Verts. La représentante des Verts au Bureau a fait en sorte que ce point passe en première position lors des prochaines séances plénières.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Parti libéral. La représentante se déclare également satisfaite des efforts accomplis, et ce de manière si intelligente, avec des partenariats intercantonaux, européens, privés-publics, etc. Son groupe votera donc l'arrêté I.

Parti démocrate-chrétien. Il se rallie à ce qui a été dit, salue les économies, et se dit prêt à voter l'arrêté I.

Parti socialiste. Il trouve le projet de qualité, varié, et souhaite lui donner les moyens d'aller de l'avant en votant l'arrêté I.

Les radicaux voteront le premier arrêté.

L'Union démocratique du centre souhaiterait également voter pour les mêmes raisons, et ajoute que cela n'aurait aucun sens de prendre une décision au-delà de décembre 2009.

**Vote de l'arrêté I**

Vote de l'arrêté I, page 33 de la PR-701 : l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous».

La commission a approuvé à l'unanimité l'arrêté I.

Cet arrêté a fait l'objet d'un rapport séparé et a été voté le 10 novembre 2009 par le Conseil municipal.

**Discussion finale**

La commission a demandé au Conseil administratif de réduire le coût total de la manifestation d'un million, ce qui a été fait (850 000 francs sur des projets institutionnels et 150 000 francs sur le projet de Confignon).

Or, la commission n'a pas réagi face à ce projet qui se trouve maintenant dans une situation délicate. M<sup>me</sup> Joliat, conseillère administrative de la commune de Confignon et dépositaire du projet, a donc pris contact avec M. Mugny qui lui a dit qu'il était du ressort de la commission des arts et de la culture de prendre à nouveau position.

A gauche toute! propose d'activer l'enveloppe des 600 000 francs, car auditionner ces personnes retarderait encore le vote.

Le Parti démocrate-chrétien souhaiterait passer au vote, car ce projet leur a été présenté depuis de nombreux mois, mais il se déclare embarrassé par ce cas

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

de figure et se demande dans quelle mesure cette situation pourrait se reproduire. Le parti juge, par ailleurs, la solution avancée de puiser dans la réserve bonne.

Le commissaire radical se rallie aux propos d'A gauche toute! et souligne que la commune a également fait des démarches auprès de la Loterie Romande et du Département de l'instruction publique. Il souhaiterait également passer au vote.

L'Union démocratique du centre votera également ce soir, mais juge que, en ce qui concerne le projet de Confignon, ce n'est pas à une commune de subventionner une autre commune, et propose que l'Association Le nez dans le ruisseau fasse ses demandes, et que la Ville donne la différence le cas échéant.

Pour le Parti socialiste il ne s'agit pas du projet de la commune de Confignon, mais bien de celui de cette association, qui prépare un film pour un montant de 820 000 francs, auquel la commune s'associe à hauteur de 300 000 francs.

L'Union démocratique du centre juge que cela renforce son propos et souhaite qu'une recommandation soit faite dans le rapport afin que l'Etat de Genève s'engage davantage dans ce projet, ce qui permettrait à la Ville de ne pas verser l'entièreté des 150 000 francs.

Le Parti socialiste trouve étrange que les démarches auprès de la Ville soient entreprises par la commune.

La commune s'engageant dans ce projet, l'association a demandé son appui à la conseillère administrative.

Un commissaire des Verts pense que la Ville constitue une caution sérieuse, qui permette de s'adresser ensuite aux autres entités publiques, et que cette seule raison suffit à ses yeux.

Une commissaire libérale pense que le fait que la Ville se retire pourrait être perçu comme un signal négatif, sachant que pour tout projet cinéma, seule une coopération intercommunale permettrait l'aboutissement de ce projet. Le groupe libéral votera donc la proposition de prendre cet argent sur la réserve, tout en stipulant que le Canton pourrait s'engager davantage.

Un commissaire des Verts souhaiterait cependant que, à l'avenir, ce fonds ne soit pas dépouillé, puisqu'il doit servir aux jeunes compagnies qui pourraient en avoir besoin.

La présidente juge également que la solution proposée est bonne, et votera le projet, avec cependant plusieurs recommandations, dont celle que ce solde une fois obéré soit réservé aux projets qui pourraient émerger en dernière minute et dont les choix reviennent au département. Elle précise encore que la commission souhaiterait avoir le tableau rectifié avant le vote en séance plénière.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Un membre du Parti démocrate-chrétien juge la recommandation énoncée inutile et hypocrite, et il pense que la situation est suffisamment claire: la commission vote le projet d'arrêté, il revient ensuite naturellement au département de gérer cette réserve.

La présidente précise que cette déclaration engage justement la commission à ne plus obérer sur cette réserve.

Un commissaire des Verts rejoint le Parti démocrate-chrétien: à partir du moment où ces montants seront votés, il reviendra naturellement au département de gérer cela et cette recommandation est donc obsolète.

La présidente met au vote le rétablissement de la ligne de 150 000 francs attribué au projet cinéma de l'Association le nez dans le ruisseau lors de la manifestation «2012, Rousseau pour tous».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

### **Vote des arrêtés II et III amendés par le Conseil administratif**

La présidente met aux voix l'arrêté II de la proposition. Il est accepté à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal accepte le principe d'allouer un crédit budgétaire pluriannuel à concurrence d'un montant total de 2 675 000 francs destiné:

- d'une part à allouer des subventions à des tiers organisateurs de projets;
- d'autre part à allouer des budgets supplémentaires à différentes institutions du département de la culture (biens, services et marchandises)

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

ceci pour les années 2011, 2012 et 2013 en vue de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 894 000 francs en 2011, soit 564 000 francs à titre de subventions et 330 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 1 522 500 francs en 2012, soit 1 143 000 francs à titre de subventions et 379 500 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 258 500 francs en 2013, soit 258 500 francs à titre de subventions.

*Art. 2.* – Les charges prévues à l'article premier seront intégrées aux processus budgétaires 2011, 2012 et 2013 sur la nature comptable 365000, et sur plusieurs centres de coût du département de la culture. Ces charges seront pilotées par projet. Les outils de monitoring des musées et bibliothèques du département de la culture seront créés à cet effet.

La présidente met au vote l'arrêté III. Mis aux voix, il est accepté à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

*PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2010 de 272 250 francs destiné à la préparation de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 252 250 francs à titre de subventions;
- 20 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur les objets analytiques et natures comptables suivantes :

- à hauteur de 252 500 francs sur le centre de coût 30010099, nature comptable 365000, OTP S32001013 «2012 Rousseau pour tous»;
- à hauteur de 20 000 francs sur le centre de coût 33020099, nature comptable 318550.

*Rappel:* Le vote final ne concerne que les arrêtés II et III car l'arrêté I a déjà été voté lors de la séance plénière du 10 novembre 2009.

La présidente se réjouit de clore ce gros projet et de la belle manifestation qui aura lieu.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Titre	Coût	Crédit extraordinaire : total	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1. PROJETS PHARES</b>							
Limet opéra	150'000	150'000	50'000	50'000	50'000	0	0
Expositions BGE 1	380'000	190'000	0	0	25'000	165'000	0
Expositions BGE 2	0	0	0	0	0	0	0
Expositions BGE 3	200'000	200'000	0	0	100'000	100'000	0
Catalogue raisonné manuscrits	60'000	60'000	0	20'000	20'000	20'000	0
Exposition au Salon du Livre	290'000	150'000	0	0	20'000	130'000	0
Banquets républicains	150'000	150'000	0	0	0	150'000	0
<b>TOTAL PROJETS PHARE</b>	<b>1'230'000</b>	<b>900'000</b>	<b>50'000</b>	<b>70'000</b>	<b>215'000</b>	<b>565'000</b>	<b>0</b>
<b>2. PROJETS INSTITUTIONNELS</b>							
CJB	173'000	105'000	0	0	45'000	60'000	0
MAH	750'000	0	0	0	0	0	0
MHN	50'000	0	0	0	0	0	0
MEG	610'000	160'000	0	0	140'000	20'000	0
IMV	30'000	0	0	0	0	0	0
BM	14'500	14'500	0	0	0	14'500	0
<b>TOTAL PROJETS INSTITUTIONNELS</b>	<b>1'627'500</b>	<b>279'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>185'000</b>	<b>94'500</b>	<b>0</b>
<b>3. PROJETS LAUREATS</b>							
1. Société Jean-Jacques Rousseau de Genève	150'000	50'000	0	10'000	15'000	15'000	10'000
2. GIPRI	92'500	23'000	0	0	6'000	10'000	7'000
3. Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le Monde en collaboration avec la Société des Amis de Penthes	30'150	6'000	0	0	0	5'000	1'000
4. Association pour l'Autobiographie	34'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
5. Sakae Tade & Takuya Kobayashi	13'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
6. Association pour l'étude de l'histoire régionale	200'000	60'000	10'000	10'000	10'000	20'000	10'000
7. Editions Markus Haller	27'168	8'250	0	4'250	4'000	0	0
8. AGPI	57'000	36'000	0	0	9'000	18'000	9'000
9. Aboubakar Hakim, Abderamane	20'000	5'000	0	4'000	1'000	0	0
10. Municipalité d'Assens	157'700	0	0	0	0	0	0
11. Opéra-Studio de Genève	275'000	50'000	0	5'000	10'000	25'000	10'000
12. "Lux Borea projekt IIR"	35'000	9'000	0	0	0	6'000	3'000
13. Cantus firmus vokaleensemble & consort	430'850	50'000	0	0	0	30'000	20'000
14. Orchestre de Chambre de Genève	120'000	60'000	0	10'000	20'000	20'000	10'000
15. HorsPortée, collectif de musicologues	325'000	50'000	7'000	7'000	30'000	4'000	2'000
16. For, compagnie Hervé Locheval	573'594	45'000	0	7'000	8'000	25'000	5'000
17. Société internationale des amis du musée Jean-Jacques Rousseau	120'000	40'000	0	0	10'000	20'000	10'000
18. Association des fêtes contanées de Genève	43'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
19. Comité Européen Jean-Jacques Rousseau	220'000	20'000	0	0	5'000	10'000	5'000
20. Fondation Martin Bodmer (traité avec expo BGE 1)	0	0	0	0	0	0	0
21. Ecole internationale de Genève	49'000	5'000	0	0	0	3'000	2'000
23. Association "Le nez dans le ruisseau"	1'884'592	150'000	0	0	100'000	50'000	0
24. Point Prod	2'359'235	250'000	25'000	25'000	50'000	100'000	50'000
25. Fondation de l'Espace Rousseau	77'000	15'000	0	0	5'000	5'000	5'000
26. ASPACO	14'800	10'000	0	0	2'500	5'000	2'500
27. Stéphane Fischer	200'000	200'000	150'000	50'000	0	0	0
28. Association Les Rouvrières	98'000	42'500	0	0	34'500	4'000	4'000
29. Association L'hot Rousseau	626'085	157'000	17'000	20'000	20'000	70'000	30'000
30. Kneil, Roswaha	92'000	20'000	0	0	4'000	3'000	7'000
31. Kitchen Project	671'000	200'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
<b>TOTAL PROJETS LAUREATS</b>	<b>8'995'674</b>	<b>1'576'750</b>	<b>209'000</b>	<b>202'250</b>	<b>394'000</b>	<b>513'000</b>	<b>258'500</b>
<b>4. ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>450'000</b>	<b>450'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>350'000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 2012 ROUSSEAU POUR TOUS (sans l'île Rousseau)</b>	<b>12'303'174</b>	<b>3'206'250</b>	<b>259'000</b>	<b>272'250</b>	<b>894'000</b>	<b>1'522'500</b>	<b>258'500</b>
Italique = changements dans les montants (économies ou modification de la planification)							
Subventions			259'000	252'250	564'000	1'143'000	258'500
Complément des budgets des institutions			0	20'000	330'000	379'500	0

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier, présidente de la commission des arts et de la culture (S).** Je voudrais rappeler que ce gros dossier du tricentenaire de la naissance de Rousseau a nécessité huit séances depuis le 4 juin 2009. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez qu'une première partie du crédit a déjà été votée en décembre 2009, ce qui fait que, ce soir, nous ne voterons que sur les arrêtés II et III.

D'autre part, pour parler du travail en commission, décision a été prise dès le départ de ne pas examiner en détail tous les trente projets proposés, dès lors que nous étions là pour approuver la politique globale et non pour la détailler point par point, laissant ceci aux commissaires de la fête.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger, rapporteuse (AGT).** Mesdames et Messieurs, je suis navrée d'avoir dû vous imposer un rapport aussi épais, mais il m'a semblé important que chacun saisisse bien tous les enjeux, dans toute leur complexité.

Pour toute la commission, il était évident qu'en ne votant pas la somme demandée, et justifiée, nous donnerions un signal brouillé, d'une part aux initiateurs de projets qui cherchent par ailleurs des rentrées financières, d'autre part à ceux qui seraient entrés en matière pour le financement de ces projets, et en dernier lieu un signal brouillé à toutes les villes et pays étrangers qui, peu ou prou, se sont associés à la manifestation.

Il était important de montrer que Genève, en finançant cet événement, rendait enfin hommage à un personnage important de l'histoire de la pensée et de l'histoire de Genève, que notre ville a occulté pendant trop longtemps. Il n'est pas question ici de dire si nous sommes oui ou non rousseauistes: notre propos est simplement de dire que Genève est fière que Rousseau soit né ici.

Dans cette perspective, il n'est pas difficile de comprendre l'étonnement des commissaires, lorsqu'ils ont appris que l'enseignement de Rousseau ne commençait qu'à partir du Collège et, qui plus est, que cet enseignement dépendait des professeurs... Certes, c'est un autre débat, mais je dois dire que les commissaires ont été un peu étonnés de cet état de fait.

Je pense aussi que certains parmi vous auront été étonnés du nombre et de la diversité des événements prévus et que, peut-être, ils s'en inquiètent. En dehors des cinq projets phares, six projets institutionnels et pas moins de trente et un projets différents ont été présentés. C'est précisément la diversité de ces projets qui a amené la commission des arts et de la culture à accepter cette proposition.

Afin de clarifier notre décision, je dois préciser que, dès le début de nos travaux, nous n'avons pas voulu entrer en matière sur l'aspect artistique de chaque

projet. Ce n'est pas notre rôle et nous sommes trop respectueux de la création artistique pour nous livrer à un exercice de cette sorte. C'est donc la performance, la pertinence, l'importance et le financement qui ont fait l'objet de notre travail. A cet égard, nous avons constaté une véritable volonté de transparence de la part du département. Nous remercions les fonctionnaires du département des affaires culturelles pour les efforts qu'ils ont dû fournir en vue de répondre à toutes nos questions et demandes d'éclaircissement.

Après de longs mois de discussions, c'est à l'unanimité que la commission a voté ce projet. Je vous invite à faire de même, et j'espère que la fête sera belle!

#### *Premier débat*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien a examiné avec le plus grand intérêt la proposition PR-701. Nous sommes vraiment heureux du travail effectué à la fois par le groupe chargé de présenter tous ces projets et par le département des affaires culturelles. Je rappelle qu'il y a déjà eu un premier arbitrage et qu'on est arrivé à élaguer certains projets. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Olivier, nous ne sommes pas des experts en la matière, même si certains pourraient y prétendre, en tout cas pour ceux qui aiment Rousseau. Nous avons donc choisi de nous en tenir au projet politique, car c'est bien un projet politique que de soutenir Rousseau, souvent mal aimé, ici à Genève. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez de la peine que nous avons eue à faire reconnaître l'Espace Rousseau, voire à débloquer une subvention pour permettre à cet espace de survivre. Maintenant, c'est fait, et l'Espace Rousseau a dorénavant une direction qui laisse bien augurer de la suite.

Cela pour dire qu'avec ces projets se manifeste tout l'intérêt de Genève pour Rousseau. Nous sommes heureux de marquer l'importance de ce tricentenaire, en soutenant complètement la proposition PR-701. Nous le faisons de tout cœur et nous vous invitons à en faire de même.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier** (S). J'apporterai juste une petite précision historique, puisque M<sup>me</sup> la rapporteuse et le préopinant démocrate-chrétien viennent d'utiliser respectivement le verbe «occulter» et l'épithète «mal aimé». Je rappellerai que Jean-Jacques Rousseau est le premier personnage, dans une ville calviniste où les statues étaient interdites, à avoir été honoré d'une statue, avant même celle de Pradier, au moment de la révolution genevoise du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce buste a malheureusement disparu depuis.

Ensuite, on l'a aussi honoré en donnant son nom à la première rue attribuée

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

à un personnage, ici à Genève où jamais aucune rue n'avait été nommée en l'honneur d'une personne. La rue Calvin a été baptisée ainsi bien après que la rue Rousseau fut devenue la rue Rousseau. Je voulais donner cette précision, car oui, on a un peu malmené Rousseau, mais on ne l'a en tout cas pas occulté ni mal aimé.

**M. Sylvain Clavel** (UDC). Mesdames et Messieurs, il est certes très important pour la Ville de Genève de fêter cette naissance, car Rousseau est l'une de nos personnalités les plus illustres. Le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à ce crédit et le votera chaleureusement.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus concernant l'importance de Rousseau pour notre ville. En revanche, j'insisterai sur l'importance du vote de ce soir. Celui-ci permettra à tous les projets qui nous ont été présentés – projets portés par des artistes qui les ont soumis à un jury – de trouver les compléments de financement. Il est donc très important que le crédit voté ce soir puisse être inscrit au budget 2011, qu'une planification puisse être faite et que tous les projets aboutissent de façon idéale, tels qu'ils ont été présentés, grâce à un financement complété.

De même, nous avons bien entendu les garanties données par le département des affaires culturelles, s'agissant de la gestion des crédits. Chaque année, en septembre, nous aurons une présentation de l'avancement des financements, sachant que les projets ne sont pas financés uniquement par la Ville de Genève. Les Verts, comme les autres groupes, ont naturellement accepté ces crédits en commission. Nous les revoterons ce soir et nous appelons tous nos collègues à faire de même.

**M. Salvatore Vitanza** (R). Les radicaux se félicitent du travail effectué en commission. C'est avec plaisir et enthousiasme que nous voterons ce projet, car il est important, pour nous radicaux, de célébrer un personnage aussi illustre que Rousseau.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je m'associe à tous les compliments qui ont été faits à ce projet. Je voudrais rappeler que le crédit demandé s'élevait, dans un premier temps, à plus de 4 millions et que nous avons pris la décision de le diminuer d'un million. Mais nous n'avions pas voulu élaguer nous-mêmes et nous l'avons donc retourné au Conseil administratif, laissant aux commissaires de la manifestation le soin de juger quels projets n'allaient pas être réalisés.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

D'autre part, il faut souligner – cela n'a pas été fait jusqu'à présent – que la participation du Canton, pour la célébration de ce tricentenaire, s'élève à 1 million, soit quelque 400 000 francs pour les projets tels qu'ils sont présentés, 300 000 francs pour les travaux qui seront faits autour de l'école et 300 000 francs pour d'autres projets. Il y a également une participation de la Confédération. Je le souligne parce que les participations extérieures ont fait l'objet de nos discussions. Nous avons posé la question de savoir ce qu'il adviendrait de ces projets si le Canton ou la Confédération ne participaient pas. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Theubet, nous avons eu l'assurance que le département viendrait nous informer au fur et à mesure de l'avancement des projets, afin qu'il n'y ait pas de complément de crédit à présenter.

Il faut relever également, parmi les auditions que nous avons faites, celle du directeur de l'Office fédéral de la culture, M. Jauslin, qui nous a appris énormément de choses. M. Jauslin se propose d'être l'intermédiaire de la Ville de Genève auprès de M. Imhof, ambassadeur suisse à l'Unesco, afin que le nom de «Rousseau 2012» soit repris sous l'égide de l'Unesco. Il faut saluer la position de M. Jauslin qui nous aidera à célébrer dignement ce tricentenaire, non seulement à Genève et en Suisse, mais partout en Europe.

Enfin, je voudrais remercier ici la commission d'avoir rétabli les 150 000 francs attribués au projet de la commune de Confignon, montant qui avait été supprimé et qui a été prélevé finalement sur les réserves.

Nous nous félicitons que cet événement puisse avoir lieu, nous en attendons de belles choses, et nous espérons que le Conseil municipal votera la proposition à l'unanimité, comme cela a été le cas en commission.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Je ne puis que m'associer aux excellents propos de la présidente de la commission des arts et de la culture. Elle a relevé l'unanimité qui se dégage autour de ce projet, motivée par le personnage de Rousseau. Nous sommes tous conscients du rôle qu'il joue pour notre cité. Que l'on soit pour ou contre, il suscite le débat et c'est sans doute ce qui est intéressant.

La fête qui lui sera consacrée et les nombreuses manifestations qui auront lieu ont fait l'objet d'une étude financière extrêmement pointue. Le projet était de 4 millions et nous avons estimé que nous pouvions réduire notre participation d'un million. A cette occasion, nous avons pu constater que le comité de pilotage dirigé par M. François Jacob a obtenu la participation d'autres partenaires grâce à des réseautages intercommunaux, intercantonaux, intereuropéens. Si bien que nous ne perdrons rien des projets primés. C'est un exemple unique et je tenais à relever l'excellence du travail de M. François Jacob, qui a su motiver d'autres collectivités ainsi que des privés, et attirer

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

des partenariats divers et variés. C'est dans cet esprit que nous imaginons gérer la culture à l'avenir dans notre ville et notre canton, pour Genève et son rayonnement.

Voilà pourquoi les libéraux voteront avec enthousiasme cette demande de crédits. Nous serons bien sûr vigilants sur les évolutions en temps réel, sur les nouveaux projets, les nouveaux partenaires. En l'état, nous nous réjouissons que cette manifestation puisse avoir lieu et qu'elle réunisse autant de participants.

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par le Conseil administratif est accepté à l'unanimité (55 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé par le Conseil administratif est accepté à l'unanimité (55 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier* – D'accepter le principe d'allouer un crédit budgétaire pluriannuel à concurrence d'un montant total de 2 675 000 francs destiné:

- d'une part, à allouer des subventions à des tiers organisateurs de projets,
- d'autre part, à allouer des budgets supplémentaires à différentes institutions du département de la culture (biens, services et marchandises),

cela pour les années 2011, 2012 et 2013 en vue de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 894 000 francs en 2011, soit 564 000 francs à titre de subventions et 330 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

- 1 522 500 francs en 2012, soit 1 143 000 francs à titre de subventions et 379 500 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 258 500 francs en 2013, soit 258 500 francs à titre de subventions.

*Art. 2.* – Les charges prévues à l'article premier seront intégrées aux processus budgétaires 2011, 2012 et 2013 sur la nature comptable 365 000, et sur plusieurs centres de coût du département de la culture. Ces charges seront pilotées par projet. Les outils de monitoring des musées et bibliothèques du département de la culture seront créés à cet effet.

### ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2010 de 272 250 francs destiné à la préparation de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 252 250 francs à titre de subventions;
- 20 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur les objets analytiques et natures comptables suivantes:

- à hauteur de 252 500 francs sur le centre de coût 30010099, nature comptable 365000, OTP S32001013 «2012 Rousseau pour tous»;
- à hauteur de 20 000 francs sur le centre de coût 33020099, nature comptable 318550.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**La présidente.** Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Pierre Rumo, portant sur le rapport PA-62 A de la commission du règlement, concernant le règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève.

M. Rumo demande que ce rapport oral soit traité encore aujourd'hui, je cite, «étant donné que la commission du règlement a décidé de transférer le projet d'arrêté PA-62 à la commission du logement; qu'un rapport oral intermédiaire doit être présenté lors de cette session de mars; que la commission du logement attend depuis plusieurs mois de pouvoir traiter ce projet d'arrêté PA-62 avec le projet PA-94; enfin, que ce point peut être traité en quelques minutes.»

M. Rumo ne souhaite visiblement pas en dire davantage et personne ne demande la parole... Je mets donc aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (51 oui et 1 abstention).

**La présidente.** Nous traiterons ce rapport PA-62 A après la motion M-900, motion que nous abordons maintenant.

## **12. Motion du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez et M. Christian Zaugg: «100% pour les 100 ans de Hans Erni!» (M-900)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la création originale d'une fresque de Hans Erni en céramique destinée à couvrir l'entièreté du mur d'entrée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à la place des Nations;
- l'enthousiasme unanime du Conseil municipal à l'annonce de ce projet et sa participation à hauteur de 175 000 francs à sa réalisation;
- l'important effort conjoint apporté à ce jour par des instances privées à concurrence de 445 000 francs, ce qui a permis de réaliser les deux tiers de cette œuvre, inaugurée le 6 juin 2009;
- la réussite de cette œuvre sur le domaine public, reconnue par chacun;

<sup>1</sup> Annoncée, 5069. Motion d'ordre, 5331.

- le souhait de voir, au-delà des festivités autour du centenaire de son auteur, l'œuvre se réaliser entièrement;
- la nécessité de couvrir encore 30 m de longueur de fresque sur la surface actuellement vierge du mur;
- que le projet global de l'auteur couvrira ainsi l'ensemble de la surface, actuellement inachevé et dont les maquettes et dessins sont déjà prêts;
- la frustration, tant pour le public que pour l'artiste, occasionnée par cette situation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de bien vouloir engager dans les meilleurs délais toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la totalité de l'œuvre de Hans Erni, tant auprès de fonds privés (Loterie romande, etc.) qu'auprès de fonds publics (2% du FMAC, etc.).

Si ces démarches ne réussissent pas, le Conseil municipal demande d'autoriser le Conseil administratif à utiliser un dépassement de 230 000 francs nécessaires à l'achèvement de l'œuvre par rapport au crédit initial de 592 300 francs et de le tenir informé de ses démarches.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Mesdames et Messieurs, la dernière fois que nous avons discuté de la fresque de Hans Erni, nous avons voté 175 000 francs, le reste étant pris en charge par le Canton, la Confédération, la Migros, etc. C'était un beau geste, mais il n'est pas suffisant. Il reste en effet 30 mètres de fresque à finir et, aujourd'hui, en acceptant cette motion, nous donnerions l'occasion au magistrat de revenir devant nous avec un dépassement qui permettrait d'achever cette fresque.

Nous avons demandé l'urgence tout à l'heure, car il nous semblerait logique que l'artiste puisse assister à l'achèvement de son œuvre. Or ce Monsieur a un âge vénérable et le temps est important pour lui – comme pour nous d'ailleurs... Je vous invite donc à voter cette motion et à ne pas tomber dans le travers qui est parfois le nôtre, travers très genevois, me semble-t-il: nous sommes très généreux pour autant que cela ne nous coûte rien! Ce soir, ce n'est pas possible. Bien que je connaisse tous les arguments qui vont nous être opposés, je crois néanmoins qu'il est indispensable de permettre que cette œuvre soit terminée. Même si je n'ai pas envie de le dire, c'est probablement une des dernières œuvres qui sera créée par Hans Erni, artiste dont nous connaissons le talent et la représentativité. Donnons-nous les moyens de faire le travail en entier, donnons les moyens au magistrat de nous présenter cette fresque définitivement terminée pour le bien de tous et pour le plaisir de chacun!

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, vice-présidente.)*

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs, je crois que, sur des sujets culturels, il ne s'agit plus de savoir si le débat est de gauche ou de droite. En l'occurrence, une idée a été lancée: permettre à Hans Erni d'orner une paroi devant l'ONU, à la place des Nations. J'habite dans ce quartier, je passe pratiquement tous les jours devant et je souffre de voir ces quelques mètres carrés qui manquent à cette fresque conçue par un artiste confirmé. Nous ne pouvons que nous réjouir et nous honorer que celui-ci, dans sa centième année, ait conçu un de ses chefs-d'œuvre pour Genève, et il doit voir son œuvre achevée.

Pour nous, les libéraux, ce qui est commencé doit être fini. Il n'est pas bon pour l'image de la culture de s'arrêter en cours de route. Hans Erni est un de nos grands artistes, une valeur sûre que nous voulons honorer. Nous souhaitons que, sans tarder, le Conseil administratif puisse disposer des moyens permettant que l'œuvre soit achevée.

Certes, nous pensons, du côté des libéraux et de l'Entente, que si quelques soutiens privés pouvaient se déclarer, ce serait évidemment partie gagnée, mais nous ne mettons pas cela comme condition. Nous souhaitons qu'un appel soit lancé, mais en tout état de cause cette fresque doit être achevée, pour du 100% Erni dans sa centième année – puissions-nous tous arriver à cet âge avec cette créativité et cet élan! Raison pour laquelle nous renverrons cette motion au Conseil administratif en espérant le meilleur pour Erni, pour la Ville de Genève, pour les Nations Unies et pour la culture.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Je suis étonnée non seulement du dépôt de cette motion, mais des interventions des deux préopinantes. Moi aussi, je suis à 100% pour la fresque de Hans Erni, mais lorsqu'on nous a présenté cette fresque, l'année passée, on nous demandé deux panneaux de 30 m de long et pas trois! Pourquoi morceler ainsi la demande?

Ce n'est pas de notre faute si la fresque n'est pas terminée, car la proposition du Conseil administratif ne concernait que deux tiers de la fresque, et jamais il n'a été mentionné qu'un tiers viendrait ultérieurement. Je me pose donc la question de savoir pourquoi, au départ, l'entier de la fresque ne nous a pas été proposé.

Au sein de mon groupe, nous aurons la liberté de vote, mais pour ma part je demanderai le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture. En effet, alors que nous avons payé 150 000 francs pour les deux tiers de la fresque,

je ne vois pas pourquoi nous devrions payer maintenant 230 000 francs pour le tiers restant. Cette proposition devrait être examinée en commission. Un autre point que je soulèverai en commission est celui du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Je précise d'ores et déjà qu'il est impossible de prélever un montant sur le FMAC, étant donné que c'est une commission qui décide à qui attribuer les fonds. Nous ne pouvons pas puiser dans le FMAC pour payer la fresque sur simple décision politique.

Enfin, je m'étonne qu'on nous demande cela par le biais d'une motion plutôt que par le biais d'un projet d'arrêté du Conseil administratif. Avec un projet d'arrêté, les choses auraient été beaucoup plus claires, plus nettes qu'avec une motion du groupe A gauche toute! Si c'est une volonté du Conseil administratif de terminer la fresque, c'est à lui de nous apporter les arguments.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Nous, les démocrates-chrétiens, étions assez partagés pour les raisons qui viennent d'être évoquées par M<sup>me</sup> Olivier. Mais nous nous sommes finalement dit qu'il fallait appuyer cette motion, ce que nous ferons volontiers.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rendre attentifs au fait que, tout à l'heure, la motionnaire, M<sup>me</sup> Salika Wenger – qui a sans doute agi en coordination avec le magistrat M. Pagani – a complètement omis la partie la plus importante de la motion à notre sens. Elle n'a pas évoqué la première partie de l'invite, à savoir: «de bien vouloir engager dans les meilleurs délais toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la totalité de l'œuvre de Hans Erni, tant auprès de fonds privés (Loterie romande, etc.) qu'auprès de fonds publics.» Vous remarquerez que, pour une fois, M<sup>me</sup> Wenger est d'accord de faire appel à des fonds privés... Toujours est-il qu'elle n'a pas évoqué cette invite. Elle nous a dit, d'entente avec son magistrat sans doute, qu'il nous fallait vite voter cette motion, pour que M. Pagani puisse disposer de ces 230 000 francs et aller de l'avant, et que l'œuvre soit achevée dans les plus brefs délais.

Nous considérons que la partie importante de la motion est cette recherche de fonds pour achever l'œuvre. Si ces démarches n'aboutissent pas, il s'agira alors de dégager une somme. Mais nous aimerions avoir l'assurance que M. Pagani entreprendra toutes les démarches nécessaires, plutôt que de venir avec ses habituels dépassements. Pour cette raison, nous souhaitons renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Les Verts accepteront également cette motion. J'ai bien écouté M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel: comme j'habite aux Acacias,

je souffre moins qu'elle, je ne passe pas devant les Nations Unies tous les jours... Néanmoins, je pense qu'il est nécessaire d'achever cette œuvre et qu'enfin tout le mur devant l'ONU soit recouvert de cette belle fresque de Hans Erni.

Il n'en demeure pas moins qu'il faut renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture. Il vaut la peine d'avoir des garanties sur les recherches de fonds et de pouvoir en discuter en commission. Voilà pourquoi nous renverrons cette motion en commission.

**M. Salvatore Vitanza (R).** Le groupe radical acceptera le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture, tout en déposant l'amendement suivant:

*Projet d'amendement*

Suppression du deuxième paragraphe de l'invite.

En effet, d'abord, cette motion a été déposée le 17 février 2010 et, un mois après, elle est déjà traitée. Ensuite, notre Ville a déjà payé 75% de cette œuvre et il n'y a pas de raison de ne pas solliciter le Canton ou des sponsors privés.

Dans la première invite, il est demandé que le Conseil administratif effectue toutes les démarches nécessaires tant auprès de privés que du Canton, mais, pour le moment, rien n'est fait. Nous pensons que si l'amendement n'est pas accepté le Conseil administratif déblocquera les 230 000 francs sans effectuer aucune démarche. Or le groupe radical est d'avis qu'avec la renommée de Hans Erni des financements privés interviendront. Il vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'amendement et de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Chers collègues, je ne peux que souscrire au questionnement de M<sup>me</sup> Christiane Olivier, présidente de la commission des arts et de la culture. Néanmoins, à ce stade, le groupe libéral souhaitait aller de l'avant et, si aller de l'avant, c'est passer par une étude en commission, nous accepterons le renvoi de la motion. Nous ne doutons pas que M<sup>me</sup> Olivier fera tout son possible pour que l'étude se fasse dans les meilleurs délais. Car, Madame Olivier – vous transmettez, Madame la présidente – je souhaiterais que nous puissions avoir, tous partis confondus, l'assurance que cette œuvre sera achevée dans la sérénité, dans l'enthousiasme, avec le soutien unanime du Conseil municipal et la participation, évidemment, de privés, qui seront certainement ravis de participer à ce bel ouvrage.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je suis navrée de constater, une fois de plus, qu'on est généreux pour autant que cela ne coûte rien! En l'occurrence, le renvoi en commission retardera tout le processus. Nous avons parlé de l'importance du temps et, visiblement, cela n'a touché personne; chacun est beaucoup plus pré-occupé du coût que de l'œuvre. Il est un peu dommage de ne pas se donner les moyens, pour une fois, d'aller jusqu'au bout d'un projet, sans opposer de mauvaises raisons. Car toutes les raisons présentées ce soir sont une manière de dire non, en prétextant qu'on veut des financements privés, qu'on veut savoir pourquoi et comment...

Imaginer que la première partie de l'œuvre n'ait coûté que 170 000 francs, c'est de la science-fiction! Cela n'a coûté que 170 000 francs à la Ville, mais l'œuvre en elle-même est bien plus chère et c'est pourquoi le Canton, la Confédération et même la Migros sont intervenus dans le financement de cette première partie. Alors, Mesdames et Messieurs, ne faites pas de procès d'intention; j'imagine que le magistrat a lui aussi l'intention de chercher d'autres sources de financement, comme il l'a fait pour la première partie.

Cette motion demande simplement que l'œuvre soit terminée et elle permet, si besoin est, au Conseil administratif de présenter un crédit de 230 000 francs. Mais il n'est dit nulle part qu'il ne faut pas chercher d'autres types de financement, au contraire. D'ailleurs, les groupes libéral et démocrate-chrétien l'ont relevé. C'est pourquoi je regrette infiniment que le Parti radical ose, après tout ce qui vient d'être dit, proposer d'annuler la deuxième partie de l'invite. C'est tout simplement absurde, voire inique!

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre avait refusé l'urgence, par la bouche de M. Tauxe, mais puisqu'elle a été acceptée, nous l'assumons. Nous ne sommes pas du tout opposés à l'achèvement de cette œuvre, mais nous pensons également qu'un petit tour en commission des arts et de la culture est nécessaire, pour affiner et analyser cette demande. C'est donc une question de quelques semaines, voire d'un mois et, à partir de là, en séance plénière le projet d'arrêté pourra même, si nécessaire, être voté en urgence.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs, je vous dirai d'abord un grand merci au nom de Hans Erni, qui est encore capable, à son âge, de créer des choses exceptionnelles. Je crois que c'est un exemple pour tout le monde.

Nous avons l'habitude, lors de la pause, de nous retrouver les uns et les autres au restaurant. A cette occasion, j'ai été sollicité par certains d'entre vous qui m'ont fait remarquer qu'il restait encore 30 mètres de fresque à réaliser. Pour ma

part, à l'époque, je n'avais pas osé – j'en assume la responsabilité – vous proposer de couvrir toute la longueur du mur. C'est pourquoi nous avons réalisé une fresque de 30 mètres d'un côté et de 30 mètres de l'autre. Cette fresque a coûté 590 000 francs et la Ville a payé 175 000 francs. Je me suis dépensé corps et âme, aux côtés du président de l'Association des amis de Hans Erni, pour faire en sorte que les 30 mètres manquants soient pris en charge par des sponsors privés. Malheureusement, comme vous le savez, si quelqu'un n'amorce pas la pompe en mettant 30 000, 50 000 ou 100 000 francs sur la table, personne ne bouge...

Toujours est-il que, lorsque nous en avons discuté au restaurant, nous nous sommes dit que le Conseil municipal pourrait m'autoriser à aller en dépassement. D'ailleurs, entre parenthèses, quand vous aviez décidé de voter cette fresque, vous aviez souligné que je pouvais revenir sans problème devant vous, si je n'arrivais pas à tenir le budget de 600 000 francs.

Au final, nous avons tenu le budget et la Ville a payé 175 000 francs pour la première partie de la fresque. Aujourd'hui, je vous demande d'aller plus loin et de permettre un dépassement, comme indiqué dans la motion, à concurrence de 230 000 francs. Je vous invite à faire le calcul: si la Ville prend en charge les 30 mètres manquants, elle n'aura payé au final que la moitié de l'œuvre. J'estime que c'est donc quelque chose de possible.

S'agissant de l'amendement, ce n'est pas très sympathique de la part des radicaux de me couper les ailes, en m'interdisant d'amorcer la pompe avant de contacter des sponsors. Je regrette ce positionnement. Toujours est-il que je me soumettrai, comme d'habitude, à votre décision. Si vous renvoyez cette motion en commission, il faudra qu'elle revienne rapidement, car aujourd'hui nous avons la chance de pouvoir encore bénéficier des talents artistiques de M. Hans Erni, mais le destin pourrait nous en priver...

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente.)*

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je reprends la parole à propos de l'amendement radical. Je comprends très bien le discours du maire et sa préoccupation, et je pense que cet amendement, s'il a lieu d'être, devrait être déposé en commission. Je propose donc à nos cousins radicaux de le retirer, afin qu'en commission nous puissions honnêtement évaluer la situation, au gré des arguments qui seront présentés, et statuer à ce moment-là.

**M. Guy Dossan (R).** Nous retirons effectivement notre amendement et nous le présenterons en commission s'il le faut. Cela étant, je voudrais juste répondre

à M<sup>me</sup> Wenger, qui parlait de l'amendement «inique» du groupe radical. Quant à moi, je m'abstiendrai de parler de «l'hypocrisie» de la motion d'A gauche toute! En effet, il faut être réaliste: dès lors qu'il s'agit de voter cela en urgence et de se dépêcher de réaliser la fresque, on va tout simplement oublier la première partie de l'invite, pour passer directement à la seconde partie. Le maire vient d'ailleurs de relever que, si la Ville paie 230 000 francs, elle n'aura payé que la moitié de la fresque... Alors, nous sommes peut-être iniques, mais A gauche toute! est sans doute hypocrite, car nous savons, toutes et tous, qu'on passera directement au deuxième paragraphe de l'invite. Cela étant, nous déposerons notre amendement en commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 54 oui contre 9 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté par 57 oui contre 8 non (1 abstention).

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Thierry Piguet, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Christophe Buemi et Roger Michel, que je vous lis:

«Considérant:

- l'augmentation du nombre de points à l'ordre du jour que nous devons traiter à chaque séance;
- l'impossibilité souvent d'aller au-delà du point concernant les rapports;
- le nombre disproportionné des propositions de conseillères et conseillers municipaux qui restent en attente (plus de quarante);
- que 16 propositions ont été déposées lors de la précédente année de législation, dont certaines il y a plus d'un an;
- que la bonne volonté de notre Conseil pour réduire le temps de parole et avancer dans les débats ne suffit pas;
- que notre force de proposition est rendue par ce fait caduque,

le groupe socialiste demande au Conseil municipal de planifier au plus vite une séance supplémentaire, un samedi toute la journée au besoin, jusqu'à épuisement complet des propositions qui seront pendantes dans notre ordre du jour à cette date.»

Je passe la parole à M. Piguet.

## Motion d'ordre

**M. Thierry Piguet (S).** Je suis absolument navré de déposer cette motion d'ordre, une de plus, mais force est de constater que nous n'avancions pas, que nous ne pouvons pas avancer malgré toutes les bonnes résolutions qui sont prises. Je me souviens qu'elles ont souvent été énoncées alors que je présidais ce Conseil, qu'elles ont continué à être énoncées puisque le bureau avait prévu de passer au moins une heure aujourd'hui à traiter les motions... Il reste douze minutes avant la fin de la séance et nous ne traiterons donc pas de motions ce soir!

Je rappelle à l'ensemble de ce plénum que nous avons une force de proposition, dans notre commune de Genève. Le Canton nous octroie cette compétence, mais ce n'est pas partout ainsi en Suisse, où souvent les conseils municipaux se contentent d'examiner les propositions de l'exécutif. Nous sommes élus sur un programme par une population qui nous côtoie, qui nous écrit, qui nous demande de faire des propositions. A ce jour, plus de quarante textes stagnent à l'ordre du jour. Certaines de ces propositions ont été déposées il y a plus d'une année, soit en février 2009. Seize propositions datant de la dernière année législative, c'est-à-dire avant juin 2009, se trouvent encore coincées dans cet ordre du jour. Nous n'avons même pas fini de traiter les rapports de commission ce soir et nous n'arriverons donc pas à aborder les motions la prochaine fois. Mesdames et Messieurs, c'est le serpent qui se mord la queue! A chaque fois, nous sommes obligés de demander l'urgence pour qu'une motion puisse être traitée. Et une motion déposée aujourd'hui aurait peu de chance d'arriver en commission avant la prochaine législature, c'est-à-dire avant juin 2011!

Il se trouve que nous ne siégerons pas ce samedi 27 mars, à cause de l'absence d'un groupe entier... (*Exclamations.*) Oui, j'ai le souci de la démocratie, et je comprends tout à fait qu'on renvoie une séance supplémentaire à une date ultérieure si un groupe entier ne peut pas être présent, parce qu'il a son congrès annuel! Nous sommes tous des miliciens, nous avons tous beaucoup à faire et il faut aussi que nous ayons des moments de rencontre avec notre parti.

En l'occurrence, nous demandons simplement de convoquer une séance en avril ou en mai, et de la consacrer à l'épuisement des motions. Si les chefs de groupe se mettent d'accord, Madame la présidente, nous pourrions aller vite. Certaines motions sont caduques et pourront être éliminées, d'autres pourront être directement renvoyées en commission. Pour le reste, je pense que nous pourrions aller vite, sans débats trop longs en cas de renvoi en commission, puisque nous aurons de toute façon le débat une fois que les motions auront été étudiées. Au lieu de faire deux fois le même débat, il suffirait de voter le renvoi en commission, d'auditionner, de se pencher sur la question, puis de revenir en séance plénière, là où le débat devient intéressant.

Mesdames et Messieurs, si vous ne voulez pas de cette séance supplémentaire, tant pis, mais bien des motions déposées seront caduques d'ici une année...

**La présidente.** Je rappelle que le bureau a proposé plusieurs fois aux chefs de groupe des renvois directs en commission, sans débat, mais que cela a été refusé. Les chefs de groupe n'en veulent pas, Monsieur Piguët... Je passe la parole pour une minute à M<sup>me</sup> Linda de Coulon.

**M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L).** Je remercie beaucoup M. Piguët d'avoir dressé un historique de ce qui s'est passé dernièrement. Mesdames et Messieurs, vous avez élu un bureau et celui-ci, dans sa grande sagesse, s'est penché dès le mois de novembre sur le retard de ces motions qui lui posait beaucoup de problèmes. Voilà plusieurs mois, le bureau avait donc fixé la date du samedi 27 mars, parce que, pour toutes les raisons évoquées par M. Piguët, il estimait sage de réserver une séance supplémentaire pour délibérer exclusivement de ces motions.

Lors de la dernière session, alors que le programme était fixé depuis presque six mois, un parti a estimé qu'il fallait annuler cette séance. Et maintenant, voilà que les mêmes personnes reviennent en demandant une séance supplémentaire. Mais ce n'est pas sérieux! Les conseillères et conseillers municipaux ont aussi une famille, des intérêts autres que la politique; l'organisation de leurs week-ends est souvent prévue des semaines à l'avance. Au mois de mai, il y a le 1<sup>er</sup> Mai, l'Ascension, la Pentecôte... Eh bien, je suggère que la séance supplémentaire ait lieu le 1<sup>er</sup> mai... (*Applaudissements.*) Je pense que c'est une très bonne façon d'occuper le samedi 1<sup>er</sup> mai que de discuter de ces motions, qui n'ont d'ailleurs plus aucun intérêt pour personne. En effet, comme vous le savez tous, les motions sont souvent déposées dans un but purement électoraliste et, au moment où elles sont discutées au Conseil municipal, elles ne présentent déjà plus aucun intérêt pour personne!

Dès lors, je vous suggère donc de siéger le 1<sup>er</sup> mai: viendront ceux qui seront disponibles. Les choses iront ainsi très vite et à 10 h, je vous le promets, nous aurons traité toutes les motions...

Toutefois, si le 1<sup>er</sup> mai ne devait pas convenir pas à la majorité de ce Conseil municipal, je suggère que la séance ait lieu un lundi et non un samedi.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je suis navrée, mais je dois quand même faire une remarque. Tout le monde sait ce qu'est une séance supplémentaire et à quoi elle sert. Pourtant, beaucoup de personnes se sont inscrites pour prendre la parole. Alors, allons-y, allons jusqu'au bout de la nuit! Monsieur Guy Dossan, vous avez la parole.

**M. Guy Dossan (R).** Merci, Madame la présidente. Nous parlions tout à l'heure d'un débat stratosphérique. Visiblement, on recommence, on est dans les nuages... Nous avons entendu M. Piguët, dans une des grandes envolées lyriques dont il est coutumier, nous dire ce qu'est une séance supplémentaire. Je vous rappelle quand même que c'est des bancs d'en face qu'est venue la suppression de la séance du 27 mars, cela parce qu'un groupe n'était pas disponible et au nom de la démocratie. Mesdames et Messieurs, si un des groupes de l'Entente n'avait pas été disponible, je peux vous dire que la séance supplémentaire aurait quand même eu lieu! La démocratie, ce n'est pas la même chose pour tout le monde...

D'autre part, M. Piguët, comme moi, a été président du Conseil municipal et il croit encore à l'autodiscipline et aux ordres des chefs de groupe. Monsieur Piguët, atterrissez, arrêtez de croire au Père Noël! Nous savons, vous et moi, que ce n'est pas possible. Ce soir, bien des choses avaient été prévues avec les chefs de groupe qui, une fois dans cette salle, se sont dépêchés de les oublier.

Le groupe radical refusera cette motion d'ordre: il n'y aura pas, pour les radicaux, de séance supplémentaire un samedi!

**M. Pascal Rubeli (UDC).** C'est absolument extraordinaire! La séance supplémentaire du 27 mars a été annulée car un groupe n'était pas disponible, M. Dossan l'a rappelé. La majorité a décidé d'annuler cette séance, contre notre avis. C'est un premier point. Ensuite, si les travaux n'avancent pas, c'est qu'à chaque session une avalanche d'urgences tombent, qui, il faut le dire, proviennent presque toujours des bancs d'en face.

Enfin, il y a un problème de procédure. J'ai siégé au bureau durant trois ans et je connais l'histoire, on en parle à chaque fois. Le renvoi direct des objets en commission gêne les chefs de groupe, parce qu'il n'y a pas d'entrée en matière, mais on pourrait imaginer renvoyer les motions directement en commission et que l'entrée en matière se fasse en commission, dès lors que tous les groupes sont représentés dans les commissions... (*Protestations.*) C'est une possibilité. Mais, Mesdames et Messieurs, c'est aussi une affaire de discipline, de respect dans la manière de considérer les autres. Nous refuserons également, par principe, cette motion d'ordre.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs, compte tenu du fond du problème, qui est la nécessité d'épuiser ces sujets, nous regrettons d'avoir été manipulés et que vous ayez voté la suppression de la séance supplémentaire prévue le 27 mars, contrairement au Parti démocrate-chrétien. Vous saviez très bien que, de toute façon, une séance supplémentaire serait nécessaire.

Cela dit, nous pensons que le fond doit prévaloir sur la forme et c'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion d'ordre, car elle est nécessaire pour épuiser les dossiers. Alors que nous sommes élus pour faire notre travail, nous sommes finalement victimes des sempiternelles chamailleries et des caprices des uns ou des autres, ce qui est inadmissible.

Pour notre part, nous sommes navrés que vous ayez supprimé la séance supplémentaire du 27 mars. Nous savions qu'un jour nous serions mis face à nos responsabilités et c'est aujourd'hui. Le Parti démocrate-chrétien prendra donc ses responsabilités et votera la motion d'ordre.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Je vais essayer de vous la faire brève... Sur le constat du retard, je crois que nous serons tous d'accord pour dire que les socialistes ont raison. Les motions sont un des rares outils que nous avons à notre disposition pour nous manifester, nous, conseillers municipaux; l'autre étant de voter les propositions du Conseil administratif et le budget.

Par rapport à la poussée de stakhanovisme qui affecte nos amis socialistes, je crains qu'en siégeant tout un samedi ce ne soit pas les motions qu'on épuise, mais bel et bien les conseillers et les conseillers municipaux... Le samedi est un jour réservé aux familles – certains sur ma gauche, sont très attachés à la famille – et c'est aussi un jour où la pêche est très bonne – cela, c'est personnel... En l'occurrence, le groupe des Verts propose de prévoir une séance supplémentaire plutôt un lundi, car c'est un jour où les commissions ne se réunissent pas systématiquement. Nous proposons donc que nos amis socialistes modifient leur motion d'ordre dans ce sens.

**M. Thierry Piguet** (S). Mesdames et Messieurs, je vous entends bien. Comme je l'ai dit, je suis très gêné de déposer cette motion d'ordre après le vote des socialistes du mois dernier. Mais c'était pour nous un vote démocratique, et nous aurions fait de même pour n'importe quel groupe qui n'aurait pu être présent. D'ailleurs, il me semble que, l'année dernière, le groupe libéral était indisponible un lundi où nous avions prévu une séance supplémentaire et que nous avons fait en sorte de surseoir à cette séance, parce que vous, libéraux, n'étiez pas là... (*Remarques.*) Je vous entends, Madame de Coulon et Monsieur Dossan: si je parle de siéger le samedi non stop – jusqu'à ce que mort s'ensuive! – c'est pour que nous avançons. Contrairement à la dernière fois où nous avons siégé un samedi de 8 h 30 à 12 h, nous nous dépêcherons si nous savons que nous risquons d'aller jusqu'à point d'heure.

Nous sommes tout à fait d'accord de siéger un lundi, nous sommes même d'accord de renvoyer le maximum de motions dans les commissions sans débat de

préconsultation, exceptionnellement, sauf pour les objets à renvoyer directement au Conseil administratif. L'essentiel est qu'il n'y ait plus ces sept, huit, neuf, dix étoiles à l'ordre du jour, qui portent préjudice à notre fonction de conseillers et conseillères. Nous accepterons tout ce que vous voulez pour autant qu'on puisse avancer!

**La présidente.** Le bureau a bien entendu qu'il y a une proposition de séance supplémentaire le lundi ou le samedi, et que certains sont contre toute séance supplémentaire. Il me semble que nous pourrions passer au vote, mais si vous souhaitez poursuivre le débat, allez-y!

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT).** Après la logorrhée organisatrice qu'on entend depuis un moment, je dirai simplement qu'on pourrait proposer d'autres dates, s'il est compliqué de siéger un samedi. On pourrait proposer le lundi de Pâques, le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> août... En l'occurrence, M. Pignet avait proposé plusieurs séances supplémentaires quand il était président, histoire de désengorger l'ordre du jour. Notre groupe est aussi partisan d'une séance supplémentaire, pour autant qu'elle ait lieu un lundi, car c'est un jour qui convient mieux aux membres des commissions. Si nous pouvions nous mettre d'accord pour faire remonter dans l'ordre du jour les points à traiter rapidement, cela justifierait la séance supplémentaire.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Rapidement, j'aimerais vous rappeler deux chiffres. Le premier, c'est que lors de la dernière séance supplémentaire nous avons traité dix motions. Le deuxième, c'est que sept motions avaient été déposées. Gain de la séance: trois motions!

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve).** Ce que vient de dire M. Chevalier est juste. En ce qui me concerne, je ne voterai cette séance supplémentaire qu'à la condition que le temps de parole par orateur soit exceptionnellement limité à trois minutes. Je propose donc l'amendement suivant à la motion d'ordre socialiste:

*Projet d'amendement*

«Afin d'être efficaces lors de la prochaine séance supplémentaire, il sera accordé trois minutes de temps de parole par personne.»

Car ce qui risque d'arriver, c'est que les conseillères et conseillers municipaux prennent la parole longtemps et que la séance dure des heures et des heures. Certaines personnes ne peuvent s'empêcher de tenir le crachoir indéfiniment et c'est regrettable, je l'ai toujours dit! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je suis navrée de voir que le règlement est interprété à la carte, c'est-à-dire qu'on aurait un règlement pour les séances plénières ordinaires et, tout à coup, un autre règlement, qui sort d'on ne sait où, pour les séances supplémentaires. Il faut arrêter, nous ne pouvons pas agir ainsi.

Toutes les séances plénières sont les mêmes, nous faisons notre travail du mieux que nous le pouvons. Si certains trouvent qu'on parle trop dans ce Conseil, eh bien, qu'ils s'abstiennent d'intervenir. Mais ne commençons pas à inventer des règles spécifiques alors que nous avons un règlement, un point c'est tout! Et si vous ne voulez pas de séance supplémentaire, vous voterez non!

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AGT). Je rappelle que toute modification du règlement pour le déroulement de nos séances doit être approuvée par le Conseil d'Etat!

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, après cette information, vous voterez en votre âme et conscience. Je vous propose de passer au vote de l'amendement de M<sup>me</sup> Moratti Jung et d'envoyer cela au Service de surveillance des communes, qui nous dira si c'est applicable ou non. Puis, en ce qui concerne la séance supplémentaire, je ferai d'abord voter la proposition de siéger un lundi, puis un samedi. Ceux qui ne veulent pas de séance supplémentaire voteront non aux deux propositions.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Moratti Jung est refusé par 35 non contre 22 oui (6 abstentions).*

*Mise aux voix, la proposition de tenir une séance supplémentaire un lundi est acceptée par 49 oui contre 10 non (3 abstentions).*

*Mise aux voix, la proposition de tenir une séance supplémentaire un samedi est refusée par 49 non contre 13 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Le bureau essaiera de trouver une disponibilité pour un lundi et vous communiquera la date au plus vite.

**13. Rapport oral de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 15 mars 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Roland Crot, Jacques Mino, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, David Carrillo, Didier Bonny, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Marie-France Spielmann, Gisèle Thiévent, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Nelly Hartlieb, renvoyé en commission le 5 avril 2006, intitulé: «Règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève» (PA-62 A)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteuse** (L). Mesdames et Messieurs, nous avons décidé, à la commission du règlement, que nous n'étions pas compétents, cela après treize séances, qui ont commencé en 2006 et auxquelles je n'assistais pas. La commission a traité ce sujet en treize séances, de façon assez exhaustive, et finalement, en avril 2009, en auditionnant M<sup>me</sup> Salerno, nous nous sommes aperçus, d'une part, que ce projet d'arrêté n'était pas forcément nécessaire ni utile et, d'autre part, que nous n'avions pas la compétence de le traiter et que cela revenait plutôt à la commission du logement. J'ai été chargée de faire non pas un rapport, mais une mise au net des procès-verbaux des treize séances. Cette mise au net est faite, elle n'attend que la décision du plénum de transférer le projet d'arrêté PA-62 à la commission du logement.

*Premier débat*

**M. Pierre Rumo** (AGT). Je serai également très bref. Ce projet d'arrêté de mars 2006 a effectivement été traité très exhaustivement par la commission du règlement, sous la présidence de M. Guy Dossan, que je remercie. Lorsque le projet d'arrêté PA-94 du groupe A gauche toute! a été déposé, la commission du règlement a estimé que les deux projets devaient être examinés par la commission du logement. En gros, ils portent tous deux sur les fermages et les restaurants appartenant à la Ville de Genève.

La commission du règlement a donc décidé, il y a plusieurs mois, qu'un rapport intermédiaire devait être déposé devant le Conseil municipal. Pour des raisons que je ne développerai pas, vu l'heure tardive, nous n'avons pas de rapport intermédiaire, mais un bref rapport oral de M<sup>me</sup> Magnin. L'important est que nous puissions renvoyer ce soir le projet d'arrêté PA-62 à la commission du logement, afin qu'elle puisse examiner ce projet ainsi que le projet d'arrêté PA-94, voire

<sup>1</sup>«Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Commission du règlement, 6205.

le règlement du Conseil administratif du 20 décembre 2006. La commission du logement souhaite examiner ce projet d'arrêté PA-62 le plus rapidement possible et compte donc pour ce faire sur votre vote unanime, Mesdames et Messieurs.

**La présidente.** Madame Olivier, vous avez la parole... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, vous déposez des motions d'ordre à chaque séance et ensuite vous protestez quand quelqu'un veut prendre la parole. Là, je ne suis pas d'accord! Vous avez la parole, Madame Olivier.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Il est vrai qu'il y a eu treize séances de commission sur ce sujet, auxquelles j'ai participé. Je regrette ce soir qu'on ait eu un rapport oral extrêmement bref au lieu d'un rapport intermédiaire. Normalement, lorsqu'on transfère un objet dans une autre commission, il y a toujours un rapport intermédiaire qui justifie ce transfert. Certes, nous accepterons que le projet d'arrêté PA-62 soit transféré à la commission du logement, mais je m'attendais à ce que la rapporteuse, au bout de treize séances, fasse un rapport intermédiaire sur l'état de la situation.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté PA-62 à la commission du logement est accepté à l'unanimité (53 oui).

### **14. Propositions des conseillers municipaux.**

**La présidente.** Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-103, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann* et *M. Christian Zaugg*: «Affectation de l'excédent de revenus»;

ainsi que les motions et la résolution suivantes:

- M-908, de *M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten* et *Robert Pattaroni*: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers»;
- M-909, de *M<sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique*

## Interpellations

- Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!»;*
- M-910, de *M<sup>me</sup> Andrienne Soutter, M. Endri Gega, M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, M. Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, M. Thierry Piguet, M<sup>me</sup> Martine Sumi, M. Miltos Thomaidés et M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio: «Arcades»;*
  - M-911, de *M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck et Fabien Sartoretti: «Gouverner, c'est... gouverner (audits)!»;*
  - M-912, de *M. Christophe Buemi, M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, M. Endri Gega, M<sup>me</sup> Silvia Machado, M. Roger Michel, M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Miltos Thomaidés et M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio: «Protégeons les écoliers et les piétons et réglons mieux le trafic pendant les travaux du TCOB du lundi au vendredi!»;*
  - M-913, de *MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Salvatore Vitanza, Edgar Bordier, Adrien Genecand et M<sup>me</sup> Patricia Richard: «Un nouvel espace culturel à Saint-Gervais»;*
  - R-131, de *M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Isabelle Brunier et M. Grégoire Carasso: «Nous avons le droit à l'air frais: pour des zones à faibles émissions polluantes à Genève!».*

**15. Interpellations.**

**La présidente.** J'annonce l'interpellation suivante:

- I-209, de *M. Simon Brandt: «Travaux de rénovation à la patinoire des Vernets».*

**16. Questions écrites.**

**La présidente.** Nous avons encore reçu la question écrite suivante:

- QE-321, de *M. Grégoire Carasso*: «Antenne mobile en catimini».

La séance est close. Je remercie ma vice-présidente et les quelques derniers membres de ce Conseil municipal, ainsi que M. le maire, qui sont restés jusqu'au bout.

Séance levée à 23 h 20.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	5382
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5382
3. Questions orales . . . . .	5382
4. Pétitions. . . . .	5383
5. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 10 novembre 2009 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Jean-Charles Lathion, acceptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2009, intitulée: «Sauvons les lignes de bus de la Jonction, de la Vieille-Ville et de l'Hôpital!» (R-125) . . . . .	5383
6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 octobre 2004 de M <sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou, acceptée par le Conseil municipal le 17 janvier 2007, intitulée: «Rénovation de bâtiments et fixation des loyers: assez de subventions! Pour la vérité des coûts!» (M-497) . . . . .	5384
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 avril 2008 de M. Simon Brandt, intitulée: «Etablissements publics: une exhaustivité aussi dans la transparence» (QE-287) . . . . .	5386
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 22 janvier 2007 de M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, M. Roman Juon, M <sup>me</sup> Annina Pfund et M. Olivier Coste, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007, intitulée: «Animation de sensibilisation à l'environnement construit» (M-666). . . . .	5388
9. Proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 1 748 000 francs destiné à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, ainsi qu'à des travaux permettant le déménagement des élèves de Carl-Vogt dans deux écoles du quartier (PR-776) . . . . .	5393

- Motion du 24 mars 2010 de M. Gérard Deshusses, Mmes Christiane Olivier et Isabelle Brunier: «Réalisation de six pavillons scolaires provisoires sur la rue du Village-Suisse» (M-907) ..... 5402
10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 260 000 francs, ramené à 135 000 francs, destiné au réaménagement de l'île Rousseau (PR-738 A) ..... 5424
11. Rapport (arrêtés II et III) de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:
- l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;
  - l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs, ramené à 2 675 000 francs, destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:
    - 329 000 francs, ramené à 272 250 francs, en 2010;
    - 1 002 500 francs, ramené à 894 000 francs, en 2011;
    - 2 305 500 francs, ramené 1 522 500 francs, en 2012;
    - 310 250 francs, ramené à 258 500 francs, en 2013,
 et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institutions du département de la culture (PR-701 A1) ..... 5431
12. Motion du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Pérez et M. Christian Zaugg: «100% pour les 100 ans de Hans Erni!» (M-900)..... 5475
13. Rapport oral de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 15 mars 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Roland Crot, Jacques Mino, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, David Carrillo, Didier Bonny, M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Marie-France Spielmann, Gisèle Thiévent, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Nelly Hartlieb, ren-

SÉANCE DU 24 MARS 2010 (soir)

5495

voyé en commission le 5 avril 2006, intitulé: «Règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève» (PA-62 A) . . . . .	5489
14. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5490
15. Interpellations . . . . .	5491
16. Questions écrites . . . . .	5492

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*